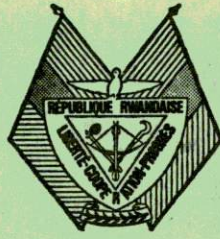


324

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES TRANSPORTS ET  
DES COMMUNICATIONS

**RAPPORT ANNUEL 1982**

---

---

TABLE DES MATIERES

-----

- I.- INTRODUCTION
  
- II. ORGANIGRAMME DU MINISTERE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS
  
- III. SECRETARIAT GENERAL
  - 3.1. Division Inspection Financière
  - 3.2. Bureau Courrier et Archives
  - 3.3. Bureau Gestion des crédits
  - 3.4. Bureau d'Etudes et Programmation
  - 3.5. Bureau Relations Publiques
  
- IV. DIRECTION GENERALE DES POSTES
  - 4.1. Physionomie
  - 4.2. Budget alloué à la Direction Générale des Postes
  - 4.3. Personnel
  - 4.4. Réalisations des programmes et projets
  - 4.5. Philatélie
  - 4.6. Relation avec les services extérieurs
  - 4.7. Transport du courrier
  - 4.8. Statistique de la poste aux lettres et colis postaux
  - 4.9. Service des colis postaux
  - 4.10. Service des réclamations
  - 4.11. Service de la comptabilité générale des postes
  - 4.12. Service des mandats postaux
  - 4.13. Service des chèques postaux
  - 4.14. Principaux problèmes
  
- V. DIRECTION GENERALE DES TELECOMMUNICATIONS
  - 5.1. Rôle de la Direction Générale
  - 5.2. Organisation administrative
  - 5.3. Personnel
  - 5.4. Bureau d'études et planification des Télécommunications
  - 5.5. Service des Télécommunications Intérieures
  - 5.6. Services Techniques
  - 5.7. Service de l'Exploitation des Télécommunications

.../...

VI. DIRECTION GENERALE DE L'AERONAUTIQUE

- 6.1. Introduction
- 6.2. Personnel
- 6.3. Organisation administrative
- 6.4. Activités et réalisations en 1982

VII. DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS

- 7.1. Présentation
- 7.2. Personnel
- 7.3. Activités et réalisations
- 7.4. Bureau Réglementation et Contrôle
- 7.5. Division Transports Intérieurs

## 1. INTRODUCTION

En 1982, le Ministère des Postes et des Communications a entrepris beaucoup d'activités qui sont en rapport avec sa mission de désenclaver le Pays tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Les préoccupations majeures ont été celles :

- des Travaux de modernisation de l'Aéroport International de Kanombe;
- de l'implantation d'excellents réseaux de Télécommunications au sol et par satellite avec l'inauguration de la Station Terrienne de Kicukiro-Nyanza en mars 1982;
- de l'achèvement des constructions des bureaux postaux de GAKENKE en Préfecture de Byumba, de MUKINGO en Préfecture de Ruhengeri et de RUSHASHI en Préfecture de Kigali;
- de la poursuite des rencontres et négociations au sein de la CPGEL et avec les pays utilisateurs du Corridor Nord et du Corridor Central.

Sur le plan administratif, l'organigramme mis en place par l'Arrêté Présidentiel n° 251/06 du 2 juillet 1982 modifiant et complétant l'Arrêté Présidentiel n° 103/03/2 du 22 mai 1974 portant organisation et attributions des services de l'administration centrale reste inchangé. Cependant, la structure actuelle des différents services du Ministère des Postes et des Communications ne permet pas une continuation efficace des rouages et des opérations essentielles parce qu'elle est très serrée. C'est ainsi qu'un nouvel organigramme est en étude depuis le mois de mai 1982.

.../...

Em. 24-10-1984

Kigali, le ..18/10/1984..

No 12.00.2/34/4201

*Signature*  
M. Kigali

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

KIGALI.-

Objet : Transmission du Rapport  
Annuel 1982.-

A traiter par *PPH*

Date entrée: 23.10.84

No Classement: 26649/12.00

/H.N./Gash.E./

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTRE DES TRANSPORTS  
ET DES COMMUNICATIONS

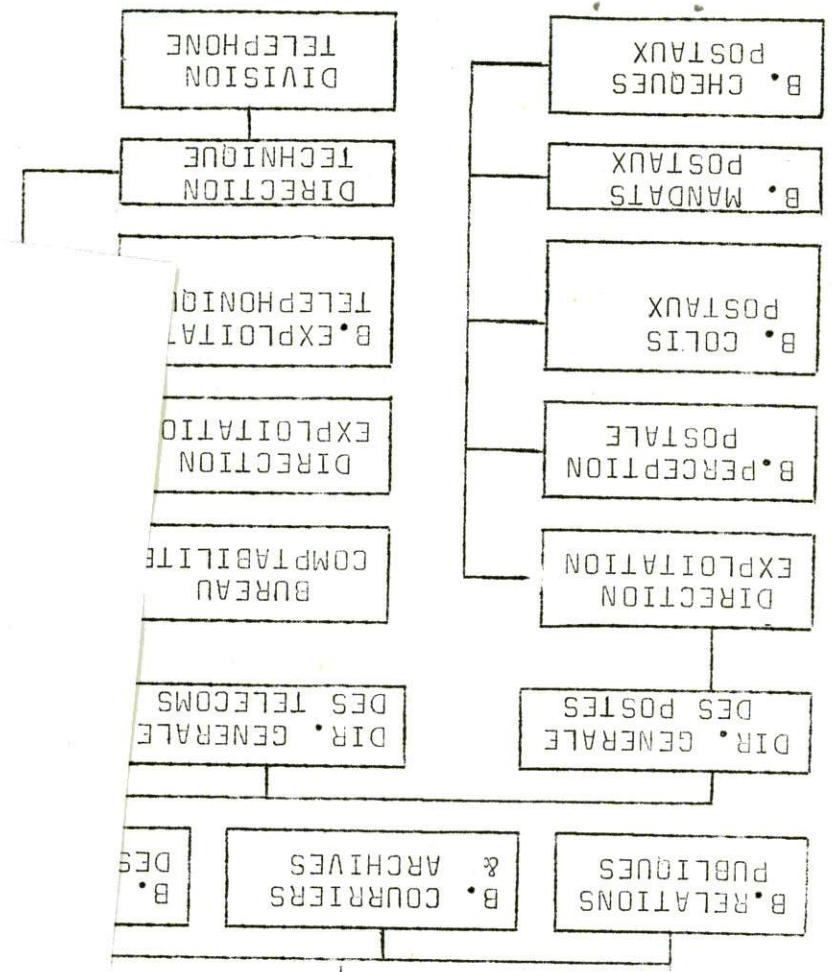
Cabinet du Ministre

B.P. 720 - KIGALI.

Le rapport d'activités du Ministère des Transports et des Communications  
CLIMATO.

J'ai l'honneur de Vous transmettre  
Excellence Monsieur le Président,

II. ORGANIGRAMME



### III. SECRETARIAT GENERAL

#### 3.1. DIVISION INSPECTION FINANCIERE

##### 3.1.1. STRUCTURE

Le Service de l'Inspection constitue une Division directement rattachée au Secrétariat Général du Ministère des Postes et des Communications.

##### 3.1.2. Personnel au 31 décembre 1982

###### Personnel sous-statut :

- Un Chef de Division (retour du stage en juillet après un cours d'Inspecteur des Services postaux et financiers à Toulouse).
- Un Inspecteur de l'Aéronautique : Fonctionnaire Principal.
- Un Inspecteur des Télécommunications rentré de Toulouse en France après un Cours d'Inspecteur Principal de l'Exploitation des Télécommunications. Celui-ci a remplacé Monsieur MUNYAZIKWIYE Mathias transféré à la Direction Générale de l'Aéronautique.
- Deux Inspecteurs des Services postaux.

###### Personnel sous-contrat :

- Une dactylographe
- Un planton

###### Etat d'esprit du personnel

En général, l'état d'esprit du personnel de la Division de l'Inspection Financière est bon. Les difficultés d'ordre salarial pouvant faire tomber même certains d'entre eux dans des actes de déloyauté n'ont pas empêché les Inspecteurs de s'acquitter de leurs attributions respectives avec compétence et dévouement. Néanmoins la question de sécurité de ces Agents reste toujours posée. (cfr Rapport annuel des années antérieures).

##### 3.1.3. Attributions de l'Inspection Financière

Les attributions de la Division Inspection Financière sont déterminées par l'Arrêté Présidentiel n° 59/09 du 30 juin 1976.

Mais à titre de rappel les voilà reprises en trois points :

- surveillance générale de la gestion comptable financière des services du Ministère et présentation régulière des rapports de contrôle.
- Etude des mesures propres à enrayer les malversations comptables financières et aux modes de recouvrement
- Inspection et vérification de la tenue des écritures comptables

.../...

3.1.4. Relations avec les autres services

Le service de la Division Inspection Financière collabore plus étroitement avec les différents Services du Ministère des Postes et des Communications en ce qui concerne le suivi de perception des recettes et la gestion saine de la comptabilité.

Il donne en temps voulu, des éclaircissements nécessaires à l'instruction des dossiers des déprédateurs de deniers publics aux Services du Ministère de la Justice. Les dossiers de détournement des fonds transmis en Justice sont préparés par ce Service.

3.1.5. Visite d'Inspection et de contrôle des Bureaux (voir tableaux en annexe).

En moyenne chaque bureau a reçu au moins deux visites au cours de l'année 1982, malgré ce renforcement du nombre de visites effectuées, un grand nombre de déficits a été enregistré durant l'exercice 1982.

3.1.6. Exploitation financière au cours de l'année 1982.

Les résultats des données tirées des tableaux de perception des recettes ci-joints présentent des renseignements suivants :

- Un accroissement des recettes des sous-Perceptions des Postes: 16%
- Un accroissement des recettes des Perceptions des Postes: 144%
- Un accroissement des recettes perçues par Télécoms: 7%
- Un accroissement des recettes perçues par le Service Aéronautique : 22%

Toutes ces données prouvent sans nul doute que l'année 1982 a connu dans l'ensemble une légère progression de recettes perçues par rapport à l'exercice 1981.

3.1.7. Situation des déficits enregistrés en 1982

Les déficits enregistrés en 1982 donnent une valeur de :  
TREIZE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE HUIT MILLE SOIXANTE CINQ FRANCS (13.458.065 Frs). Faisant une comparaison de la valeur de déficits enregistrés avec celle de l'exercice 1981, on constatera une augmentation de 5% de déficits enregistrés.

.../...

La répartition sommaire de ces déficits est présentée dans l'ordre suivant :

- Direction Générale des Postes	: 12.247.804
- Direction Générale des Télécoms	: 429.133
- Direction Générale de l'Aéronautique	: 781.128

TOTAL	<hr/> 13.458.065
-------	------------------

Les tableaux qui donnent le détail de ces déficits suivent immédiatement ceux des recettes perçues pour chaque Service.

### 3.1.8. Situation de recouvrement

L'évolution du recouvrement des deniers publics reste ignorée :

- Les greffiers et les comptables de Préfecture ne communiquent pas à la Division Inspection-Financière le montant de remboursements effectués ;
- Le Service des Impôts n'envoie pas à la Division Inspection Financière des états des recettes recouvrées.

Il semble que le seul moyen dont disposait le service de l'Inspection Financière pour connaître l'état d'évolution de recouvrement des deniers publics et qui, malheureusement a été abandonné, était le recouvrement à la source au moyen des retenues mensuelles par le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi.

### 3.1.9. Difficultés rencontrées :

#### D'ordre matériel

- La mobilité de l'Inspection souhaitée pour l'efficacité n'est pas atteinte suite à la dépendance du point de vue :
  - Essence
  - Véhicule affecté

Le manque d'une machine à stencil fait causer à la transmission un retard considérable des rapports de contrôle établis de temps en temps du fait que pour la reproduction des documents de rapport les agents sont obligés de parcourir tous les Services du Ministère à la recherche d'une machine à stencil disponible.

.../...



D'ordre organisationnel :

Le bureau de l'Inspection financière est trop étroit de sorte qu'il ne permet pas aux quatre Inspecteurs de travailler dans de bonnes conditions.

Une seule dactylographe est incapable de dactylographier toutes les correspondances des cinq Agents d'Inspection Financière. Cette personne éprouve trop de peines lorsqu'elle est obligée de taper les rapports quand les Inspecteurs rentrent de mission en même temps.

Les formalités de préparation des ordres de Mission font quelque fois rater le Service de l'Inspection Financière de saisir les occasions propices pour surprendre les agents impliqués dans les détournements de deniers publics.

3.1.10. Souhaits

Pour être plus expéditif, le Service de l'Inspection Financière souhaiterait disposer de sa propre machine à stencil.

Cela ne permettrait pas non seulement la rapidité au courrier transmis aux divers destinataires mais aussi le secret des correspondances serait plus ou moins assuré.

Afin d'assurer la mobilité de l'Inspection, il serait souhaitable que l'Inspection Financière dispose en permanence de l'essence et du véhicule pour permettre à ce service de faire de temps en temps des visites inopinées.

.../...

ETAT ANNUEL DES ENTREES ET DES SORTIES DE FONDS DANS LES PERCEPTIONS

Exercice 1982

BUREAUX	: Encaisse : Précédente	: Encaissement sans : Envoi de Fonds	: Décaissement sans : Envoi de Fonds	: Envois de Fonds : Reçus	: Envois de Fonds : Expédiés	: Encaisse
BUTARE	: 500.000	: 66.254.020	: 29.024.332	: 9.383.764	: 46.613.452	: 500.000
BYUMBA	: 199.400	: 32.872.131	: 23.251.203	: 15.321.196	: 24.941.524	: 200.000
GIKONGORO	: 163.702	: 86.716.658	: 77.285.657	: 13.100.000	: 22.611.839	: 82.864
GISENYI	: 72.875	: 109.725.354	: 86.324.735	: 35.849.000	: 58.843.069	: 479.425
GITARAMA	: 56.879	: 75.156.576	: 96.851.856	: 66.228.180	: 44.526.523	: 63.256
KIBUNGO	: 429.322	: 147.022.270	: 110.551.925	: 17.000.000	: 53.822.243	: 77.424
KIBUYE	: 6.949.572	: 56.952.052	: 34.119.522	: 43.905.428	: 73.101.675	: 585.855
KIGALI	: 381.322	: 265.912.333	: 635.088.353	: 498.011.990	: 128.521.141	: 696.151
RUHENGERI	: 84.127	: 204.150.418	: 75.347.470	: 218.896.593	: 347.583.668	: 200.000
CYANGUGU	: 2.115.608	: 22.444.503	: 25.845.530	: 13.149.863	: 11.754.122	: 110.322
TOTAUX	: 10.952.807	: 1.067.206.315	: 1.193.690.583	: 227.046.014	: 812.319.256	: 2.995.297

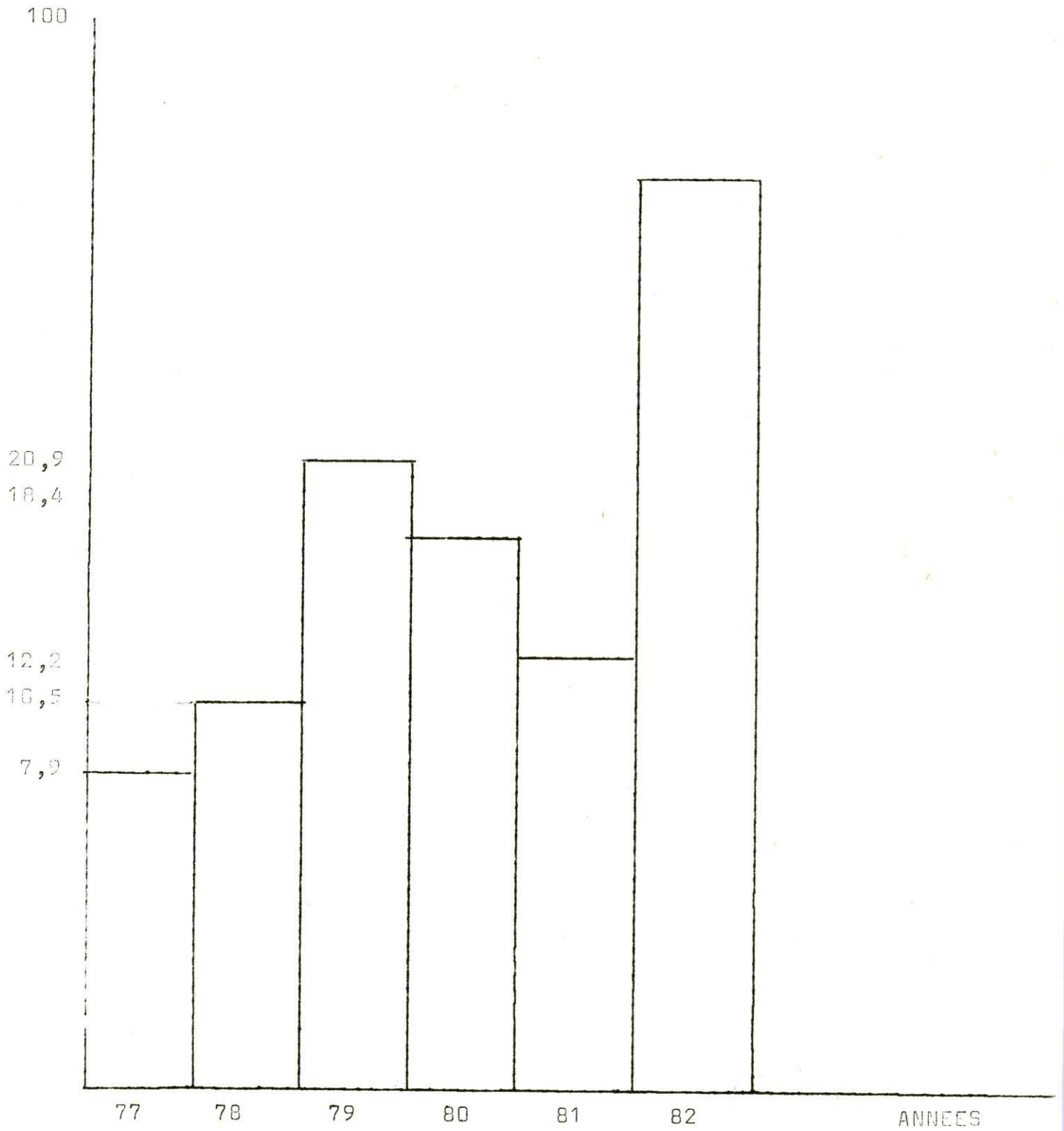
COMPORTEMENT DES RECETTES POSTALES (PTP) PENDANT LES 6 DERNIERES ANNEES - Tableau 2

BUREAUX	1978	1979	1980	1981	1982
BUTARE	64.294.622	111.193.335	53.304.675	49.772.636	75.637.784
BYUMBA	18.504.013	31.625.731	30.251.226	26.634.822	48.193.327
CYANGUGU	20.804.588	35.852.819	22.279.474	30.369.749	35.594.366
GIKONGORO	28.482.697	55.605.414	30.798.277	40.611.166	99.816.658
GISENYI	37.454.856	63.809.876	71.832.938	70.096.398	145.574.354
GITARAMA	78.087.546	102.414.080	97.957.576	79.887.984	141.384.756
KIBUNGO	31.383.478	122.012.219	74.707.601	75.801.750	164.022.270
KIBUYE	28.884.758	80.258.313	63.301.200	59.897.045	100.857.480
KIGALI	176.264.497	612.168.639	579.228.048	303.118.527	763.924.323
RUHENGARI	44.249.682	132.304.688	196.209.272	91.487.206	423.047.011
TOTAUX	701.390.744	1.397.237.114	1.227.870.287	817.677.278	1.998.052.329

COMPORTEMENT DU TRAFIC DES PERCEPTIONS (Graphique 1)  
PENDANT LES 6 DERNIERES ANNEES

-----

RECETTES



COMMENTAIRE DU GRAPHIQUE (VOIR PAGE SUIVANTE)

COMMENTAIRE DU GRAPHIQUE

A. CONSTATATIONS

1. Le diagramme montre une évolution raisonnable de 1977 à 1979 en un premier temps.
2. En un deuxième temps il manifeste une tendance à la baisse 79-81.
3. En un troisième temps, les recettes postales montent en flèche.

B. INTERPRETATION

La baisse de 79 à 81 retient particulièrement l'attention.

On peut trouver plusieurs explications à cette baisse.

- Adaptation difficile au nouveau tarif réajusté en 1980.
- Ouverture des agences de CER dans certaines préfectures (BUTARE) absorbe une bonne partie des recettes.
- Méfiance des clients engendrée par les détournements fréquents au cours de cette période.
- L'étouffement du service des chèques postaux né de la multiplication des banques. (seuls les comptes officiels fonctionnent).

C. L'exercice 1982 connaît du point des recettes postales, un accroissement anormal.

- Confiance plus ou moins rétablie.
- Les usagers s'habituent progressivement au tarif.
- Bonne santé économique du pays.

Naturellement toutes ces raisons ne suffisent pas pour justifier un accroissement aussi explosif.

D. CONCLUSION

D'autres phénomènes à l'origine de cette poussée ne sont pas directement perceptibles.

- Le comportement du graphique ne peut, de toute façon, permettre une projection, parce qu'il est d'une tendance plus capricieuse que cyclique.
- Si la tendance est cyclique, il faut l'attendre à une baisse l'exercice suivant.
- Il serait donc souhaitable d'envisager un certain nombre de mesures pour empêcher la chute et inciter les usagers à la consommation.

.../...



ETAT ANNUEL DES ENTREES ET DES SORTIES DE FONDS DANS LES SOUS-PERCEPTIONS

Tableau

BUREAUX	: ENCAISSE : PRECEDENTE	: ENCAISSEMENT SANS : ENVOIS DE FONDS	: DECAISSEMENT SANS : ENVOIS DE FONDS	: ENVOIS DE FONDS : RECUS	: ENVOIS DE FONDS : EXPEDIES	: ENCAISSE
GATSIBO	: 348.890	: 7.153.455	: 1.964.917	: -	: 5.432.792	: 104.636
KABAYA	: 1.333.213	: 23.215.553	: 7.684.514	: 1.000.000	: 15.549.072	: 2.315.180
KARENTERA	: 80.965	: 1.708.018	: 1.460.911	: -	: 260.200	: 67.872
KIRAMBO	: 231.963	: 5.619.305	: 3.075.945	: -	: 1.328.789	: 1.446.534
NYANZA	: 1.026.897	: 24.077.435	: 21.704.424	: 60.410.000	: 63.740.228	: 69.680
NYAMASHEKE	: 77.022	: 1.832.864	: 1.408.593	: -	: 482.254	: 19.039
NYAMATA	: 76.955	: 11.615.611	: 2.946.841	: -	: 8.313.459	: 432.266
NYANGE	: 458.147	: 24.046.220	: 20.456.655	: -	: 2.687.751	: 1.359.961
RUHANGO	: 350.215	: 15.672.978	: 7.183.899	: -	: 8.576.955	: 262.339
RUSHASHI	: -	: 52.885	: 102.851	: 150.000	: -	: 100.034
RWAMAGANA	: 748.089	: 11.678.572	: 6.475.414	: 3.523.939	: 9.434.583	: 42.603
VUNGA	: 219.591	: 22.693.486	: 6.261.413	: 9.750.000	: 26.351.664	: 50.000
TOTAUX	: 4.951.947	: 149.366.382	: 80.726.377	: 74.835.939	: 142.157.747	: 6.270.144

## SERVICE DES POSTES SOUS PERCEPTIONS

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES AU COURS DES SIX DERNIERES ANNEES

Tableau 5.

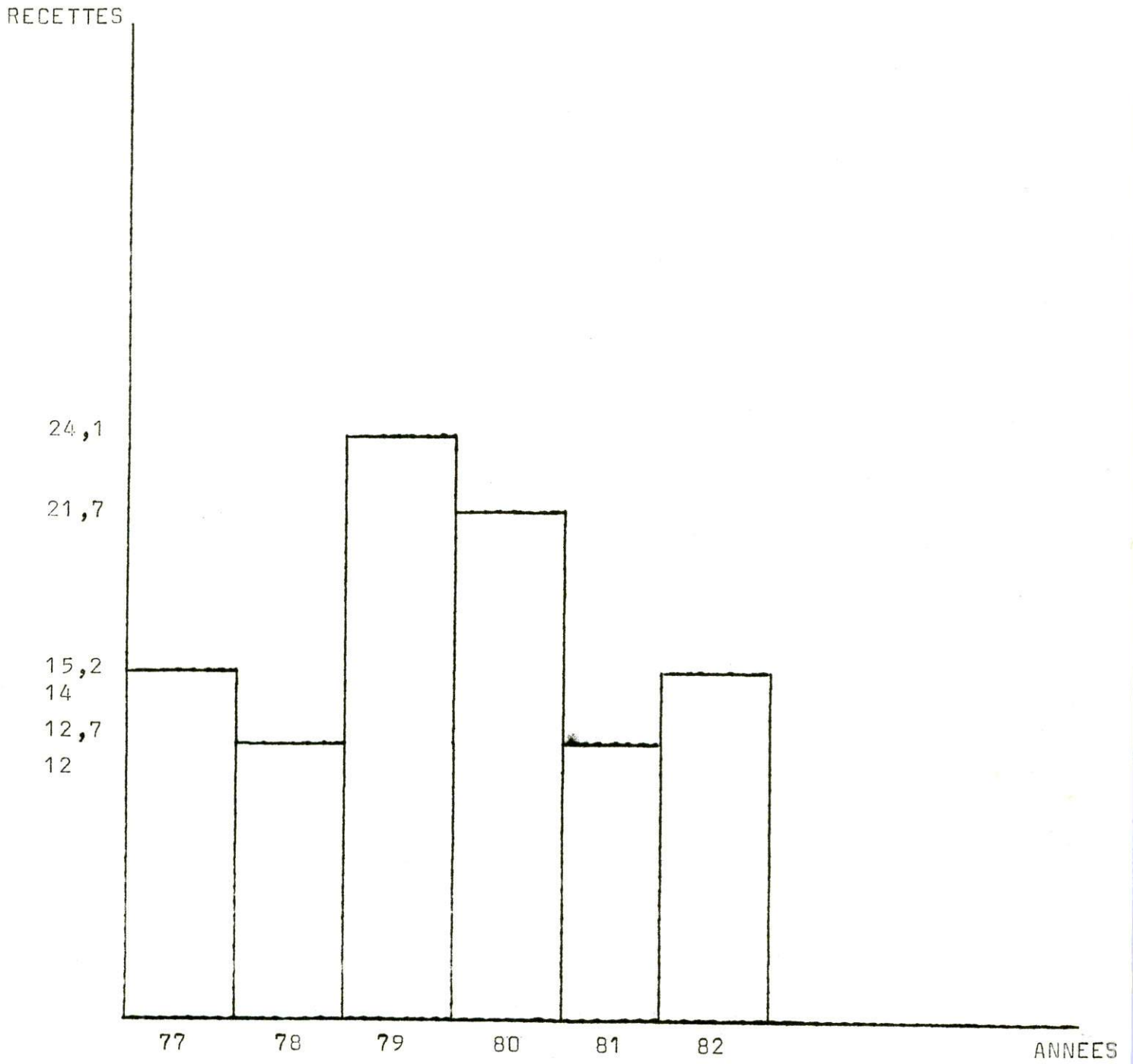
BUREAUX	1977	1978	1979	1980	1981	1982
GATSIBO	3.040.093	4.173.567	6.819.085	5.430.385	2.168.654	7.153.455
KABAYA	16.471.620	22.436.713	24.089.942	13.824.868	17.539.072	23.215.553
KARENTERA	-	-	-	-	101.465	1.708.018
KIRAMBO	579.220	4.494.992	11.868.525	8.046.252	5.307.522	5.619.305
NYABISINDU	57.208.609	34.702.589	67.461.492	85.997.507	30.226.917	24.077.435
NYAMASHEKE	51.160.553	2.796.336	6.743.126	2.356.761	1.261.086	1.832.864
NYAMATA	-	-	-	3.156.742	11.417.819	11.615.611
NYANGE	3.377.471	2.673.926	7.787.959	11.828.929	16.116.329	24.046.220
RUHANGO	2.675.837	23.036.017	39.357.003	22.988.016	20.439.176	15.672.978
RUSHASHI	-	-	-	-	-	52.885
RWAMAGANA	-	-	-	23.329.254	13.013.434	11.678.572
VUNGA	20.723.950	36.854.169	58.422.873	53.807.399	10.577.753	22.693.486
TOTAUX	161.885.256	135.798.637	256.455.759	230.766.113	128.169.227	149.366.382



Graphique 2

COMPORTEMENT DU TRAFIC DES SOUS-PERCEPTIONS  
PENDANT LES 6 DERNIERES ANNEES.

---



COMMENTAIRE (VOIR PAGE SUIVANTE).

COMMENTAIRES

- Dans l'ensemble, ce graphique a des points de ressemblances que celui tracé pour les PTP.

1. Evolution normale de 77 à 79 en dépit d'une légère régression en 78. Cette régression est compensée par une forte progression en 1979.
2. La même baisse constatée pour les perceptions se manifestent également ici de 79 à 81.
3. Pendant l'exercice 1982 la progression est plus raisonnable.

La remarque qui sort d'emblée du comportement des recettes dans les sous-perceptions est la suivante :

L'extension du réseau postal (ouverture récente de nouveaux bureaux des postes) n'a pas toujours l'influence souhaitée sur les recettes.

Et entre autres causes, l'implantation des bureaux postaux ne tient pas toujours compte de certaines normes édictées par l'U.P.U. à savoir la population à desservir, la rentabilité prévue, stratégie de la localité.

Et même lorsque ces normes sont respectées, le caractère commercial de la poste est relégué à l'arrière-plan.

DEFICITS 1982

MOIS	MONTANT	NOM & PRENOM	LIEU D'AFFECTATION
Août/Novembre	119.559	:KARANGIRA Théogène	: CYANGUGU
Août/Octobre	12.037	:KARURANGA Antoine	: BUTARE
Mars/Août	49.687	:MATATA Saleh	: CYANGUGU
Août	117.419	:NAHIMANA Matutin	: BUTARE
Septembre/Octobre	125.257	:NDAGIJIMANA Evariste	: BUTARE
Mars/Septembre	72.455	:NYIRASHYIRAMBERE Thérésie	: KIGALI-CYANGUGU
Janvier	19.424	:ZILIMWABAGABO Charles	: KIGALI
Octobre	1.000.934	:BARAZIGA Callixte	: KIGALI
Mars/Novembre	119.215	:BUKURU Emmanuel	: CYANGUGU
Décembre	8.256.261	:KAMANZI Jean	: CYANGUGU
Janvier	1.998.000	:MPOZAYO Albert	: KIBUNGO
Août	84.050	:NTURO J.Baptiste	: BUTARE
Janvier	81.216	:BARYUWABO Apollinaire	: GATSIBO
Mars	62.228	:MUGABUTANYWITABI	: VUNGA
Septembre	77.728	:MUJAWIMANA Phoëbe	: VUNGA
Décembre	37.947	:NTAGANDA Emmanuel	: KIBUYE
Décembre	14.387	:SEMBABAZI Jérôme	: KIBUNGO
TOTAL	12.247.804		

BUREAU DES TELECOMMUNICATIONS  
TABLEAU DE CONTROLE 1982

BUREAU	NOMBRE DE FREQUENCE	DATES DE VISITES	DUREE DES VISITES	DATE DERNIER CONTROLE
KIGALI	:	:	:	Le 18/10/1980
BUTARE	3 fois	Le 24 au 25.05.82 Le 29.07.82 Le 06 au 08.10.82	2 jours 1 jour 3 jours	Le 08.10.1982
BYUMBA	2 fois	Le 07.05.82 Le 24.07.82	1 jour 1 jour	Le 24.07.82
CYANGUGU	1 fois	Le 08.08.82	1 jour	Le 08.08.82
KABAYA	1 fois	Le 18.07.82	1 jour	Le 18.07.82
KANZENZE	2 fois	Le 27.04.82 Le 25.07.82	2 jours	Le 25.07.82
KIRAMBO	1 fois	Le 18.08.82	1 jour	Le 18.08.82
KIBUNGO	1 fois	Le 14 au 15.05.82	2 jours	Le 15.05.82
KIBUYE	3 fois	Le 27 au 28.02.82 Le 27.07.72 et 19 au 21.10.82 Le 19 au 12.02.82	3 jours	Le 21.10.82
GISENYI	2 fois	Le 19.07.82	3 jours	Le 19.07.82
GITARAMA	1 fois	Le 23.07.82	1 jour	Le 23.07.82
GIKONGORO	1 fois	Le 28.07.82	1 jour	Le 28.07.82

BUREAU	NOMBRE DE FREQUENCE	DATES DE VISITES	DUREE DES VISITES	DATES DERNIER CONTROLE
GATSIBO	1 fois	Le 23.08.82	1 jour	23.08.82
NYANGE	3 fois	Le 27.02.82 Le 03.08.82 Le 22.10.82	3 jours	22.10.82
NYABISINDU	3 fois	Le 27 au 28.05.82 Le 29 au 30.04.1982 Le 27.07.82	2 jours	27.07.82
RUHENGARI	2 fois	Le 09 au 10.02.82 Le 17.07.82	2 jours 1 jour	17.07.82
RWAMAGANA	2 fois	Le 19.04.82 Le 04.08.82	1 jour 1 jour	04.08.82
RUHANGO	1 fois	Le 02.08.82	1 jour	02.08.82
VUNGA	1 fois	Le 19.08.82	1 jour	19.08.82

SITUATION DES DEFICITS ENREGISTRES : EXERCICE 1982

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

BUREAUX	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAUX
KIGALI	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
GATSIBO	:	:	:	:	:	:	:	11108	:	:	:	:	11.108
VUNGA	:	:	:	:	:	:	:	6210	:	:	:	:	6.210
KABAYA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
BYUMBA	:	:	:	:	:	:	67010	:	:	:	:	:	67.010
KANZENZE	:	:	:	13859	:	:	5854	:	:	:	:	:	19.713
BUTARE	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
KIBONGU	:	:	:	:	23107	:	:	:	:	:	:	:	23.107
RUSHASHI	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
KIBUYE	:	:	:	:	:	:	:	:	:	10075	:	:	10.075
KIRAMBO	:	:	:	:	:	:	1428	:	:	:	:	:	1.428
GITARAMA	:	:	:	:	:	:	1500	:	:	:	:	:	1.500
NYANGE	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
NYAMASHEKE	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
GIKONGORO	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
CYANGUGU	:	:	:	:	:	:	:	146288	:	:	:	:	146.288
RUHANGO	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
NYABISINDU	:	:	:	11750	38314	:	11943	:	:	:	:	:	62.007
RUHENGARI	:	:	:	:	:	:	52282	:	:	:	:	:	52.282
RWAMAGANA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
GISENYI	:	:	:	:	:	:	28405	:	:	:	:	:	28.405
TOTAUX	:	:	:	25609	61421	:	168422	163606	:	10075	:	:	429.133

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES PERCUES : TELECOMS  
EXERCICES : 1977 - 1978 - 1979 - 1980 - 1981 - 1982

BUREAUX	1977	1978	1979	1980	1981	1982
KIGALI	111.716.718	136.167.766	148.454.538	228.292.754	205.733.724	221.113.
GISENYI	1.542.205	1.627.159	1.445.792	498.962	665.139	1.137.
RUHENGARI	205.093	359.165	330.397	374.467	422.683	442.
CYANGUGU	859.859	644.853	458.590	381.976	288.736	401.
KIBUYE	92.960	199.992	269.393	233.220	735.621	517.
VUNGA	27.228	7.000	11.129	12.944	10.774	9.
KIRAMBO	6.701	4.496	9.372	7.440	6.076	5.
BYUMBA	263.597	224.071	132.781	91.679	98.402	220.
GATSIBO	4.193	8.565	16.246	9.673	10.790	18.
KIBUNGO	82.620	98.262	70.550	51.434	94.308	129.
RWAMAGANA	49.305	43.437	30.917	31.892	49.550	130.
GITARAMA	131.001	119.115	176.821	97.803	118.382	104.
RUHANGO	16.333	2.012	8.654	4.330	5.909	14.
NYABISINDU	594.681	252.891	299.742	154.501	240.153	202.
GIKONGORO	60.860	57.823	80.568	72.837	122.458	107.
NYANGE	17.103	14.880	15.526	13.272	14.324	34.
KABAYA	33.898	39.858	38.930	26.878	34.634	23.
NYAMASHEKE	16.496	25.148	28.247	14.622	8.368	17.
BUTARE	1.379.382	1.643.870	1.405.180	1.614.364	1.434.090	1.275.
KANZENZE	-	-	16.382	15.270	39.787	26.
RUSHASHI	-	-	-	-	-	1.
TOTAUX	117.215.233	141.540.363	153.299.755	232.000.319	210.133.908	225.935.
		+ 21%	+ 8%	+ 51%	- 9%	+ 7%

ETAT DES ENTREES ET DES SORTIES DE FONDS : SERVICE DE L'AERONAUTIQUE

TOUS AERODROMES Y COMPRISE LA DIRECTION GENERALE : Exercice 1982

MOIS	: ENCAISSE : PRECEDENTE :	: ENCAISSEMENT : SANS ENVOIS DE : FONDS	: DECAISSEMENT : SANS ENVOIS DE : FONDS	: FACTURES	: ENVOIS DE FONDS : EXPEDIES :	: ENCAISSE
JANVIER	: 551.198	: 1.152.395	:	: 5.695.482	: 829.000	: 874.593
FEVRIER	:	: 759.191	:	: 4.809.865	: 913.584	: 720.200
MARS	:	: 1.372.746	:	: 4.739.971	: 1.309.272	: 783.674
AVRIL	:	: 6.766.194	:	: 5.886.364	: 6.385.834	: 1.164.034
MAI	:	: 1.532.111	:	: 6.658.812	: 1.449.246	: 1.246.899
JUIN	:	: 1.383.189	:	: 6.770.944	: 770.000	: 1.860.088
JUILLET	:	: 1.011.934	:	: 7.586.892	: 1.511.949	: 1.360.073
AOUT	:	: 956.055	: 57.660	: 6.861.599	: 970.829	: 1.287.639
SEPTEMBRE	:	: 1.823.178	:	: 6.597.079	: 1.825.964	: 1.284.853
OCTOBRE	:	: 570.670	: 497.793	: 6.390.001	: 421.812	: 935.918
NOVEMBRE	:	: 730.564	:	: 6.843.822	: 367.966	: 1.298.516
DECEMBRE	:	: 1.582.784	: 225.675	: 6.843.062	: 2.155.364	: 500.261
	:	:	:	:	:	:
TOTAL	: 551.198	: 19.641.011	: 781.128	: 75.683.893	: 18.910.820	: 500.261
	:	:	:	:	:	:
	:	:	:	:	:	:







SITUATION DU CCP ZA0070 DU SERVICE DE L'AERONAUTIQUE  
EXERCICE 1982.

---

Mois	: Report	: Crédits	: Débit	: Avoir au 31/12/82
Janvier	: 24.353.545	: 3.930.960	: 24.353.545	:
Février	:	: 5.946.030	:	:
Mars	:	: 2.309.825	:	:
Avril	:	: 416.000	:	:
Mai	:	: 2.577.963	:	:
Juin	:	: 3.723.193	: 15.250.624	:
Juillet	:	: 1.183.270	:	:
Août	:	: 9.015.220	:	:
Septembre	:	: 3.177.707	: 17.029.544	:
Octobre	:	: 1.517.990	: 1.517.990	:
Novembre	:	: 899.052	: 899.052	:
Décembre	:	: 6.964.662	: -	:
	:	:	:	:
Total	: 24.353.545	: 41.661.872	: 59.050.755	: 6.964.662
	:	:	:	:

MOUVEMENTS DE FONDS ET PROGRESSION EN % - SERVICE DE L'AERONAUTIQUE  
EXERCICE 1982

BUREAUX	ENTREES			PROGRESSION	SORTIES		
	1981	1982			1981	1982	PROGRESSION
BUTARE	301.668	438.078	+ 45,21 %	308.988	374.232	+ 21,11 %	
GABIRO	-	12.800	-	2.500	12.350	+ 394 %	
GISENYI	793.940	1.607.180	+102,43 %	824.296	1.434.384	+ 74,01%	
KAMEMBE	900.287	1.329.013	+ 47,62 %	700.327	868.000	+ 23,94%	
KIGALI	77.371.104	80.532.630	+ 4,08 %	77.314.031	80.520.658	+ 4,14%	
RUHENGARI	345.492	468.290	+ 33,54 %	320.742	445.090	+ 38,76%	
DIRECTION GENERALE							
+ CCP ZA0070	32.724.276	52.598.785	+ 60,73 %	22.914.522	69.991.204	+ 205,44%	
TOTAUX	112.436.767	136.986.776	+ 21,83 %	102.385.406	153.645.918	+ 50,06%	

3.2. BUREAU COURRIER & ARCHIVES.

3.2.0. PERSONNEL EN PLACE AU 31 DECEMBRE 1982.

a) Personnel sous-statut.

- 1 Chef de Bureau Courrier et Archives (Rédacteur-adjoint)
- 1 Adjoint au Chef de Bureau Courrier et Archives (Rédacteur)
- 1 Rédacteur principal
- 1 Rédacteur
- 3 Rédacteurs adjoints

b) Personnel sous-contrat.

- 1 Secrétaire
- 1 Dactylographe
- 1 planton

c) Etat d'esprit du personnel.

Tout le personnel du Bureau Courrier et Archives a travaillé dans un esprit d'entente et de franche collaboration.

3.2.1. ATTRIBUTIONS DU BUREAU COURRIER ET ARCHIVES.

- Indication générale
- Réception, ouverture et expédition de la correspondance
- Dactylographie de la correspondance
- Classement et Archives

3.2.2. Difficultés rencontrées

Les problèmes soulevés dans le rapport annuel 1981 n'ont pas été résolus jusqu'à présent.

3.2.3. Souhaits.

Nos souhaits exprimés l'année dernière sont toujours les mêmes.

.../...

### 3.3. BUREAU GESTION DES CREDITS.

#### 3.3.0. Généralités.

Au cours de l'année 1982, le Bureau Gestion des crédits a connu un grand mouvement dans le cadre du personnel :

- Au mois de mars 1982, un Rédacteur-adjoint a été mis en suspension disciplinaire et jusque fin d'année le MINIFOPE n'avait pas encore statué sur son cas.
- Au mois d'avril 1982, un Rédacteur principal a été affecté à la Gestion de même qu'un Rédacteur-adjoint au mois d'octobre 1982.

Celui-ci a dû quitter le service fin novembre 1982 pour aller poursuivre ses études à l'étranger.

#### 3.3.1. Personnel en place au 31 décembre 1982.

##### A. Personnel sous-statut.

- 1 Chef de Bureau
- 4 Rédacteurs-adjoints
- 1 Rédacteur principal

##### B. Personnel sous-contrat

- 1 Dactylographe
- 1 Planton

##### Chauffeurs :

Le MINIPSCO en entier compte 37 chauffeurs au 31 décembre 1982 dont 8 chauffeurs-pompiers, 2 chauffeurs poids lourds, et 27 chauffeurs ordinaires. Au cours de l'exercice budgétaire 1982, 4 chauffeurs ont été renvoyés et un engagement de 7 autres a eu lieu.

##### C. Etat d'esprit du personnel.

Les Agents affectés au Bureau Gestion des crédits accomplissent leurs tâches dans un esprit d'entente et de collaboration.

#### 3.3.2. Attributions du Bureau Gestion des crédits.

- Elaboration des prévisions budgétaires
- Exécution du budget
- Gestion et répartition du matériel et des locaux administratifs
- Recrutement, Administration et Licenciement des

3.3.3. Charroi Officiel affecté au Département.

Pour l'année 1982, le Département compte 7 véhicules déclassés et dont 6 ont été mis en vente publique. Les véhicules en place au 31 décembre 1982 sont au nombre de 36 dont 4 anti-incendie.

3.3.4. Situation du budget (Voir tableau en annexe)

Le Département du MINIPOSCO a eu un budget annuel de fonctionnement de 374.455.807 FRW pour l'exercice 1982. Lors de la révision du budget, ledit crédit a été réduit à 373.830.807 FRW.

Le total des dépenses s'est chiffré à 376.358.077 FRW d'où un dépassement annuel de 2.527.270 FRW. Ce dépassement se constate surtout aux articles personnel sous-statut et sous-contrat.

En effet, les dépenses sur ces articles ont été gonflées suite au paiement des arriérés des heures supplémentaires et des indemnités de caisse.

Les impayés totalisent un montant de : 8.482.099 FRW.

3.3.5. Equipement

- Véhicules

Le Ministère des Postes et des Communications a acquis :

- 2 Jeeps TOYOTA
- 1 Camion BENZ
- 1 Peugeot ministérielle 505
- 1 TOYOTA Corolla

- Machines

- 2 Photocopieuses SHARP 740
- 9 Machines à écrire Grand chariot
- 2 Machines à écrire IBM à boules
- 22 machines à calculer
- 2 stencilleuses

.../...

- Mobilier

- 4 armoires en bois
- 14 étagères métalliques
- 21 armoires métalliques
- 48 bureaux
- 48 chaises
- 5 armoires vitrées
- 10 tables d'ouverture du courrier
- 1 fichier à roulettes
- 13 tables dactylo
- 2 étagères chambre forte
- 1 malle métallique
- 1 table de guichet
- 1 pupitre
- 2 caisses recommandées
- 1 panneau d'affichage
- 10 chaises tournantes pour opérateurs
- 10 bacs à papier
- 3 tables de lecture

3.3.6. Difficultés rencontrées.

Le Bureau Gestion des crédits n'a pas connu de difficultés remarquables au cours de l'exercice budgétaire 1982. Les relations avec les différents services du Département n'ont pas connu de failles.



3.3.7. SITUATION DU BUDGET - EXERCICE 1982.SECRETARIAT GENERAL

ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANNUELS	DEPENSES ENGAGEES	BONI.	DEPASSEMENT
12.120.01.00	Personnel sous-statut	7.013.329	7.311.315		297.986
12.120.03.01	Voyages de service (Entretien véhicules officiels)	2.731.367	2.731.367	18.633	
12.120.03.02	Voyages de service (Indemnités kms et autres)	2.000.000	1.826.243	173.757	
12.120.04.01	Personnel sous-contrat	2.493.096	2.511.200		18.104
12.120.05.01	Matériel et fourniture de bureau	700.000	699.986	14	
12.120.05.03	Télégrammes et Téléphones	3.000.000	2.992.642	7.358	
12.120.05.06	Carburant et Lubrifiant	2.200.000	2.198.674	1.326	
12.120.06.00	Subsides à l'ONATRACOM	20.000.000	20.000.000		
12.120.07.00	Frais de représentation	50.000	49.842		
	TOTAUX	40.206.425	40.321.269	201.246	316.090

DIRECTION GENERALE DES POSTES

ARTICULATION	LIBELLES	CREDITS ANNUELS	DEPENSES ENGAGEES	BONI	DEPASSEMENT
12.121.01.00	Personnel sous-statut	29.713.357	34.192.688	-	4.479.331
12.121.03.01	Voyages de service (Entretien véhicules officiels)	1.160.000	1.069.707	90.293	
12.121.03.02	Voyages de service (Indemnités kms et autres)	2.000.000	1.999.980	20	
12.121.04.01	Personnel sous-contrat	22.639.912	22.529.381	110.531	
12.121.04.02	Journaliers	350.000	347.800	2.200	
12.121.05.01	Matériel et fourniture de bureau	2.000.000	1.999.744	256	
12.121.05.06	Matériel technique	2.000.000	1.990.020	9.980	
12.121.05.06	Carburant et Lubrifiant	1.240.000	1.235.420	4.580	
12.121.06.01	Bonification à l'étranger	18.075.000	11.490.265	6.584.735	
	T O T A U X	79.178.269	76.855.005	6.802.595	4.479.331

DIRECTION GENERALE DES TELECOMMUNICATIONS.

ARTICULATION	L I B E L L E S	CREDITS ANNUELS	DEPENSES ENGAGEES	BONI.	DEPASSEMENT
12.122.01.00	Personnel sous-statut	32.412.480	35.966.928	-	3.554.448
12.122.03.01	Voyages de service (Entretien véhicules officiels)	1.750.000	1.720.178	29.822	
12.122.03.02	Voyages de service (Indemnités kms et autres)	5.000.000	4.631.704	368.296	
12.122.04.01	Personnel sous-contrat	48.260.588	55.539.945		7.279.357
12.122.04.02	Journaliers	9.500.000	9.495.925	4.075	
12.122.05.01	Matériel et fourniture de bureau	7.000.000	6.996.077	3.923	
12.122.05.04	Matériel technique	28.000.000	27.899.145	100.855	
12.122.05.06	Carburant et Lubrifiant	1.500.000	1.336.000	164.000	
12.122.06.08	Bonification à l'étranger	11.000.000	10.427.606	572.394	
	T O T A U X	144.423.068	154.013.508	1.243.365	10.833.805

DIRECTION GENERALE DE L'AERONAUTIQUE

=====

ARTICULATION	LIBELLES	CREDITS ANNUELS	DEPENSES ENGAGEES	BONI.	DEPASSEMENT
12.123.01.00	Personnel sous-statut	33.060.549	28.325.851	4.734.698	
12.123.03.01	Voyages de service (Entretien véhicules officiels)	3.650.000	3.482.945	167.055	
12.123.04.01	Voyages de service (Indemnités kms et autres)	2.000.000	1.847.710	152.290	
12.123.04.01	Personnel sous-contrat	35.743.757	37.745.217		2.001.460
12.123.04.02	Journaliers	2.500.000	2.495.717	4.283	
12.123.05.01	Matériel et fourniture de bureau	1.500.000	1.499.959	41	
12.123.05.04	Matériel technique	18.000.000	18.007.396		7.396
12.123.05.06	Carburant et Lubrifiant	2.950.000	2.937.300	12.700	
	T O T A U X	99.404.306	96.342.095	5.071.067	2.008.856

DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS.

=====

ARTICULATION	L I B E L L E S	CREDITS ANNUELS	DEPENSES ENGAGEES	BONI	DEPASSEMENT
12.124.01.00	Personnel sous-statut	5.866.510	5.026.266	840.244	
12.124.03.01	Voyages de service (Entretien véhicules officiels)	500.000	318.415	181.585	
12.124.03.02	Voyages de service (Indemnités kms et autres)	1.000.000	665.684	334.316	
12.124.04.01	Personnel sous-contrat	1.552.229	1.158.349	393.880	
12.124.05.01	Matériel et fourniture de bureau	800.000	782.740	17.260	
12.124.05.04	Matériel technique	500.000	497.346	2.654	
12.124.05.06	Carburant et Lubrifiant	400.000	377.400	22.600	
	T O T A U X	10.618.739	8.826.200	1.792.539	

3.4. BUREAU ETUDES ET PROGRAMMATION

3.4.0. Personnel en place au 31 décembre 1982

a) Personnel sous-statut

- Un Chef de Bureau
- Un Secrétaire d'Administration
- Deux Rédacteurs-Adjoints

Il a été enregistré avec satisfaction le recrutement en décembre d'un ingénieur hydrologue et d'un licencié en droit.

b) Personnel sous-contrat

- Un Secrétaire-Dactylographe

Cet agent remis au Bureau Etudes et Programmation où il travaillait avant d'être transféré à la Gestion, a permis la reprise normale des activités de secrétariat de ce service.

Toutefois, il est déplorable qu'en plus des activités non moins faciles du B.E.P. qu'il fait, il est surchargé par d'autres provenant de la Gestion.

Etat d'esprit du personnel : TRES BON

3.4.1. Attributions du Bureau Etudes et Programmation

Les attributions restent celles définies par l'Arrêté Présidentiel n° 59/09 du 30 juin 1976.

- Etude technique des projets intéressant le Département
- Synthèse et mise à jour des projets à l'échelle du Département en vue de leur insertion dans le plan national de Développement.
- Rédaction des programmes annuels du Département en collaboration avec le Ministère du Plan
- Tenue à jour des données nécessaires pour l'élaboration des rapports annuels
- Relation avec l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications et l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile et de la météorologie.

.../...

3.4.2. Difficultés rencontrées

- Insuffisance du Personnel
- Manque de matériel de bureau : Le problème de manque d'armoires a été comblé mais pas en totalité puisque les documents restent encore exposés sur des tables faute de lieu de classement. Le problème de manque de dictionnaire qui depuis longtemps s'est posé reste encore sans solution.

3.4.3. Souhaits

- Compte tenu du volume de travail dévolu à ce bureau, il faudrait continuer à renforcer ce service surtout devant le départ du Chef de bureau en stage de longue durée et d'un fonctionnaire bachelier en sciences économiques parti pour continuer ses études.
- Il faudrait lui doter d'un planton propre à lui quitte à ce que son local soit régulièrement nettoyé.
- Pour assurer une meilleure coordination des activités, il faudrait instaurer au Secrétariat Général un agent s'occupant du matériel de bureau et pouvant être contacté à tout moment.
- Vu les déplacements que le personnel du B.E.P. opère tant en ville qu'à l'extérieur, un moyen de déplacement sûr et permanent s'avère nécessaire.

Il faudrait notamment recruter :

- 1 Economiste
- Le bureau Etudes et Programmation devrait servir également de centre de documentation des différents services du Département et même des services extérieurs, d'où l'impérieuse nécessité de disposer d'un mobilier suffisant pour un meilleur classement de tous les documents disponibles.

.../...

### 3.5. BUREAU RELATIONS PUBLIQUES

#### 3.5.0. PREAMBULES

Le Bureau Relations Publiques est effectivement opérationnel depuis plus d'une année.

Pendant ce temps, l'expérience aidant, les choses deviennent de plus en plus claires. Le domaine des relations humaines est un vaste champ à explorer, tant les questions sont nombreuses et aucune d'elles ne ressemble totalement à une autre. Dans ce contexte, il y a lieu de retenir que l'existence de ce bureau est nécessaire, même si l'on ne peut pas donner une mesure quantitative de l'ampleur de la tâche. Le présent rapport annuel va donner le bilan des activités au cours de l'année écoulée. Mais, cette rétrospective est à prendre avec beaucoup de réserves eu égard au fait qu'il faut l'avoir vécu pour en saisir la portée à sa juste valeur.

#### 3.5.1. PERSONNEL EN PLACE AU 31.12.1982

On a à regretter qu'en créant ce bureau, une seule personne ait été retenue pour en assurer les attributions. Cette situation demeure aujourd'hui (cfr. rapport annuel 1981).

#### 3.5.2. ATTRIBUTIONS

Le travail du Bureau Relations Publiques se résume par l'application du Protocole dans le sens large de ce mot (cfr. arrêté présidentiel n° 89/06 du 13 avril 1979).

Contrairement à ce que d'aucuns pensent, il ne s'agit pas ici de demander des audiences adressées au Ministre et au Secrétaire Général.

Le Ministère des Postes et des Communications est un Ministère Technique.

Les services qui y sont rendus s'adressent aux personnes de toutes conditions et catégories.

- Dans le domaine de l'information, beaucoup de personnes s'adressent au département sans toujours connaître le service le mieux indiqué pour répondre à leurs questions. Le Ministère étant vaste, celui qui oriente doit être à même de bien saisir la question afin d'y donner une suite appropriée en l'orientant au service réellement concerné.

.../...



- Dans le domaine du travail quotidien, le Bureau Relations Publiques est amené à collaborer avec les Bureaux Courrier et Archives et Gestion des crédits et même avec des Directions Générales afin de répondre à des questions spécifiques relevant de ces services.  
D'autre part, le Chef de Bureau Relations Publiques intervient souvent pour faire les procès-verbaux des réunions que le Ministère préside au niveau de la Cellule et aux services à l'intérieur du pays.
- Il arrive que des services parastataux ou mixtes travaillant en relation avec le Ministère (AIR RWANDA, STIR, ONATRACOM) aient à demander des services qui relèvent du protocole. Le Bureau Relations Publiques est toujours à leur disposition.
- Ce Bureau s'occupe des voyages des agents du MINIPOSCO. Mais ce service n'est pas très bien assuré pour des raisons qu'on exposera plus loin.
- Par la force de l'habitude, c'est à ce Bureau qu'il est demandé de s'occuper des questions relatives aux décorations de service, demande de permis de résidence des agents et des cartes de travail etc...

### 3.5.3. DIFFICULTES ET SOUHAITS

Sans vouloir paraître extra-exigeant, le Bureau Relations Publiques du Ministère des Postes et des Communications est le service le plus mal loti ici pour des raisons multiples dont voici les plus importantes :

1. Comme d'autres services, ce bureau souffre du manque de lieu de travail. Actuellement, le Bureau Courrier et Archives héberge le Bureau Relations Publiques. Ceci a pour conséquence une gêne permanente qui est imposée au Chef de Bureau Courrier et Archives étant donné les exigences fondamentalement différentes de ces deux bureaux.
2. Quand on arrive au Ministère et plus particulièrement devant le Cabinet du Ministre, on est vraiment choqué par l'état des sièges qui y sont. A la question de savoir s'il n'y aurait pas moyen de les remplacer par des plus propres, la Gestionnaire a répondu qu'elle craint qu'on les vole. Alors on peut se demander à quoi servent les veilleurs de nuit chargés de la sécurité du bâtiment!

.../...

3. Le Bureau des Relations Publiques, au MINIPOSCO n'a pas de véhicule automobile de service. Cet état de choses fait que des interventions rapides peuvent être mal assurées ou n'être pas assurées du tout. En effet, le fait de dire qu'il suffit de s'arranger avec la Gestion des crédits n'arrange précisément rien étant donné le caractère aléatoire des disponibilités de ce côté-là.

A ce propos, il y a lieu d'espérer que les responsables du Ministère trouveront une solution appropriée.

4. Certaines Directions Générales font comme si ce bureau ne leur servait à rien et arrangent leurs problèmes sans y associer le Bureau Relations Publiques. C'est regrettable, surtout quant on pense que certains agents ne demandent l'intervention du service concerné que quand ça va mal. Peut-être pourrait-on espérer qu'il y ait une remise en question du sens qui doit être donné à l'esprit de collaboration.

IV. DIRECTION GENERALE DES POSTES.  
=====

4.1. Physionomie de la Direction Générale des Postes

4.1.0. Evolution

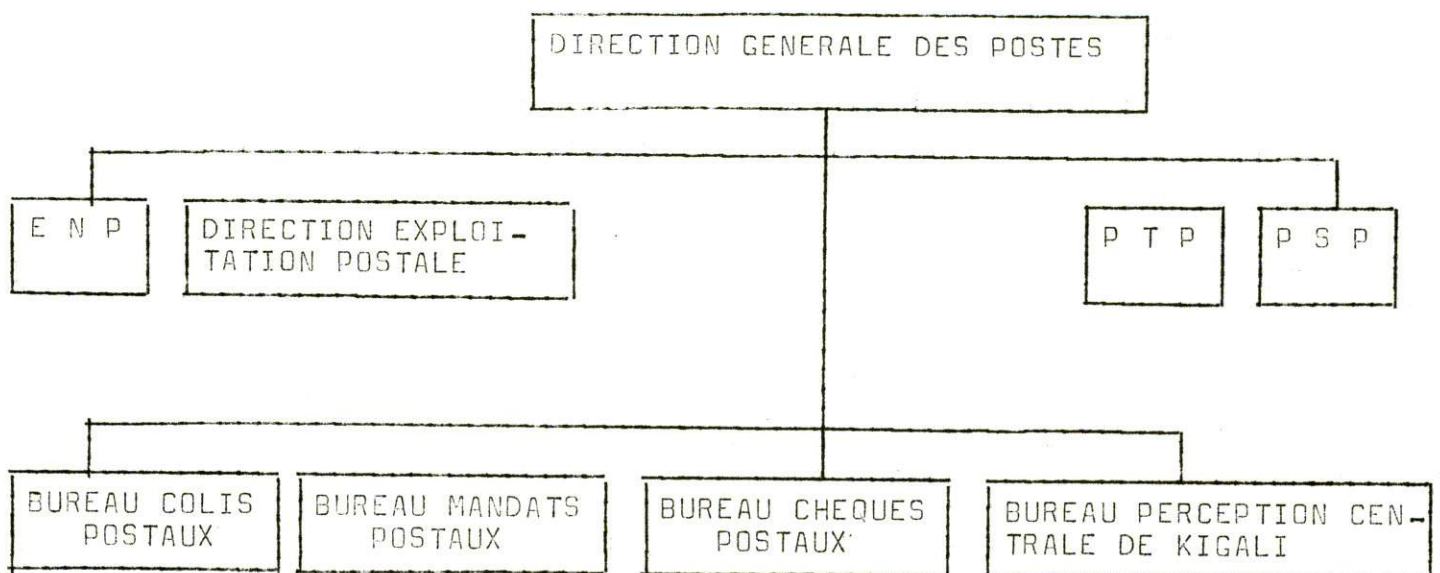
La structure administrative de la Direction Générale des Postes reste celle définie par l'Arrêté Présidentiel n° 59/09 du 30 juin 1976.

La Direction Générale des Postes compte une Direction de l'Exploitation Postale; quatre bureaux dont celui de la perception centrale de Kigali, le bureau colis postaux, le bureau des mandats postaux et celui des chèques postaux. Elle comporte également neuf perceptions implantées dans neuf chefs-lieux de Préfecture et de douze sous-perceptions en activité à travers le pays, une Ecole Nationale des Postes pour la formation des contrôleurs et agents d'exploitation postale.

4.1.1. Organigramme en vigueur.

Suite à l'augmentation considérable du volume d'activités au sein des services de la Direction Générale des Postes, l'actuel organigramme est dépassé dans plusieurs secteurs et ne répond plus aux exigences imposées par l'évolution et le progrès que connaît aujourd'hui la Poste rwandaise. Un nouvel organigramme beaucoup plus réaliste et fonctionnel s'impose donc.

a) Organigramme en vigueur :



4.2. Budget alloué à la Direction Générale des Postes

4.2.0 Budget ordinaire de dépenses 1982

Article	Rubrique	Crédits annuels	Dépenses effectuées	Bonification	Dépassement
12.121.01.00	Personnel sous-statut	29.713.357	37.696.757	-	7.983.400
12.121.03.01	Voyages de service (Entretien véhicules officiels)	1.160.000	1.069.707	90.293	-
12.121.03.02	Voyages de service (Indtés kms et autres)	2.000.000	1.999.980	20	-
12.121.04.01	Personnel s/contrat	22.639.912	22.529.381	110.531	-
12.121.04.02	Journaliers	350.000	347.800	2.200	-
12.121.05.01	Matériel et fourniture de bureau	2.000.000	1.999.744	256	-
12.121.05.04	Matériel technique	2.000.000	199.020	9.980	-
12.121.05.06	Carburant et Lubrifiant	1.240.000	1.235.420	4.580	-
12.121.06.01	Frais de transport du courrier et bonification	18.075.000	11.490.265	6.584.735	-
TOTAL		79.178.269	80.359.074	6.802.595	7.983.400

Les crédits annuels accordés et libérés pour les dépenses du service des Postes s'élèvent à 79.178.269 francs. Les dépenses engagées en 1982 s'élèvent à 80.359.074 francs. Le dépassement enregistré s'élève à 7.983.400 francs et provient de l'art. "personnel sous/statut" où les crédits accordés par le Ministre des Finances étaient sensiblement inférieurs aux crédits du personnel en place. Les autres articles ont laissé des bonifications dont le plus important est l'article "frais de transport du courrier et bonification" avec 6.802.595 francs.

a) Personnel sous/statut

Comme il apparaît au tableau ci-dessus, cet art. accuse un dépassement important de 7.983.400 francs.

Les prévisions présentées par la Direction Générale des Postes n'ont pas été respectées et le montant octroyé a été de loin inférieur au montant des dépenses engagées.

.../...

En effet, cet article supporte non seulement les salaires des sous/statut, mais également les frais des heures supplémentaires effectuées en dehors des heures de service ordinaire et les indemnités de caisse des agents appelés à manipuler les fonds publics.

- b) Matériel technique: (sacs, balances, coffres, timbres à date, machines à affranchir, matériel de gravure, etc...).

Cette rubrique est sacrifiée depuis 1977.

Le montant de 2.000.000 frs accordé en 1982 ne serait même pas suffisant pour payer une facture proforma pour achat des sacs postaux.

S'il apparaît sur le tableau ci-dessus une bonification de 9.980 frs sur le crédit annuel accordé de 2.000.000 frs, c'est qu'il a été utilisé uniquement pour l'achat de matériel de moindre importance, tandis que le matériel technique qui exige le déboursement des sommes consistantes est condamné d'attendre encore.

- c) Frais de transport du courrier et bonification

Cette année, cette rubrique accuse une bonification de 6.584.735 frs sur un crédit accordé de 18.075.000 frs. Cet état de choses ne devrait pas nous tromper pour les années à venir puisque déjà l'ONATRACOM, qui est notre principal transporteur du courrier interne, réclame l'augmentation considérable des frais de transport que la Poste lui doit annuellement (10.000.000 de francs au lieu de 1.000.000 frs payables annuellement jusqu'à ce jour).

4.2.1. Budget de développement : Néant

L'exercice 1982 comme les années précédentes a été sacrifié. Aucun budget de développement n'a été retenu malgré des nombreux projets de développement que la Poste rwandaise ne cesse de présenter chaque année.

.../...

4.3. Personnel de la Direction Générale des Postes

Le Personnel de la Direction Générale des Postes est composé d'agents sous-statut, des sous-contrat, d'expatriés et des agents en formation à l'Ecole Nationale des Postes ou à l'Etranger.

4.3.0. Personnel sous-statut : 124

Directeur Général	1
Directeur	1
Chef de Bureau	4
Fonctionnaire principal	3
Fonctionnaire	5
Rédacteur principal	11
Rédacteur	19
Rédacteur - adjoint	25
Agent ppl. 1ère classe	15
Agent ppl. 2ème classe	13
Agent ppl. 3ème classe	23
Agent principal	4

4.3.1 Personnel sous-contrat : 181

Secrétaire	1
Dactylographes	9
Chauffeurs	5
Magasiniers	2
Guichetiers	47
Archivistes	8
Chefs de section	9
Facteurs	44
Plantons	26
Voilleurs	30

4.3.2. Personnel expatrié : 2

Assistant Technique Belge	1
Agt.ppl.2è cl. assimilée	1

4.3.3. Personnel en formation : 26

a) à l'E.N.P.	23
à l'étranger	3

.../...

4.3.4. Tableau comparatif des élèves formés à l'ENP depuis 1969

69	70	71	72	73	74	75	76	77 et 78	79	80 & 81	82 & 83
15	15	15	6	12	8	18	13	10	16	20	22

4.3.5. Effectif des agents formés à l'Etranger depuis 1972 jusqu'au 31 décembre 1982.

<u>Pays</u>	<u>Ville</u>	<u>Noms et prénoms</u>
France	Toulouse	MUTESA Edouard
		SEBIKALI Festus
		BILINDIRO J.M.Vianney
		MUNYAKAZI Apollinaire (Cabinet)
		HAVUGIMANA Joseph (Démission)
	Evry	MUTESA Edouard
	Paris	MUHOZA Jean-Bosco
Suisse	-	NGARUKIYE J.Fidèle (renvoyé)
		MUNYABUHORO Elie
		BAHEMBERA Alphonse
		BASEBYA J.Baptiste (transféré)
		UWIMANA Callixte (renvoyé)
		MUNYAKAZI Apollinaire (cabinet)
		BALIYANGA Festus (Démission)
		HAHIRUMUKIZA Alphonse (décédé)
	NIYIBAHO Mathieu	
Côte d'Ivoire	Abidjan	MUYIRAMYE François (cabinet)
		BIGILIMANA Edouard
		HABIMANA Jean-Bosco
		HITIMANA Pierre (renvoyé)
		HAHIRUMUKIZA Alphonse (décédé)
		MURENZI Vincent de Paul
		NTIBASHIRUMUJINYA Apollinaire (BEP)

.../...

Congo	Brazzaville	MUNYANDEKWE Anastase
Bénin	Cotonou	HAHIRUMUKIZA Alphonse (décédé) GACAMUZIKO Jérôme
Belgique		KAMANZI Gabriel (transféré) SINAYITUTSE Védaste HAKIZIMANA Léonard (renvoyé) MWUMVANEZA J. (démission) SENTABIRE Médard (démission) SEBIKALI Festus
Maroc	Rabat	BAHIZI François
Sénégal	Dakar	MUTESA Edouard

#### 4.4. Réalisation des programmes et projets

##### 4.4.0. Projets d'infrastructures administratifs

- a) Au cours de l'année 1982, le service des Postes a ouvert deux nouvelles sous-perceptions postales à Rushashi en Préfecture de Kigali et à Karengera en Préfecture de Cyangugu. Le bureau de Gakenke en Préfecture de Byumba dont les travaux de construction ont été terminés en 1980, n'est pas encore ouvert faute de matériel, d'équipement nécessaire et du personnel d'exploitation. Les autres sous-perceptions postales programmées pour l'ouverture prochaine sont Kaduha et Munini en Préfecture de Gikongoro et Rubengera en Préfecture de Kibuye.

##### b) Centre de tri du courrier à Kigali

Le projet de construction d'un centre de Tri fait partie des grands projets retenus par la Poste rwandaise dans son effort de développement.

Pour ce projet pris en particulier, l'on se souviendra du séjour dans notre pays de Monsieur MAZOU, Conseiller au Bureau International de l'UPU, au cours duquel il a participé aux travaux de la Table Ronde sur les Aides Extérieures et plaidé en faveur de la construction de ce complexe dans le cadre de modernisation de la Poste Rwandaise. Le coût du projet est à estimer à peu près à 5.000.000 \$ USA et les contacts menés jusqu'à présent avec la Banque Mondiale doivent se poursuivre pour trouver les fonds nécessaires.

.../...



4.4.1. Autres projets administratifs

- a) Construction des bureaux de Poste à Cyangugu, Ruhengeri, Byumba et Kibungo et extension de ceux de Butare et Gisenyi. Les coûts sont à évaluer.
- b) Création de la Poste mobile dans les zones rurales :

Les zones rurales très éloignées des principaux axes routiers ne sont pas desservies par les bus de l'ONATRACOM. Les missionnaires ou autres privés se dévouent et transportent bénévolement le courrier. Pour résoudre cette situation et assurer un transport régulier du courrier dans ces coins jusqu'ici sacrifiés et victimes de leur enclavement, la Poste mobile serait le moyen le plus approprié pour les tirer de l'isolement.

Chaque Commune devrait en principe, disposer d'un bureau de poste qui serait desservi au moins deux fois la semaine. Pour ce faire, TRENTE véhicules seraient juste le minimum à raison de deux unités par Préfecture pour assurer la liaison entre la Préfecture et les Communes, et de dix véhicules pour assurer les liaisons journalières entre Kigali et les chefs-lieux de Préfecture.

4.5. PHILATELIE

4.5.0. TIMBRES EMIS EN 1982

Date	Dénomination	Nombre	Détail	Valeur faciale
14.06.82	Fleurs IV	8	0,20-0,30-0,50-4-10-35-70-80 F.	200 F.
28.06.82	20 <sup>e</sup> Anniversaire de l'Indépendance	4	10-20-30-50 F.	110 F.
06.07.82	Coupe du Monde de Football-España 82	8	0,20-0,30-1,50-8-10-20-70-90 F.	200 F.
22.11.82	Tuberculose	4	10-20-70-10 F.	200 F.
11.12.82	Belgica 82 et Philexfrance 82	4	40-40-60-60	
27.12.82	10 <sup>e</sup> Anniversaire PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement)	10	0,20-0,30-0,50-4-5-10-20-40-50-70 F.	

.../...

4.5.1. Comptabilité de l'Agence Philatélique (Exercice 1982)

Mois	Recettes (+)	Dépenses (-)	Différence
Janvier			
Février	390.660	243.498	+ 147.162 F.
Mars	541.175	289.810	+ 251.365 F.
Avril	34.440	79.363	- 44.923 F.
Mai	391.844	205.053	+ 186.791 F.
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre	69.140	743.849	- 674.709 F.
Novembre	274.200	1.606.568	-1332.368 F.
Décembre			

N.B. Ont été considérées comme recettes : vente des timbres ;  
Ont été considérées comme dépenses : remise de 20%, retours  
aux clients et paiements divers pour des services rendus.

4.6. RELATION AVEC LES SERVICES EXTERIEURS

4.6.0 Relation avec les services nationaux :

- La Direction Générale des Postes assure gratuitement les activités de la Caisse d'Epargne du Rwanda à l'intérieur du pays, là où celle-ci n'a pas encore ouvert des succursales.
- La Direction Générale des Postes collabore avec la Direction Générale des Douanes pour le traitement des colis postaux et autres envois passibles de taxes douanières.
- La Direction Générale des Postes informe régulièrement la Banque Nationale du Rwanda de tous les mouvements de fonds en circulation à la Poste.

.../...

- La Direction Générale des Postes fournit à la Direction Générale des Statistiques les éléments statistiques disponibles.

#### 4.6.1. Relation avec les services étrangers

Membre de l'Union Postale Universelle depuis le 6 avril 1963, l'Administration Postale Rwandaise est en matière d'exploitation par bureaux d'échanges, en constante relation avec les pays de tous les Continents. Elle entretient d'excellentes relations avec les autres Administrations ou organismes étrangers.

Il faut citer en particulier :

- Les Administrations Postales de la France, de la Suisse et de la Belgique
- L'Union Postale Universelle (UPU)
- L'Union Panafricaine des Postes (UPAP)
- L'Union Africaine des Postes et Télécommunications (UAPT)
- Bureau d'Etudes des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer (BEPTOM)
- Conférence des Administrations des Postes et Télécommunications de l'Afrique Centrale (CAPTAC).
- La Communauté Economique des Pays des Grands lacs (CEPGL).

#### 4.7. TRANSPORT DU COURRIER

##### 4.7.0. Transport Interne

###### a) Par voie de surface

Le transport du courrier à l'intérieur du pays est assuré en grande partie par les Bus de l'Office National des Transports en Commun (ONATRACOM). Ceux-ci prennent chaque jour des petites quantités disponibles et les déposent à leurs destinations ou aux bureaux postaux situés tout le long de leurs itinéraires. Pour la sécurité de ce courrier, l'ONATRACOM devrait faire un effort pour sensibiliser ses convoyeurs et chauffeurs et les rappeler de faire plus d'attention au courrier leur confié. La Direction Générale des Postes dispose en outre de deux camionnettes TOYOTA, Un JEEP TOYOTA, Un TOYOTA HIACE, Une voiture MAZDA, Un camion FIAT fort usagé, Un camion MERCEDES BENZ et de deux motos non encore utilisés.

.../...

Ce charroi est insuffisant pour évacuer vers l'intérieur du pays tous les sacs et colis postaux toujours nombreux en provenance de Mwanza et Kampala.

b) Par voie aérienne :

Les bureaux de Gisenyi, Cyangugu, Butare et Ruhengeri sont desservis pour une partie de leur courrier par des avions petits porteurs d'AIR RWANDA à partir de Kigali et selon la fréquence d'affrètement des avions disponibles.

4.7.1. Transport International

a) Par voie de surface :

Le courrier en provenance de l'étranger et transitant à Kampala est transporté par les Camions de la S.T.I.R. au moins une fois le mois.

L'acheminement du courrier par cette itinéraire est lent parce qu'il subit trop de transbordements tout le long du parcours Mombasa-Kampala-Kigali.

Pour cette raison, nombreuses Administrations Postales ne veulent plus transiter par cette voie et préfèrent expédier leurs dépêches via Tanzanie. La liaison MWANZA-KIGALI est assurée au moins une fois le mois par des camions tanzaniens de la "Société Tanzanien Cigarettes Compagny".

Poste aux lettres

Départ : de Kigali pour Bujumbura, Kampala, Anvers et Marseille.

- de Gisenyi pour Goma

Arrivée: Pour Kigali en provenance de Kampala, Kinshasa via Goma-Gisenyi, Anvers, New York, Marseille; Rotterdam, Londres, New Orléans, Dar-Es-Salaam, Napoli, Genova, Köln, Rotterdam.

b) Par voie aérienne: L'acheminement du courrier en provenance ou à destination de l'étranger est assuré par les compagnies aériennes ci-après :

SABENA, AIR FRANCE, ETHIOPIAN, AIR BURUNDI, AIR ZAIRE, AIR TANZANIA et AIR RWANDA.

.../...

Poste aux lettres

Départ : De Kigali pour Bruxelles, Amsterdam, Rome, Milan, Paris, Genève, Nairobi, Bujumbura, Douala, Accra, Kampala, Kinshasa, Dar-Es-Salaam, Athènes, Frankfurt, Addis-Abeba, Warszawa, Beljing, Pyongyang, New York.  
- De Gisenyi pour Bruxelles  
- De Butare pour Bruxelles  
- De Cyangugu pour Bruxelles

Arrivée : Pour Kigali en provenance de Bruxelles, Paris Frankfurt, Genève, Amsterdam, Rome, Athènes, New York, Milan, Warszawa, Pyongyang, Douala, Accra, Kinshasa, Bujumbura, Dar-Es-Salaam, Nairobi, Beljing, Londres.  
- De Bruxelles pour Butare  
- De Bruxelles pour Cyangugu  
- De Bruxelles pour Gisenyi

Colis Postaux

Départ : - De Kigali pour Bruxelles, Paris, Rome, Frankfurt, Milan, Genève, Barcelone, Amsterdam, Nairobi, Kampala, Kinshasa, Bujumbura, Dar-Es-Salaam, Pierref.

Arrivée : - Pour Kigali en provenance de Bruxelles, Kinshasa, Paris, Rome, Milan, Genève, Madrid, Frankfurt, Barcelone, Bujumbura, New York, Athènes.

4.8. STATISTIQUE DE LA POSTE AUX LETTRES ET COLIS POSTAUX

4.8.0. Du poids du courrier

La collecte des données statistiques pour le calcul du poids du courrier par avion et par voie de surface n'a pas été possible cette année surtout à cause des bureaux de l'intérieur du pays qui ne font pas attention à cette rubrique et par négligence ne transmettent pas leurs statistiques à la Direction Générale des Postes.

.../...

Les quelques données à notre disposition sont fragmentaires et incomplètes. Nous espérons que prochainement, le service des statistiques sera en mesure de fournir des poids globaux du courrier reçu et expédié par avion et par voie de surface.

4.8.1. Frais de transport et bonifications payés aux Administrations Etrangères et Sociétés Nationales de Transport.

Le budget alloué à cet article a été de 18.075.000 frs pour l'exercice 1982 contre 20.000.000 frs de l'année 1981.

Il faut remarquer que de 18.075.000 frs seuls 11.490.265 frs ont été utilisés en 1982.

REPARTITION DES PAYEMENTS :

ONATRACOM : 1.000.000 frs	!	Grèce : 23.530 frs
S.T.I.R. : 3.750.000 frs	!	Allemagne (RFA) 22.269 frs
AIR RWANDA; -	!	Espagne : 2.763 frs
NTIBITEGERA: 114.000 frs	!	URSS : -
Belgique :2.706.302 frs	!	INDE : 1.875 frs
France :1.231.927 frs	!	Brésil : -
SNCFB : -	!	Australie: -
UPU :2.025.339 frs	!	Uganda : 1.317 frs
USA : 35.333 frs	!	Kenya : 21.399 frs
Chine (RP) : 4.899 frs	!	Ethiopie : 18.097 frs
Suisse : 7.421 frs	!	Cameroun : 57.009 frs
Tanzania : 11.148 frs	!	Zaïre : 1.345 frs
Pakistan : -	!	Ghana : -
Corée (RPD): -	!	Mali : -
Pays Bas : 1.612 frs	!	
Angleterre : -	!	
C N C B : 423.314	!	
Italia : 10.606	!	
	!	
Total :11.490.265 frs	!	

.../...

4.8.2. Les bonifications reçues des Administrations Etrangères :  
 Ces bonifications s'élèvent pour l'année 1982 à 4.009.457 F.

Répartitions des bonifications reçues

Allemagne (RFA) :	927.935	!	Pays-Bas	:	557.042	
Espagne	:	112.866	!	USA	:	183.765
Suisse	:	1.072.420	!	Norvège	:	1.325
France	:	331.571	!	Australie	:	2.507
Angleterre	:	76.862	!	Autres pays	:	743.164
!						
Total		:	4.009.457 frs			

4.8.3. Tableau Comparatif des bonifications

Frais de transport et bonifications payés		!	Bonifications reçues	
Année	Montant	!	Année	Montant
1975	13.000.644 frs	!	1975	44.015 frs
1976	12.984.910 "	!	1976	1.408.725 "
1977	15.300.287 "	!	1977	1.375.037 "
1978	14.191.616 "	!	1978	3.982.603 "
1979	15.299.727 "	!	1979	4.437.026 "
1980	15.221.059 "	!	1980	3.847.981 "
1981	19.768.756 "	!	1981	2.008.890 "
1982	11.490.265 "	!	1982	4.009.457 "
!				

De ce tableau, on remarque que notre pays paye les Administrations Etrangères beaucoup plus que ce qu'il reçoit d'elles. Ceci s'explique par le fait que le Rwanda ne dispose pas de compagnie aérienne propre pour le transport des dépêches de ou vers les pays étrangers. Le Rwanda ne bénéficie donc que des frais de traitement du courrier en provenance de l'étranger.

.../...

4.9. SERVICE DES COLIS POSTAUX

4.9.0. Décomptes Internationaux

Pays	! Montant en DTS !	Observations
USA	! 3.466 DTS	!Pour les 2 semestres 1981
Italie	! 5.087 DTS	!
Suisse	! 3.483 DTS	!
Angleterre	! 971 DTS	!
R.F.A	! 9.408 DTS	!
Belgique	!14.282 DTS	!Accepté de payer
Espagne	!1114,09 DTS	!
Pays Bas	!1065 99 DTS	!Concerne les quotes-parts
	!	! de 1981
	!4.782.92 DTS	!Pour le 1er semestre 82
	!	!et le 3ème trimestre 82
France	! -	!Non payé
Grèce	! 78 DTS	!Non payé
Corée	! 476 DTS	!Non payé
Burundi	! 45 DTS	!Non payé
Uganda	!1047 DTS	!Non payé
Kenya	! 85 DTS	!

N.B. 1 DTS = 98,4 Francs Rwandais.

4.9.1. Statistiques des Colis Postaux déposés et taxes perçues.

Nombre de Colis	! Taxes de Transport !	Droits de sortie
685	! 1.435.085 frs !	7.333 Frs
	!	!

4.9.2. Statistiques des Colis et Petits Paquets remis.

- Colis service interne : 153 colis avec 200 Frs de frais postaux.

Colis Service International			!Petits Paquets remis		
Nombre	! Taxes Postales !	Droits d'entrée	! N°	! Taxes Postales !	Droits d'entrée
15.149	! 1.526.368 frs !	7.225.400 frs	! 55	! 5.313 F !	173.994 frs

.../...



STATISTIQUES DES POIDS DES COLIS DEPOSES PENDANT L'ANNEE 1982.

- a) Par avion : 1.824,115 Kgs pour tous les PTP et PSP  
 b) Par voie de surface : 1376,589 Kgs pour tous les PTP et PSP.

4.10. SERVICE DES RECLAMATIONS

Nombre des réclamations reçues			259
Nombre des réclamations répondues			231
"	"	non répondues CPX	2
"	"	" PTP KIGALI	18
"	"	" PTP RUHENGURI	2
"	"	" PTP GISENYI	2
"	"	" PTP CYANGUGU	3
"	"	" PTP BYUMBA	1
"	"	transmises à l'étranger	15
"	"	répondues	4
"	"	non répondues	10
"	"	indemnisée	1

Pour permettre au service des réclamations de bien s'acquitter de sa tâche et d'une façon ponctuelle, les autorités postales rwandaises devraient demander, par l'intermédiaire de l'Union Postale Universelle, aux pays membres de l'Union d'accorder au Rwanda de 4 à 6 mois supplémentaires pour le traitement des réclamations relatives aux envois qui nous arrivent par voies maritime et terrestre. Notre éloignement des ports maritimes constitue en fait un grand handicap qui ne nous permet pas de répondre à toutes les réclamations dans les délais requis.

4.11. SERVICE DE LA COMPTABILITE GENERALE DES POSTES

4.11.0 Entrée des Fonds

1. Taxes d'affranchissement	§- Valeurs Postales	60.386.414
	§- Affranchissements	392.699
	§ collectifs	
	§- Machines à affranchir	11.642.610
2. Mandats émis		42.060.070
3. Taxes sur mandats émis		712.020
4. Taxes Postales sur colis déposés		1.640.211

.../...

5. Droits de sortie	3.794
6. Taxes postales sur colis remis	1.571.707
7. Droits d'entrée	7.273.983
8. Location des boîtes postales	3.636.875
9. Abonnement aux dépêches spéciales	6.000
10. Recettes accidentelles postes	18.178
11. Recettes accidentelles autres services	13.604
12. Recouvrements dettes	3.000
13. Avances sur traitements + Prêts	2.401.998
14. Location des maisons officielles	23.500
15. Versement en C.C.P	867.002.984
16. Taxes sur bulletins de versement déposés	91.523
17. Produits B.C.H.	148.400
18. Versements caisse d'épargne	195.607.992
19. Envois de fonds reçus	1.018.397.950
20. Amendes infligées au personnel S/C.	78.796
21. Côtisations pensions	2.267.949
22. Côtisations Risques Professionnelles	764.592
23. Taxes Professionnelles	1.963.756
24. Soins de santé	11.861
25. Bonifications reçues	4.009.457
26. Contribution Personnelle minimum	139.200

Totaux des entrées de fonds

2.222.271.123

=====

4.11.1. Sortie des Fonds

1. Mandats payés	41.790.659
2. Chèques payés	880.382.815
3. Non-valeurs Postes	1.165.884
4. Non-valeurs Télécoms	6.224.183
5. Envois de fonds expédiés	958.988.422
6. Remboursements C.E.R.	190.079.964
7. Procès-verbaux déficit de caisse	12.222.455
8. Salaire personnel postes s/contrat	22.436.553
9. Salaire personnel Télécoms "	7.893.101
10. Salaire personnel Aéro "	3.215.171
11. Salaire Cabinet MINIPSCO "	2.491.162
12. Salaire transport s/contrat	1.285.208

.../...

13. Salaire autres services S/C.	8.397.338
14. Versement C.C.P. + C.R.P.	1.688.219
15. Versement P.P.R.	1.307.314
16. Versement C.P.M.	126.400
17. Déclaration des créances	88.861.887
Totaux des sorties des fonds	<u>2.228.556.735</u>

4.11.2. RECAPITULATION

1. Encaisse au 1er janvier 1982	15.812.957
2. Totaux des entrées des fonds	2.222.271.123
3. Totaux généraux	2.238.094.080
4. Totaux des sorties des fonds	2.228.556.735
5. Encaisse à justifier	<u>9.527.345</u>

4.11.3. RECETTES POSTALES REALISEES

1. Taxes d'affranchissement	72.421.723
2. Taxes sur mandats émis	712.020
3. Taxes postales sur colis déposés	1.640.211
4. Taxes postales sur colis remis	1.571.707
5. Location boîtes postales	3.636.875
6. Abonnement aux dépêches spéciales	6.000
7. Recettes accidentelles postes	18.178
8. Taxes sur bulletins de versement	91.523
9. Produits B C H	148.400
10. Bonifications reçues	4.009.457

---

Totaux des recettes postales 84.256.094

4.11.4. INDEMNITES DE CAISSE A ALLOUER AU PERSONNEL PENDANT L'ANNEE 1982.

1er trimestre 1982	:	697.600 Frs
2ème trimestre 1982	:	725.000 Frs
3ème trimestre 1982	:	707.800 "
4ème trimestre 1982	:	659.200 "

---

TOTAUX : 2.789.600 "

.../...

4.12. Service des mandats postaux

Les cas des mandats frauduleux et des doubles paiements des mandats télégraphiques continuent à porter préjudice à ce service.

4.12.0 Relevés statistiques des mandats émis et payés dans toutes les PTP et PSP :

Bureau postaux	Mandats émis			Mandats payés	
	Nombre	Montant	Taxes sur mandats émis	Nombre	Montant
22	14.774	42.060.019 Frs	712.525 Frs	14.561	41.785.409 Frs

4.12.1 Evolution des mandats postaux au cours des 5 dernières années :

Année de référence	Mandats émis		Mandats payés	
	Montant annuel	Taxes sur mandats émis	Montant annuel	
1978	43.834.413 Frs	333.563 Frs	46.662.963 F.	
1979	47.144.855 "	340.138 "	47.088.998 F.	
1980	37.249.965 "	569.291 "	37.504.435 F.	
1981	37.997.655 "	602.424 "	38.003.836 F.	
1982	42.060.019 "	712.525 "	41.785.409 F.	

4.13. Service des chèques postaux

4.13.0. Disponibilités monétaires et quasi-monétaires

A) Engagements envers les institutions publiques (FOSOR)	1.024.075
B) Engagements envers la Caisse Sociale	55.007.485
C) Engagements envers la B.N.R.	78.312.397
D) Engagements envers la B.C.R.	(
E) Engagements envers la B.K	(
F) Engagements envers la C.E.R.	( 19.482.065
G) Engagements envers la B.R.D.	(
H) Engagements envers la Banque Populaire	(
I) Engagements envers les Organismes publics	83.772.197
J) Engagements envers les secteurs privés et publics	17.873.052
<b>TOTAL</b>	<b>255.471.271</b>

.../...

4.13.1 TABLEAU ANNUEL DES RECETTES, DEPENSES, DEBITS ET CREDITS

Recettes (Reg.218)		Crédits (Reg.220/P)		Débits (Reg.227/P)		Dépenses Reg.229		Débits (Reg.230)		Crédits (Reg.231)	
N° B.V.	Montant	N° B.V.	Montant	N°CH.E.	Montant	N°CH.PI	Montant	N°Vsts	Montant	N°Vmts	Montant
11.222	1867.002.546	11.152	1867.845.270	16741	1873.561.362	16757	1879.906.740	16.466	11.195.823.430	16.485	11.191.814.061

N.B. n° = Nombre  
 BV = Buletins de versement  
 CHE = Chèques postaux émis  
 CHP = Chèques postaux payés  
 VSTS = Versements  
 VMTS = Virements

4.13.2. Tableau annuel des taxes perçues

Versements déposés	Fouritures de carnets	Chèques émis	Virements débités
91.563 Frs	37.300 Frs	11.500 Frs	4.575 Frs

4.13.3. Tableau des comptes chèques postaux

N°D	Debut	Suppri-	Modi-	Comptes privés		Comptes publics		Comptes bancaires		Comptes fin exercice	
exer.	Imés	fiés	fiés	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant
1.325	169	137	46	1.176	17.871.953 Frs	170	156.367.179 Frs	11	97.794.462 Frs	1357	272.033.594 F.

4.13.4. Evolution du service des chèques postaux dans les six dernières années

Année	Reg. 218	Reg. 220	Reg. 227	Reg. 229	Reg. 230	Reg. 231	Taxes perçues
1.977	418.256.216	411.223.249	393.475.865	395.167.807	692.240.429	609.913.656	276.710
1.978	531.671.529	526.958.263	433.630.095	436.209.797	545.594.700	547.325.664	300.566
1.979	515.831.804	621.484.272	591.470.958	596.551.094	661.807.420	663.020.088	323.223
1.980	544.952.251	536.723.208	529.130.094	583.252.460	584.699.716	583.509.089	247.816
1.981	625.790.402	631.261.501	541.731.604	536.201.723	802.386.235	801.796.576	230.784
1.982	867.002.596	867.845.270	873.561.362	879.906.740	1.195.823.430	1.191.814.061	243.938

4.14. Principaux problèmes qui se posent et propositions d'éventuelles solutions à y apporter.

4.14.0. Problèmes des infrastructures Administratives.

Face au développement considérable de la Poste Rwandaise, des locaux aménagés durant la période coloniale et pendant les premiers jours de la République sont devenus trop exigus et inappropriés pour accueillir un public toujours nombreux et abriter un personnel d'exploitation qui continue d'augmenter d'année en année.

Il suffirait pour s'en rendre compte, de visiter la perception postale de Kigali où une partie du personnel est entassé dans des chambres étroites et obligé de travailler dans des conditions malsaines. On ne sait plus où installer des nouvelles boîtes postales et plus de 500 demandes sont condamnées à attendre en vain. Il manque l'emplacement des sacs et colis surtout au moment du déchargement des camions postaux etc....

a) Proposition de solution

La construction du nouveau Centre de Tri à Kigali est vivement souhaitée.

La création des succursales de la Perception postale de Kigali à Nyamirambo - Kacyiru - Kicukiro et Gikondo est vivement nécessaire pour épargner à la population de la capitale des pertes de temps et des longues files d'attente à la perception centrale.

b) Il est temps d'envisager la construction des nouveaux bâtiments postaux dans toutes les préfectures pour remplacer ceux existants qui sont vétustes et devenus trop petits pour assurer un service postal acceptable. Il faudrait prévoir dans ces nouveaux bâtiments, l'habitation du Percepteur à l'exemple de la Perception postale de Gisenyi

c) Puisque la Direction Générale des Postes se propose dans l'avenir d'ouvrir des bureaux de Poste dans chaque Commune et sous-Préfectures existantes ou futures; les planificateurs des nouveaux immeubles administratifs des Communes et sous-Préfectures devraient inclure dans leur plans des bureaux destinés à recevoir des services postaux.

.../...

4.14.1. Problèmes des équipements et matériels de bureau

Tous les bureaux postaux sont équipés de matériel technique vétuste, insuffisant ou inexistant.

a) Sacs postaux

Il faudrait acheter au moins 10.000 sacs postaux pour nous épargner des lourdes taxes que l'Administration postale rwandaise doit payer aux Administrations étrangères pour l'utilisation de leurs sacs. L'achat de nos propres sacs postaux va de pair avec l'achat des machines lessiveuses pour en assurer la propreté. Pour le raccomodage des sacs déchirés, il est à souligner que la perception postale de Kigali dispose déjà d'une grande machine achetée pour cette fin, mais qui moisisse dans le magasin de la Direction Générale des Postes depuis trois ans et qui attend toujours l'arrivée des sacs qui n'arrivent pas.

b) Charrottes de chargement et de déchargement du courrier dans des camions postaux à la perception postale de Kigali : ces charettes sont indispensables pour assurer un travail rapide et moins pénible pour nos facteurs.

c) Machines pour affranchir :

Personne n'ignore que la commande des timbres à l'Agence Philatélique coûte cher au pays et occasionne beaucoup de devises. L'affranchissement des nombreuses correspondances officielles qui passent par la perception postale de Kigali ne devrait pas exiger des timbres-poste alors qu'une machine affranchisseuse résoudrait bien ce problème et épargnerait à nos guichetiers, l'ennuyeuse routine de coller des timbres sur des enveloppes.

d) Timbres à date : Les timbres à date du service des postes sont devenus presque toutes illisibles et cela ne facilite pas le contrôle de l'utilisation frauduleuse des timbres à date truqués. Il est urgent de commander des nouveaux et retirer de la circulation tous les usagés.

e) Machines à calculer pour les guichets financiers :

Le volume des opérations qui se font à la PTP de Kigali demande que chaque guichet financier soit muni en permanence d'une machine à calculer électrique.

.../...



f) Mobylettes, sacoches, uniformes et distinctifs pour facteurs :

Les trieurs du courrier devraient avoir un uniforme cache-poussière pour se protéger contre la poussière pendant les heures de service. La ville de Kigali est devenue grande et la distribution du courrier à domicile à pieds pose des problèmes : il faudrait envisager à temps l'achat des mobylettes et sacoches pour les facteurs et des casquettes portant des insignes postales. Pour les facteurs de l'intérieur du Pays, des vélos peuvent servir valablement à la place des mobylettes.

g) Chaises tournantes : Les agents des guichets devraient avoir des chaises tournantes pour leur permettre la rapidité dans leurs mouvements.

4.14.2. Problèmes du personnel

a) Mise à part les problèmes communs à tous les agents du Ministère des Postes et des Communications, le problème de l'effectif féminin affecté dans certaines sections du service postal ne devrait pas continuer à être ignoré surtout s'il s'agit des travaux où normalement le sexe féminin traditionnel fait montre de réticence (transport des gros colis ou sacs postaux, chargement et déchargement des camions). Les responsables d'engagement pourraient dans l'avenir faire plus d'attention pour ne pas gonfler inutilement l'effectif d'un personnel sous-employé.

b) Malhonnêteté des agents

Le comportement de certains agents du service des Postes est scandaleux : il ne passe pas de mois sans que l'on tombe sur des cas de subtilisation des fonds publics ou d'un simple vol d'objets d'autrui transitant dans leurs mains. Ce fléau risque de discréditer la poste si des mesures rapides ne sont pas prises.

Problèmes de transport du courrier et d'envois des fonds pour les PSP enclavés.

a) A Kigali, les véhicules affectés au transport du courrier sont souvent immobilisés par manque d'essence, cela provoque souvent des retards du courrier qu'on aurait pu éviter si la Direction Générale des Postes disposait de son carnet mensuel d'essence au lieu de faire la file chaque jour chez le gestionnaire. ....

- b) Normalement, le transport du courrier devrait s'effectuer avec des fourgons fermés. Actuellement, le transport du courrier se fait avec des camionnettes Toyota sans bâches et cela peut entraîner des dégats autrement inévitables (courrier perdu en cours de route ou mouillé en saison de pluies).
- c) Motos de petite cylindrée pour certains S/Percepteurs. L'enclavement de certaines Sous-perceptions cause de sérieux problèmes aux S/Percepteurs obligés de faire des longues distances dans des conditions difficiles pour effectuer des envois des fonds en courant des risques de se faire blesser ou dévaliser. Des petits motos de service seraient recommandables pour aider ces responsables à accomplir leurs tâches dans des meilleures conditions de sécurité.
- d) La concurrence des taxis a conduit l'ONATRACOM à fermer certains axes : cela cause des ennuis et entraîne des retards dans l'acheminement du courrier. Il faut augmenter le charroi actuel de transport du courrier de deux camionnettes ou fourgonnettes.
- e) Pour transporter le courrier de l'aéroport à Kigali-ville, de la Poste à l'ONATRACOM, effectuer des envois de fonds pour les sous-perceptions, faire la visite d'inspection administrative de tous les bureaux et continuer à assurer les déplacements habituels de service, la Direction Générale des Postes dispose de 3 camionnettes et d'une combi V.W. La situation actuelle de ce charroi est déplorable. La camionnette A.2844 qui était encore en bon état a été cédée à la Direction Générale des Transports. Les camionnettes A.2842 et A.2843 sont trop vieilles et sont tout le temps aux garages, leurs réparations nous coûtent trop cher. Il en est de même pour la combi A.1736. Ces trois véhicules sont à déclasser et à remplacer par des nouveaux.
- f) Le transport du courrier avion entre les aérodromes de Kamembe, Butare, Ruhengeri, Gisenyi et les bureaux postaux respectifs pose de problèmes auxquels une solution devrait être trouvée. Le même problème se pose pour la desserte des villes frontalières des pays voisins. Etant donné que l'un des objectifs de la CPGL est de rapprocher les peuples de la communauté en facilitant la circulation des personnes et des biens, la Poste Rwandaise souhaiterait elle aussi pouvoir donner sa contribution pour atteindre cet objectif en assurant la desserte directe des villes de Goma et Bukavu au Zaïre et Kayanza au Burundi.

-----  
-----

V.- DIRECTION GENERALE DES TELECOMMUNICATIONS.

5.1. Rôle de la Direction Générale.

La Direction Générale des Télécommunications a la responsabilité des tous les Services Intérieurs et Internationaux du réseau des Télécommunications (téléphones-télex-télégraphes). Elle est également chargée du contrôle et de la réglementation des stations radio-électriques privées.

Elle a pour mission principale d'assurer une bonne exploitation et un bon fonctionnement du réseau des Télécommunications et de mettre en oeuvre les investissements destinés à l'extension et à la modernisation du réseau.

Le réseau actuel des Télécommunications est organisé autour des préfectures et de la division administrative communale de Nyabisindu. Il existe huit liaisons téléphoniques UHF et deux liaisons radiotéléphoniques entre Kigali et ces Centres. En plus nous exploitons quatre liaisons (phonie et graphie) en Télécommunications Internationales ainsi qu'un central télex à Kigali du type TWKN et vingt stations radiotélégraphiques dans les différents centres.

5.2. Organisation Administrative de la Direction Générale des Télécoms.

A sa tête il y a un Directeur Général qui coordonne, supervise et dirige toutes les activités tant techniques qu'administratives du service des télécommunications. Il est assisté directement par les services suivants :

5.2.1. Service du personnel.

Un bureau du personnel avec pour mission de s'occuper de la gestion journalière des dossiers de tout le personnel de la Direction Générale des Télécommunications.

5.2.2. Un Bureau d'Etudes et Planification avec pour mission de mener des études techniques et d'assurer le lancement et le suivi des projets de développement.

5.2.3. Service des Télécommunications Intérieures avec pour mission d'assurer la liaison entre les centres des télécommunications intérieure et la Direction Générale en ce qui concerne :

- le personnel y oeuvrant, les installations sur place,
- les statistiques des télégrammes et téléphones ainsi que la perception des recettes.

5.2.4. Une Direction du Service Technique (DST) où le Directeur s'occupe de toutes les questions d'ordre technique et où un chef de Division téléphones s'occupe spécialement de la technique du téléphone (installations, jointage, montage et dépannage).

5.2.5. Une Direction d'Exploitation (DSX) comprenant les services suivants :

- Bureau de l'Exploitation télégraphique et télex
- Bureau central et approvisionnements
- Centre de réception terminal
- Un Bureau d'exploitation téléphonique (BETF) qui s'occupe de la gestion des abonnés et de l'édition des annuaires
- Un service administratif et financier des télécommunications qui traite toutes les questions relatives aux finances; à savoir la facturation, la perception, la comptabilité et le recouvrement des factures
- Un bureau de comptabilité des télécommunications qui s'occupe de la trésorerie c'est à dire des relations avec l'Ordonnateur-Trésorier et de la manipulation des fonds.

5.3. PERSONNEL DE LA DIRECTION GENERALE DES TELECOMMUNICATIONS.

Libellé	: Nombre
Personnel sous-statut	: 150
Personnel sous-contrat	: 370
Agents burundais	: 2
Experts PNUD/UIT	: 2
Experts Hollandais	: 1
Experts Français	: 1

5.3.1. Les problèmes du personnel du service des télécommunications.

Ces problèmes concernent surtout le personnel sous-contrat : il y a la question de régularisation des contrats. Certains agents réclament la régularisation depuis 1975. Parce qu'ils exercent des fonctions qui ne correspondent pas à leurs contrats. La Direction Générale des Télécommunications est consciente de la question et chaque année elle en tient compte dans les prévisions budgétaires mais le Ministre des Finances n'accorde pas de fonds pour régler ce vieux litige et qui sape le moral et la bonne humeur

... / ...

d'une quarantaine d'agents. En outre il y a le problème des agents qui ont terminé récemment l'ENPT qui veulent la reconnaissance de leurs diplômes comme ayant fait 6 ans d'humanités. Cette question reste aussi sans réponse.

#### 5.3.2. Etat et besoins du personnel.

Durant l'année 1982 l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications continue d'assurer la formation de futurs agents des Télécommunications dans le domaine de la technique ou de l'exploitation. La promotion 1982/1983 était de 20 stagiaires, 10 avec comme option la transmission, 10 avec l'option de commutation. Comme les années précédentes la formation des agents d'un niveau supérieur reste un problème auquel la coopération bilatérale ou multilatérale pourrait trouver la solution. Nous n'avons qu'un étudiant du nom de RUMONGI Marcel boursier de l'UIT qui poursuit ses études à l'IST (Institut Supérieur des Télécommunications) à Paris. Nous souffrons du manque d'un personnel tant technique que d'exploitation hautement qualifié. Beaucoup d'agents, faute d'avoir des bourses d'études ou de stages pour se former, demandent à suivre des cours par correspondance du BEPTOM (Bureau d'Etudes des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer). Dans le souci de formation complémentaire huit agents ont bénéficié d'une bourse de stage de perfectionnement à l'étranger.

#### 5.4. BUREAU D'ETUDES ET PLANIFICATION DES TELECOMMUNICATIONS

##### 5.4.1. Description du programme de développement.

Le cadre du programme de développement des télécommunications rwandaises est le plan directeur, établi grâce à l'assistance technique de l'UIT dans le cadre du projet PNUD/UIT RWA 74/022. Ce plan, dont les éléments étaient disponibles dès 1981 a été édité par l'UIT sous sa forme définitive début 1983. Ce plan prévoit plusieurs phases jusqu'à l'horizon 2.000, la première étant actuellement en cours de réalisation. Cette première phase comprend :

- 1) L'implantation de système de télécommunications internationales fiables :
  - 1 station terrienne de télécommunications par satellites
  - 1 central de transit international téléphonique automatique (CT3)
  - 1 central télex international (CT1)

... / ...

Cette partie fait l'objet d'un don du Gouvernement Japonais, d'un montant de 1.500 millions de Yens.

- 2) Le remplacement des centraux téléphoniques de province et leur extension.

Ce remplacement est rendu nécessaire par l'ancienneté des centraux actuels, qui ne peuvent pas s'insérer dans un réseau automatique. Le nouveau réseau sera constitué par des centraux électroniques temporels d'une capacité initiale de 300 à 600 lignes.

Un central supplémentaire sera installé à Rwamagana.

L'automatisation du réseau sera assurée par un centre de transit national à Kigali, qui servira également de central de rattachement pour les abonnés de la capitale. Le financement est assuré par la France grâce à un don du FAC et à un crédit de la Caisse Centrale de Coopération Economique (60 MFF).

- 3) Le remplacement des liaisons de transmission de l'intérieur du pays, dont la qualité est mauvaise et la capacité trop faible :

- Liaison entre Kigali d'une part, Butare, Gisenyi et Cyangugu d'autre part par faisceaux hertziens analogiques. Ces artères seront réalisées grâce à un don du Gouvernement Canadien.

- Liaison entre Kigali et Byumba, Kibungo et Rwamagana, entre Butare et Nyabisindu et Gikongoro et entre Gisenyi et Kibuye.

Ces artères seront financées par un crédit de la Banque Mondiale (IDA).

- 4) L'extension des réseaux locaux de câbles téléphoniques.

A Kigali, cette extension fait l'objet d'un don du Gouvernement des Pays-Bas. En province, elle sera financée par le crédit de la Banque Mondiale.

- 5) Le raccordement des communes rurales au réseau national afin de diminuer leur enclavement. Dans une première phase, le PNUD et l'UIT financent la réalisation de 14 liaisons rurales. D'autres financements sont recherchés.

- 6) Divers : certains crédits, notamment celui de la Banque Mondiale, prévoient la nécessité de rentabiliser la gestion du Service des Télécommunications et de lui donner la maîtrise de ses moyens financiers.

Cet objectif a nécessité la création du "Service Administratif et Financier".

qui est indépendant du Bureau d'Etudes et Planification. Le Bureau d'Etudes et Planification suit toutefois avec attention ses activités et lui apporte un soutien technique notamment dans la définition des besoins pour un centre de facturation informatisé, prévu dans le cadre du crédit français. De même, le Bureau d'Etudes et Planification s'intéresse également aux programmes de formation nécessaires pour compléter les programmes d'investissement, en liaison avec le service du personnel de la Direction Générale des Télécommunications et avec la Direction de l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications.

5.4.2. Activités du Bureau d'Etudes et Planification dans le cadre du programme de développement.

a) Projet financé par le Japon.

La station terrienne de télécommunications par satellite a été mise en service en mars 1982. La recette provisoire a été réalisée avec l'assistance d'un Ingénieur de SOFRECOM.

Le CT3 et le CT1, dont les éléments ont été livrés par le constructeur fin 1981 n'ont pu être installés en raison du retard du bâtiment technique de Kigali (voir projet français).

b) Projets financés par la France.

Ce projet a connu en 1982 des progrès importants caractérisés par le lancement et l'analyse des appels d'offres et la définition plus précise de son contenu. Pour le bâtiment technique de Kigali, destiné à abriter le CTN, le CT3 et le CT1, un appel d'offres lancé en 1981 avait été annulé, faute de candidats sérieux. Après la reprise du dossier d'architecture par les services du Ministère des Travaux Publics, un nouvel appel d'offres a été lancé au début 1982. La réalisation du bâtiment a été confiée à l'Entreprise EMUJECO, qui a débuté les travaux au dernier trimestre 1982.

L'appel d'offres pour la fourniture des centraux téléphoniques et du centre de facturation avait été lancé en décembre 1981. Son ouverture a eu lieu en mars 1982 et le consultant SOFRECOM a remis son rapport d'analyse en juillet 1982. Sur les trois Sociétés Françaises ayant concouru, deux présentaient des offres techniquement acceptables : CIT - Alcatel et Jeumont-Schneider. Cette dernière, bien que la mieux-disante, ne présentait toutefois par les mêmes garanties de sérieux et d'efficacité que sa concurrente.

La décision finale, prise après de nombreuses discussions à tous les niveaux et après consultation de la Caisse Centrale, a été finalement prise en faveur de CIT-Alcatel, début 1983.

L'une des conséquences importantes de l'ouverture des offres pour les centraux téléphoniques fut la découverte que les montants estimés en 1980 lors de la préétude d'investissement étaient très insuffisants, en raison notamment d'hypothèses erronées faites à cette époque sur l'évolution du prix des centraux de petite capacité. C'est pourquoi peu après l'ouverture des offres les bailleurs de fonds français ont été saisis d'une demande d'augmentation du budget du projet. Une mission de la Caisse Centrale en novembre 1982 a permis de faire le point sur les besoins et de redéfinir plus précisément le contenu du projet, afin de réduire les coûts et d'améliorer la qualité de certaines parties.

Il a été décidé :

- de laisser à l'Administration Rwandaise le libre choix du constructeur des centraux téléphoniques,
- de séparer le centre de facturation des centraux et de confier sa réalisation à l'Administration Française des PTT,
- de remanier le programme de formation afin de coordonner les actions de formation générale et celles du constructeur.

Les conclusions de ces négociations ont donc permis d'évaluer le montant du financement nécessaire, et d'entamer les procédures pour son obtention, qui devraient se concrétiser en 1983.

c) Projet financé par le Canada.

Ce projet, initié en 1979 avait pris un certain retard à la suite de la mise en évidence à l'ouverture des offres de l'insuffisance du financement prévu. Le Gouvernement Canadien a accepté en avril 1982 d'accorder le complément de financement nécessaire à son exécution. Le marché a été attribué à la Société AEL Microtel, qui a commencé ses travaux au Rwanda en septembre 1982. Cependant, de nombreuses difficultés ont surgi, principalement dues aux modalités de l'accord de crédit, qui enlèvent au Rwanda pratiquement tout droit de regard sur les conditions d'exécution du projet. Cela rend pratiquement impossible toute coordination avec les autres projets, ce qui est d'autant plus regrettable que le projet canadien leur est antérieur et n'a donc pas tenu compte de leur impact. Pour tenter de réduire les frictions

... / ...



occasionnées par cet état de choses, un agent de liaison de la Direction des Services Techniques a été désigné comme intermédiaire entre le consultant CANTEL et la Direction Générale des Télécommunications, son rôle étant de veiller à ce que les responsabilités de chaque partie soient respectées.

Il n'en reste pas moins que cette expérience doit constituer une leçon pour l'avenir et qu'il conviendra de veiller à ce que l'Administration Rwandaise ait un droit de regard sur les projets qui sont réalisés pour elle, même si ceux-ci font l'objet d'un don.

d) Projets financés par la Banque Mondiale (AID)

L'accord de crédit avec la Banque Mondiale couvre un nombre important d'objets. Il a pour but de compléter les autres financements afin d'assurer l'homogénéité du nouveau réseau. Les activités de l'année 1982 ont surtout porté sur l'élaboration des spécifications techniques, le lancement des appels d'offres étant prévu en 1983. C'est ainsi qu'ont été achevées les spécifications pour l'extension du réseau télex. Les spécifications provisoires pour les systèmes de transmission et les réseaux locaux, établies par SOFRECOM, ont été étudiées et amendées, la version définitive devant être éditée en 1983.

Le principal problème a été celui de la construction de l'entrepôt des télécommunications, qui constitue dans l'accord de crédit, une condition préalable au lancement des appels d'offres pour les équipements.

L'entrepôt a pris du retard en raison de la difficulté de trouver une entreprise pouvant assurer l'étude architecturale et la réalisation.

Finalement, l'étude a été confiée au Ministère des Travaux Publics, qui a terminé le dossier d'appel d'offres à la fin 1982. En attendant, il est maintenant pratiquement assuré que la Banque Mondiale autorisera le lancement des autres appels d'offres dès que le marché de construction de l'entrepôt sera attribué.

Notons toutefois que des difficultés importantes seront rencontrées pour la réalisation du projet d'extension des réseaux téléphoniques locaux en province.

La Banque Mondiale n'a en effet accepté de financer que la part relative aux fournitures, le Rwanda devant prendre en charge les travaux. Il sera nécessaire de prendre des dispositions particulières pour assurer la disponibilité des crédits et la

flexibilité de leur usage, indispensable pour la réalisation dans les délais d'un projet d'une telle envergure.

e) Projet financé par les Pays-Bas.

Ce projet est mentionné ici pour mémoire, sa réalisation ayant eu lieu dans le cadre de la Direction des Services Techniques.

Il s'est achevé avec succès à la fin 1982.

f) Projets financés par le PNUD/UIT.

L'UIT fournit, grâce à un financement du PNUD, une assistance à la Direction Générale des Télécommunications, qui se traduit par une assistance technique (un coordinateur des projets au Bureau d'Etudes et Planification et un enseignant à l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications), l'attribution de bourses d'études à l'étranger (90 hommes X mois pour 1982/83), la fourniture d'équipements pédagogiques et le projet pilote de télécommunications rurales.

Ce dernier projet, dont la réalisation effective a débuté en 1981 a connu des difficultés sérieuses dues à l'imprécision de sa définition et au manque de sérieux de l'entreprise choisie et de certains agents d'exécution.

En effet, l'entreprise canadienne systcoms choisie par l'UIT a livré un matériel imparfait, et son agent détaché aux Rwanda pendant 6 mois en 1981-1982 n'a pu relever pendant le temps de son séjour la totalité des défauts constatés.

A la fin de l'année 1982 aucune des 12 liaisons installées ne fonctionnait de manière fiable.

Cette expérience est particulièrement instructive en ce qui concerne les erreurs à éviter dans l'avenir. Il est particulièrement important.

- Que les contrats avec les fournisseurs soient claires en ce qui concerne leur responsabilité en cas de mauvais fonctionnement du matériel;
- Que les recettes en usines soient effectivement faites et contrôlées par l'Administration Rwandaise ou son consultant;
- Que le personnel d'exécution connaisse bien le matériel qu'il a à installer;

... / ...

- Que l'Administration Rwandaise réagisse rapidement en cas de défaillance, avant que les problèmes ne se multiplient;
- Que les cadres au niveau local, en particulier les chefs de centres, soient associés à l'exécution des projets.

Les mesures correctives prises devraient permettre la mise en service de la totalité des liaisons en 1983, après une révision de chacune des installations.

- Le projet de télécommunications de l'OBK : Dans le cadre de PANAFTEL, ce projet prévoit la réalisation de liaisons par faisceaux hertziens entre les pays de l'OBK (Burundi, Ouganda, Tanzanie, Rwanda). Les études effectuées en 1981-1982 ont abouti à la rédaction de spécifications techniques. Le projet doit être présenté par l'OBK aux bailleurs de fonds. En ce qui concerne la liaison avec la Tanzanie, un accord bilatéral a été conclu lors de la Commission Mixte Rwando-Tanzanienne à la fin 1982 pour le financement de ce tronçon par le budget des deux pays en 1983.
- La poursuite du projet de télécommunications rurales : L'objectif de ce projet étant le raccordement au réseau de toutes les communes rurales d'ici à l'an 2000, une nouvelle tranche de 30 communes a été présentée à divers bailleurs de fonds. Un accord de principe a été enregistré de la part de la République Fédérale d'Allemagne pour la prise en charge d'un certain nombre de liaisons en 1983.

#### 5.4.3. Autres activités.

Le Bureau d'Etudes et Planification a assuré la préparation de plusieurs dossiers importants destinés au Directeur Général ou au Ministre, à l'occasion de rencontres internationales :

- Réunion du groupe de travail Transports et Communications de la CEPGL.
- Réunion du Conseil des Ministres de l'Union Africaine des Postes et Télécommunications (UAPT).
- Réunion des Commissions Mixtes de Coopération Bilatérale.
- Réunion sur la technologie moderne de télécommunications appropriée au développement rural intégré en Afrique (mars 1982 à Addis-Abeba)

... / ...

- Séminaire sur la promotion et le développement de la recherche scientifique et des industries de télécommunications en Afrique (novembre 1982 à Alger).

Le Bureau d'Etudes et Planification a également préparé plusieurs correspondances destinées au Ministère du Plan et au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, portant sur la définition et l'avancement des divers projets. Dans le cadre de ces activités s'inscrit également la préparation du budget de développement.

#### 5.5. SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS INTERIEURES (Service Télinter)

La plupart des centres intérieurs ont rencontré des difficultés, d'ordre technique, de manque de matériel pour la maintenance tel que :

- câbles d'installation pour le transfert téléphonique,
- pièces de rechange, etc...

##### 5.5.1. Centres des Télécommunications de Butare.

Le centre téléphonique TTUD PHILIPS d'une capacité de 300 abonnés est saturé de telle façon qu'on ne peut plus répondre aux demandes de nouveaux raccordements.

##### 5.5.2. Centre des Télécommunications de Nyabisindu.

Le groupe 4 du central téléphonique a été supprimé suite à son âge avancé, au manque de matériel de maintenance.

##### 5.5.3. Centre des Télécommunications de Kibuye - Nyange.

L'autocommutateur de Kibuye électronique de type ATEA PBX 400 et l'émetteur/récepteur de Nyange fonctionnent normalement.

##### 5.5.4. Centre des Télécommunications Kibungo - Rwamagana.

Les équipements radio/multiplex et le central téléphonique sont souvent foudroyés.

- L'ensemble émetteur/récepteur 8RR555/20 est vieux et mérite d'être remplacé d'autant plus qu'il n'a qu'une seule fréquence.

##### 5.5.5. Centre des Télécommunications Ruhengeri.

Le central est saturé et on envisage d'en faire l'extension.

... / ...

5.5.6. Centre des Télécommunications Byumba - Gatsibo.

Ce centre est en bon état mais l'équipement relais EST -AFRICAIN est en panne depuis la guerre civile en Ouganda.

5.5.7. Centre de Télécommunication Cyangugu-Nyamasheke.

Le central fonctionne irrégulièrement à cause du manque de matériel technique de dépannage.

5.5.8. Centre des Télécommunications Gikongoro.

Le centre des Télécommunications de Gikongoro n'a pas un bâtiment capable d'abriter nos services.

5.5.9. Centre des Télécommunications de Gisenyi- Vunga- Kabaya.

Certains équipements du central de Gisenyi sont à remplacer vu qu'ils provoquent une série de pannes.

5.5.10. Centre de Gitarama - Ruhango.

Le système ATEA manque de pièces de rechange.

5.5.11. T.S.F. Rushashi.

La station T.S.F. Rushashi a été inaugurée le 21 juillet 1982.

5.6. SERVICES TECHNIQUES.

Techniquement la division téléphones est composée de 11 centraux téléphoniques publics de différents types et de plusieurs centraux privés installés un peu partout dans le pays.

Type UR 49 a le réseau de Kigali

Type UD pour les réseaux de Butare, Cyangugu, Gisenyi et Ruhengeri

Type ATEA pour les réseaux de Gitarama, Nyabisindu, Gikongoro, Kibuye, Byumba et Kibungo.

5.6.1. Le réseau téléphonique de Kigali.

La ville de Kigali est desservie par un central automatique type UR 49 qui a une capacité totale de 5.000 abonnés et 112 centraux privés de différents types.

- Le central Public de Kigali.

Ce central est constitué de 11 travées qui logent chacun les différents équipements.

... / ...

Il est alimenté par 3 redresseurs de 100 A et une batterie de 1.400 AH, un répartiteur principal dont la capacité est 5.000 lignes. A ses côtés on trouve les tables d'opératrice, la table d'essai, la baie de joncteur ATEA. Baie de joncteurs plessey, un oscilateur 2VF et un bâti des compteurs d'abonnés.

- L'état de l'autocommutateur.

Présentement, l'état de l'autocommutateur est pratiquement bon à l'exception des machines d'appel qui, à force de tourner 24/24, présentent des traces de vieillesse.

- Difficultés rencontrées.

Comme l'année passée ce service n'a pas reçu certaines pièces de rechange pour remettre en bon état la table d'essai et les tables inter (PHILIPS).

Dans l'ensemble, les pièces de rechange ne suffisent pas, souvent elles n'arrivent pas à temps. Ce qui perturbe le calendrier d'entretien.

Les machines des signaux étant vieux, elles ont connu beaucoup de pannes.

Le problème de la chaleur dans les salles du central téléphonique de Kigali subsiste, le dispositif de climatisation n'est pas encore mis en place.

Etant donné qu'un certain moment les activités des journaliers ont été suspendues, le central téléphonique a souffert du côté de l'entretien de ses locaux.

Vu l'importance des machines des signaux (commande du central et production des totalités) et leur état actuel, celles-ci sont à remplacer dans l'immédiat.

A noter que le central ne peut pas fonctionner sans elles.

Il faudrait installer le plutôt possible les climatiseurs dans les 2 salles du central téléphonique.

Il faudrait mettre à la disposition de ce service les pièces de rechange nécessaires, en priorité celles de la table d'essais.

5.6.2. Les centraux domestiques et les commutateurs multiples.

La majorité des bureaux administratifs et services privés se servent de ces petits centraux et commutateurs de différents types et capacités.

Ils sont souvent entretenus par l'Administration.

### 5.6.3. Le réseau des câbles de Kigali.

Le réseau des câbles téléphoniques de Kigali est actuellement amélioré grâce au projet "extension du réseau des câbles de Kigali"; ceci nous a permis de réaliser les travaux suivants :

- Avec le concours de l'UMUGANDA nous avons pu faire 76 km de tranchées 84 km des câbles ont été posés, dont :
  - 7 km de câbles à 300 paires
  - 11 km de câbles à 150 paires
  - 6 km de câbles à 100 paires
  - 17 km de câbles à 50 paires
  - 22 km de câbles à 30 paires
  - 21 km de câbles à 20 paires20 poteaux d'arrêt, ont été montés, 460 joints directs ont été effectués et 240 joints de division, 5 sous-répartiteurs ont été montés et raccordés.
- Le FTA (fichier technique d'abonné) a fourni des renseignements techniques pour 1378 ordres de construction, 30 plans d'association de câbles, 50 plans d'itinéraires ont été bossés 200 fiches de câbles de branchement et de transfert ont été mises à jour.
- Le S.R.I. (Service de raccordement et installation) a réalisé 1640 raccordements dont 1200 nouveaux raccordements, 100 transferts, 40 déplacements et 300 réhabilitations. 1600 ordres de construction ont été établis et envoyés au FTA pour examen de possibilités techniques.
- SDE (Service des dérangements) a enregistré 2560 dérangements au cours de toute l'année 1982. 1100 ont été directement dépannés au niveau des abonnés, du répartiteur principal ou du central. Les autres ont été retrouvés et dépannés dans les câbles s/terrain ou dans les lignes aériennes.

La plupart des dérangements qu'on retrouve dans les câbles s/terrains, sont occasionnés par les travaux de génie civil des autres services comme ELECTROGAZ, PONTS ET CHAUSSEES, ASTALDI, etc... mais nous espérons ne plus rencontrer les mêmes dérangements à l'avenir étant donné qu'il est instauré une commission des trois services ELECTROGAZ, PONTS ET CHAUSSEES et TELECOMMUNICATIONS qui doit se réunir régulièrement pour étudier ensemble la bonne façon de travailler en évitant les dégats qui en résultent.

#### 5.6.4. Les réseaux téléphoniques de l'intérieur.

##### Les centraux du type UD :

Les centraux de ce type sont installés dans les réseaux téléphoniques de Butare, Cyangugu, Gisenyi et Ruhengeri, ces centraux fonctionnent généralement bien et ne présentent pas beaucoup de problèmes, malgré 14 ans de fonctionnement.

Il n'y a eu que 3 ou 4 interventions de dépannage au courant de l'année 1982.

Le central de Ruhengeri équipé pour 200 numéros est saturé.

Nous avons jugé bon de l'étendre avec les équipements de 50 numéros que nous avons retirés du central téléphonique de Cyangugu qui était de 300 numéros.

Les réseaux de câbles de ces centraux sont dans un très mauvais état, ils ne sont pas bien entretenus à cause du manque de matériel nécessaire tel que câble, soudures, plomb laminés, etc...

A Butare, le câble vers la station de Tonga et vers l'UNR sont à remplacer; et à Gisenyi, suite aux travaux de l'ELECTROGAZ 75% des câbles existant est à remplacer complètement. Pour les 2 autres, il faut encore recenser les quartiers touchés.

Il y a ou une extension de 500 m de câble à 30 paires vers le nouveau bâtiment de la Préfecture de Ruhengeri.

##### Les centraux du type ATEA.

Ce type de central a toujours présenté des difficultés depuis le début de son installation. Quelques circuits restent bloqués et d'autres brûlent après un long temps de blocage.

Ils restent longtemps non opérationnels du fait qu'il n'y a pas de pièces de rechange pour les dépanner.

Les câbles posés dans les centres où sont installés les centraux ATEA n'ont pas causés beaucoup d'ennuis depuis leur installation, mais suite au manque de matériel de réserve de type approprié on ne peut faire aucune extension dans tout les centraux où l'entretien des câbles déjà posés.

#### 5.6.5. Projet pour l'année 1983.

Dans le cadre du projet Néerlandais nous avons pu obtenir du matériel pour la réhabilitation du réseau existant, les travaux ayant débuté, il faut les continuer surtout sur le

... / ...



plateau de la ville de Kigali et dans le quartier commercial.

- Pour les réseaux locaux de l'intérieur, il faut faire une planification efficace, afin d'établir une liste du matériel nécessaire pour le projet financé par la Banque Mondiale.
- Pour les centres dotés des câbles ATEA, il est souhaitable de garder la majorité de ces câbles qui sont en bon état et acheter plutôt le matériel de rechange pour des câbles.

#### 5.6.6. Maintenance (ULTRA HIGH FREQUENCY)

Le service de maintenance UHF est assuré par un responsable du service et cinq techniciens chargés de l'installation de la maintenance et du dépannage des équipements UHF. Les activités du service UHF pendant l'année 1982 se sont déroulées comme suit :

- Le dépannage des liaisons interurbaines et la réparations des équipements des télécommunications au laboratoire.
- Plusieurs interventions ont été faites à Jali pour le dépannage et la maintenance des équipements radio et multiplex.
- Installation de deux nouvelles liaisons VHF FM 770 Kigali-Rwamagana et celle de Kigali-Masaka.
- Installation des équipements radio FM 880 côté central à Kigali et côté abonné à Ndera.
- Déplacement de l'équipement VHF FM 880 et ses accessoires de la Station Gaz Méthane à la résidence du Président à Gisenyi. Des missions ont été effectuées de temps à autre à l'intérieur du pays, mais le personnel a été handicapé par le manque de véhicule, les difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange ainsi que par la défection des services concernés par le remboursement des indemnités de déplacement en mission.

#### 5.6.7. Service HF ( HIGH FREQUENCY)

##### - Fonctionnement des liaisons HF.

A) Les liaisons radiotéléphoniques et télex internationales ont été transférées sur la station terrienne au cours de cette année 1982 au mois de mars.

Il ne reste que deux liaisons, radiotéléphoniques interurbaines de Gisenyi et Cyangugu fonctionnant en HF.

B) Les liaisons radiotélégraphiques : le réseau morse qui compte actuellement 20 stations télégraphiques a fonctionné normalement en 1982 et la liaison télex Hambourg qui fût remis en

fonction au mois de juin 1982 fonctionne normalement.

- Travaux importants effectués par le service HF.

En février 1982, la mise en fonctionnement d'un émetteur HF d'un KW sur la fréquence de 11.490 pour assurer la liaison télex entre Kigali et Bruxelles pendant la nuit, qui a très bien réussi.

En mars, transformation et installation des quatre tables terminales devant desservir des liaisons téléphoniques de Kigali, Paris passant par la station terrienne.

En avril 1982, le montage et l'installation d'une station télégraphique à la S/Préfecture de Rushashi.

En mai 1982, la mise en état de fonctionnement de deux émetteurs automatiques HF de 10 KW chacun et le montage de leurs transformateurs d'antenne; en collaboration avec un technicien de PHILIPS.

En juin 1982, transformation et installation de deux tables terminales devant assurer des liaisons téléphoniques Kigali-Bruxelles passant par station terrienne.

Remise en état de fonctionnement de la liaison Radio-Télex entre Kigali et Frankfurt.

En juillet 1982, la remise en état de fonctionnement les équipements de transmission du Bureau Central Radio.

En août 1982, l'entretien et le dépannage des cinq stations télégraphiques : Kirambo, Vunga, Kabaya, Gatsibo et Rwamagana.

En septembre 1982, dépannage et entretien des six stations télégraphiques : Ruhango, Butare, Gikongoro, Nyamasheke, Cyangugu et Kibuye.

En octobre 1982, montage et installation d'une nouvelle station télégraphique à Byumba.

En novembre 1982, la mise sur pied des équipements de transmission HF devant assurer la liaison radiotéléphonique entre Kigali et Dar-Es-Salaam.

En décembre 1982, l'entretien et la vérification des équipements de transmission des télécoms rurales installées à Gitarama-Ndiza-Kayenzi-Gikongoro-Bunyambiliri-Giseke et Buyenzi.

Dépannage de la liaison radiotéléphonique Kigali-Gisenyi.

5.6.8. Station terrienne.

Le service de la station terrienne est assuré par un responsable, 3 techniciens et 11 opérateurs chargés de l'installation, l'opération, la maintenance des équipements des télécommunications internationales par satellite. A sa mise en service au mois de mars, trois circuits téléphoniques et un circuit télex étaient ouverts sur la France, un circuit téléphonique sur le Kenya.

Dans le but de permettre un accroissement de la capacité de la station terrienne à acheminer le trafic international, les opérations suivantes ont été effectuées :

- transfert de la station Kicukiro du satellite Intelsat IV A(F6) au satellite Intelsat V F4 de la région de l'Océan Indien,
- installation d'une nouvelle baie SCPG permettant de porter la capacité de la station de 14 à 30 voies commerciales,
- transfert de Kicukiro du satellite Intelsat V F4 au satellite Intelsat V F6,
- préparation de transfert du transpondeur 36 au transpondeur 37,
- augmentation de la capacité du faisceau hertzien d'approche Kigali-Kicukiro de 24 à 48 voies et celle du multiplex télégraphique harmonique de 6 à 24 voies,
- ouverture de deux circuits téléphoniques avec la Belgique via la station terrienne de BURUM, PAYS-BAS.

5.6.9. Service télégraphique / télex.

A. Fonctionnement général des équipements en 1982 :

Etat des raccordements au 31 décembre 1982 :

1. Service des télégrammes (Poste à Poste)

<u>INTERCONTINENTAL</u>	:	KIGALI - BRUXELLES
		KIGALI - FRANKFURT
		KIGALI - PARIS (location du circuit par SITA (Sté International des Transports Aér
<u>INTERNATIONAL</u>	:	KIGALI - BUJUMBURA
<u>INTERURBAIN</u>	:	KIGALI - BUTARE
<u>SERVICE GENTEX</u>	:	KIGALI - NYABISINDU
(Télégramme par télex)	:	KIGALI - BYUMBA
		KIGALI - GITARAMA
		KIGALI - KIBUYE
		KIGALI - RUHENGERI

... / ...

2. Service Téléx.

<u>INTERCONTINENTAL</u>	:	KIGALI - BRUXELLES,	2 canaux
		KIGALI - FRANKFURT,	2 canaux
		KIGALI - PARIS,	2 canaux
<u>INTERNATIONAL</u>	:	KIGALI - BUJUMBURA,	2 canaux
<u>INTERURBAIN</u>	:	6 abonnés de service (gentex)	
<u>URBAIN</u>	:	2 abonnés officiels	
		12 abonnés de service	
		86 abonnés privés.	

B. Equipements téléx.

- Le central téléx manuel ne fonctionne pas très bien étant donné les discordes et relais qui sont utilisés depuis plus de dix ans.
- Le central automatique téléx fonctionne normalement, la capacité de ce central est de 100 abonnés. Il est depuis décembre 1982 totalement saturé.

C. Radioterminaux et multiplex télégraphiques (MUX)

- Equipements de télégraphie harmonique, connectés aux faisceaux hertziens ne fonctionnent pas bien, surtout dans les préfectures.
- L'équipement ARO, faisant la liaison Kigali-Frankfurt connecté au circuit radio en ondes courtes fonctionne normalement.

5.6.10. Réalisations

A. Nouvelles liaisons télégraphiques :

- liaison interurbaine Kigali-Kibuye, ouverte le 06/07/1981
- Liaison interurbaine Kigali-Ruhengeri, ouverte le 19/12/82

B. Nouveaux raccordements d'abonnés :

- Téléx Kibuye le 06/07/1981
- " Ruhengeri le 19/12/1982
- " Kigali-Bruxelles 2 lignes le 02/05/1982
- " Kigali-Paris 2 lignes le 02/05/1982
- " Succursale Banque de Kigali à Butare le 06/08/1982
- Ligne télégraphique (point to point) Kigali-Bruxelles  
le 02/05/1982
- Raccordement de l'équipement tor sur Frankfurt  
le 17/06/1982

... / ...

C. Location de circuit permanent.

- Location d'une voie entière par SITA Kigali - SITA Paris
- Toutes les compagnies aériennes installées à Kigali transmettent leurs messages via SITA

D. Résiliation du contrat des abonnés.

- L'abonné télex "Spie Batignolles,, qui était raccordé au central depuis le 23/07/1979 au 31/03/1982 a été remplacé par "SOCOMERWA,, raccordé depuis le 08/04/1982.
- L'abonné télex "SECAM,, qui était raccordé au central depuis le 27/08/1981 au 30/03/1982 a été remplacé par "COLAS,, raccordé depuis le 30/03/1982.

E. Réalisations techniques diverses.

- Pose d'un nouveau câble entre le répartiteur principal et le répartiteur de la cève au bâtiment PTT.
- Formation de courte durée des techniciens du MUX sur le téléimprimeur électronique T 1000.
- Installation de 10 platines pour les jonctions et 4 autres pour les lignes télex pour Kigali-Bruxelles et Kigali-Paris.

5.6.11. Projets pour l'année 1983.

A. T é l e x.

- Extension du central automatique TWKN, aucun abonné ne peut être raccordé, il est déjà saturé.
- Les nouveaux raccordements devant se faire sur le central manuel ce qui va rendre difficile l'exploitation de la table manuelle.
- Chercher un local pour la réparation des téléimprimeurs.
- Etude d'automatisation pour les communications entrantes soit à travers le central TWKN ou NEDIX.
- Raccorder les cabines publiques 04 et 21 sur le central automatique télex TWKN.
- Installation d'un climatiseur au central TWKN

B. M U X.

- Etude d'installation des circuits télégraphiques dans les Préfectures suivantes :  
Kibungu, Cyangugu et Gisenyi.

C. D i v e r s.

- Remplacement du groupe électrogène de secours.

... / ...

5.6.12. Service atelier électromécanique (A.E.M)

L'Atelier Electromécanique dispose actuellement d'un personnel qualifié en installation pylône - antenne, travaux de mécanique, soudeur, ajusteur et relativement bien équipé en petit outillage.

En travaux de maçonnerie et de menuiserie le personnel reste insuffisant.

5.7. SERVICE DE L'EXPLOITATION DES TELECOMMUNICATIONS.

5.7.1. Relations avec les organismes internationaux.

- Avec l'UIT.

Au cours de l'année 1982 notre administration a entretenu des bonnes relations avec l'UIT en éliminant tous les litiges relatifs au retard de paiement des parts contributives. Non seulement elle a payé les arriérés, mais, elle a aussi payé la part contributive 1983 en avance conformément à la convention de l'UIT évitant ainsi les intérêts moratoires.

Malgré nos efforts de liquider les comptes arriérés, notre administration n'a pas pu liquider toutes les factures relatives aux publications UIT des années antérieures ainsi que les intérêts moratoires y afférent. Ceci handicape beaucoup nos services surtout dans cette période où les (CCI) Comités Consultatifs Internationaux connaissent une mutation importante.

Notre administration a participé à la Conférence de Plénipotentiaires de Nairobi en 1982 où les décisions importantes ont été prises.

- Avec UPAT.

La relation entre notre administration et l'Union Panafricaine des Télécommunications reste difficile, parce que nous n'avons ni ratifié ni adhéré ni payé nos parts contributives aux dépenses de l'Union. Le nécessaire a été fait pour accélérer la ratification. L'UAPT, étant un organisme spécialisé de l'OUA il serait mieux d'appartenir et de supporter cette jeune union.

- Avec INTELSAT.

Notre administration entretient avec INTELSAT des bonnes relations et fait des efforts pour payer à temps toutes les factures d'utilisation des circuits et secteur spatial.

Notre administration a fait le nécessaire et a insisté auprès du Gouvernement afin que notre pays puisse adhérer et devenir membre d'INTELSAT. Tout laisse croire qu'au cours de l'année 1983 le Rwanda pourra devenir membre d'INTELSAT.

5.7.2. Gestion des fréquences.

La gestion nationale des fréquences consiste à:

- a) vérifier la conformité de toute utilisation projetée avec la législation nationale et la réglementation internationale;
- b) vérifier les probabilités de brouillage nuisible que toute utilisation projetée et susceptible de causer à un autre utilisateur qu'il soit du même pays ou étranger à celui-ci;
- c) autoriser l'utilisation de fréquences par une station au moyen d'une licence;
- d) inspecter les installations techniques;
- e) assurer ou faire assurer un contrôle technique des émissions;
- f) tenir à jour un fichier national de l'utilisation des fréquences.

Bien que certains points énumérés ci-haut ont été respectés au cours de cette année, d'autres, et peut être des plus importants sont tombés dans l'oubli faute de moyens de déplacement et n'ont pas connu de suite.

Il s'agit des inspections techniques des installations, contrôles des émissions et l'autorisation d'utilisation de fréquences à une station au moyen d'une licence. Nos services sont en attente d'installation d'un centre de contrôle depuis bientôt une année. Au début de l'année, notre service a enregistré quelques plaintes de mauvais usage des stations privées de radiocommunications.

... / ...

Ces plaintes ont pour origine des brouillages nuisibles provenant des sources non-autorisées et de l'usage abusif de certaines stations radio.

Compte tenu de ces plaintes, on a programmé une mission d'inspection à travers toutes les préfectures; malheureusement faute de moyens logistiques et temps, rien n'a été fait jusqu'à maintenant.

- Inspection technique des installations et contrôle des émissions.

L'organisme national qui gère l'utilisation des fréquences doit pouvoir contrôler si les stations satisfont aux dispositions pertinentes du règlement des radiocommunications et de la législation nationale, ainsi qu'aux conditions de toute nature contenues dans la licence (fréquence, puissance, etc...

A cet effet, nous devrions disposer d'un personnel qualifié et des moyens en matériel requis pour procéder à l'inspection des stations et vérifier sur place leur fonctionnement.

Vu qu'actuellement nous ne sommes pas en possession d'une station de contrôle pour vérifier les caractéristiques techniques, il faudrait envoyer des agents visiter les stations afin de vérifier:

- si la licence est toujours détenue par celui à qui elle a été délivrée;
- si l'emplacement de l'antenne, sa hauteur et son gain sont corrects;
- Si le type et la puissance de l'équipement correspondent aux spécifications de base.

C'est par ce moyen que nous pourrions détecter ceux qui exploitent ces stations sans autorisations, car ils créent des interférences à celles qui sont conformes à la Loi.

Le contrôle des émissions des stations de radiocommunications consiste à vérifier les caractéristiques techniques de rayonnement et s'assurer qu'elles fonctionnent conformément aux différentes conditions qui ont servi de base à la délivrance des licences. Pour notre pays, ces contrôles n'ont pas eu lieu faute de moyens de déplacement pour visiter les installations et d'un appareil de contrôle commandé à cet effet mais parvenu à certaines pièces cassées.

Nous attendons que l'assurance nous paie la partie déclassée.



- Délivrance des licences de radiocommunications.

L'organisme national de la gestion du spectre de fréquences doit contrôler et vérifier que les renseignements fournis à l'appui d'une demande de licence pour l'installation et l'utilisation d'une station privée de radiocommunications sont conformes aux dispositions légales et réglementaires régissant les télécommunications en République Rwandaise et au règlement international des radiocommunications en vigueur. Notre administration a pu, au début de l'année 1982, constater que certains radioamateurs (5e catégorie) ont profité de notre appareil de contrôle en panne pour exploiter illégalement leur station. Sur ce, aucune licence de la 5e catégorie n'a été délivrée.

Tableau des stations radioélectriques au :

Catégorie	Janvier 1982	31 décembre 1982
	Nombre	nombre
1ère	4	4
2ème	224	227
3ème	2	2
4ème	0	0
5ème	19	19
6ème	10	10
7ème	1	1
TOTAL	260	263

- Définition des catégories.

- 1ère catégorie : Station radio à bord des aéronefs.
- 2ème " : Station dont les communications sont exclusivement ouvertes à une correspondance privée et non au public
- 3ème " : Station de radiodiffusion
- 4ème " : Stations expérimentales privées
- 5ème " : Stations des amateurs
- 6ème " : Stations dans lesquelles les oscillations sont réglées par des conducteurs reliant les postes correspondantes
- 7ème " : Stations exclusivement réceptrices des communications privées.

... / ...

5.7.3. Exploitation téléphonique.-

- Communications interurbaines et locales.

Année 1982 est surtout marquée par le nombre trop réduit de communications interurbaines. Cela est dû aux pannes perdurables qui ont frappé nos réseaux des câbles à l'intérieur des préfectures et ceux reliant Kigali aux autres préfectures. On voit par ailleurs que les préfectures Cyangugu, Gikongoro et Kibungu sont peu favorisées pour les communications locales, internationales et interurbaines.

Seules les préfectures Ruhengeri, Byumba et Butare se distinguent par un grand nombre de communications interurbaines.

- Communications internationales.

Contrairement aux communications interurbaines, le nombre de communications internationales a fortement augmenté surtout après l'inauguration de la station terrienne. Le nombre de communications a passé de 21.515 à 28.470. Cependant, le circuit Bujumbura attire l'attention car le nombre de communications y enregistrées reste trop bas. Comme pour les communications interurbaines les mêmes préfectures (Ruhengeri, Butare et Byumba) occupent les premières places pour les communications internationales aussi. Les tableaux de statistiques ont été dressés dans le but d'illustrer ce qui précède.

5.7.4. Exploitation télégraphique et télex.

A. Trafic télégraphique.

- Service intérieur.

Au 31 décembre 1981 notre administration est dotée de 20 stations T.S.F. qui fonctionnent avec beaucoup d'irrégularité, suite aux pannes de nature technique. Certaines stations peuvent rester fermées pendant deux, trois et même six mois faute de moyens logistiques nécessaires ou suite aux procédures administratives lourdes. La durée d'interruptions, ainsi que le trafic écoulé au courant de l'année 1982 se trouvent sur le relevé en annexe.

On remarque en effet une diminution du volume du trafic, qui est proportionnelle aux durées d'interruptions de ces stations.

- Service international.

Ce service a connu pour l'année 1982 beaucoup de perturbations dont l'origine est le transfert de certaines liaisons du système de transmission en ondes courtes au système de transmission par satellite. Ceci toucha particulièrement la liaison télégraphique Kigali-Bruxelles et Kigali-Bujumbura; cette dernière reste défectueuse depuis bientôt 6 mois.

B. Trafic télex.

Les liaisons directes internationales se comptent également à trois: Kigali-Bujumbura étant en panne depuis plus de six mois; Kigali-Bruxelles (2 circuits); Kigali-Paris (3 circuits). Depuis la mise en fonctionnement de la station terrienne, le volume de trafic télex a augmenté par rapport au volume de trafic écoulé l'année 1981 pendant la même période. La location d'un circuit télégraphique par SITA (Société Internationale de Transport Aérien) pour écouler les communications Aéronautiques a été aussi l'origine d'une diminution de volume de trafic télégraphique. Vous trouverez en annexe le trafic télégraphique et télex écoulé pendant l'année 1982.

5.7.5. Service administratif et financier.

- Finances et comptabilité.

A la clôture de l'année 1982 en effet, les comptes commerciaux pour mémoire tel qu'il a été recommandé par la Mission de la Banque Mondiale (Accord de Crédit IDA 1057-FRW, article 5 section 4.01) n'étaient pas encore établis pour les exercices 1980, 1981 et 1982. Le personnel à affecter à la tenue des livres qui font présentement défaut (cfr. supra I.1) et la disponibilité de ces données à l'état actuel en sont les principaux obstacles.

Nous tâcherons toutefois pouvoir présenter, avec un aspect méthodologique bien particulier, les données susceptibles de traduire les activités financières qui se sont déroulées au sein du service au cours de l'année 1982.

- Facturation.

Au cours de l'exercice 1982, le changement majeur intervenu dans la facturation a consisté dans la numérotation des factures émises sériées par suite numérique des n° d'appel des abonnés au télex et au téléphone. L'ancien numérotage suivait, lui, l'ordre numérique des factures émises.

La facturation marche au ralenti accusant un retard qui va jusqu'à deux mois dans l'émission des factures. Cela tient au procédé manuel à pleine capacité qui ne peut plus supporter le volume actuel des transactions :  
environ 4.200 comptes à envoyer aux abonnés chaque mois.

.... /...

La présentation des données de la facturation a été faite, cette fois-ci, contrairement aux années antérieures en tenant compte de la ventilation par service.

Tableau des transactions à crédit (en FRW) : Exercice 1982

Mois	Téléphone	Télex	Télégraphe	Autres Services(.)	Total
Janvier	26.917.114	13.567.872	9.936.707	4.864.157	55.285.850
Février	13.882.705	3.938.041	7.957.097	5.758.120	31.535.963
Mars	13.568.805	6.279.932	7.431.623	980.835	28.261.195
Avril	18.938.417	8.227.609	4.314.312	635.780	32.116.118
Mai	16.555.710	11.404.193	3.217.017	1.140.665	32.317.585
Juin	15.959.000	16.331.524	3.133.487	1.375.226	36.799.237
Juillet	14.606.503	10.004.138	2.804.188	557.300	27.972.129
Août	14.384.862	9.984.023	2.383.086	844.800	27.596.771
Septembre	17.366.127	10.252.956	2.873.396	1.654.010	32.146.489
Octobre	16.041.393	10.308.760	2.755.572	1.784.555	30.890.280
Novembre	17.988.930	15.425.936	2.778.971	2.779.851	38.973.688
Décembre	16.935.221	10.115.876	2.115.876	868.324	30.523.071
TOTAL	203.144.787	126.328.634	51.701.332	23.243.623	404.418.376
MOYENNE	16.928.732	10.527.386	4.308.444	1.936.969	33.701.531
RATIOS %	50	31	13	6	100

(.) Toute la rubrique "Divers,, plus installations radio-électriques privées.

Les transactions à crédit totalisent pour le seul exercice 1982 environ 404.418.376 FRW sur 411.137.795 FRW des recettes enregistrées dont 50 % viennent du téléphone avec 203.144.787 FRW. Le télex occupe la deuxième position avec 126.328.634 FRW à raison de 31%. Le télégraphe vient enfin avec 13 % pour avoir enregistré 51.701.332 FRW durant l'année.

Les télécommunications offrent d'autres services à caractère privé dont la part contributive à ses recettes n'est pas négligeable pour avoir donné 23.243.623 FRW soit 6% des transactions à crédit.

Un autre point à considérer c'est la moyenne mensuelle des recettes enregistrées pour les différents services rendus par le service des Télécommunications au cours de la période.

... / ...

Comme le tableau l'indique, seul le revenu du téléphone a suivi le "trend" général, d'autres services ayant fourni des données statistiques autour de la moyenne. Ceci indique la difficulté qu'il y aurait à faire des prévisions de recettes enregistrées à partir de la facturation.

- Versement des clients :

Les recettes perçues sur les services des télécommunications au cours de l'année s'élèvent à 203.927.919 FRW (voir le tableau ci-dessous). Le téléphone vient au premier rang avec 77.300.451 FRW soit 38% de toutes les recettes perçues. Le télex et le télégraphe suivent pour avoir donné respectivement 27,4% et 26,6% des recettes perçues. Les services à caractère privé, eux, ont intervenu à 8% avec 16.379.146 FRW des recettes perçues sur les services des télécommunications pendant l'année.

Tableau des recettes perçues : Exercice 1982 (en FRW)

Mois	Téléphone	Télex	Télégraphe	Autres service(.)	Total
Janvier	6.690.389	4.309.383	4.199.388	799.877	15.999.037
Février	9.950.366	4.030.382	4.948.236	2.526.150	21.455.134
Mars	11.991.605	3.600.486	4.278.857	1.129.718	21.000.666
Avril	5.844.184	2.873.290	2.940.479	1.318.760	12.976.713
Mai	4.019.860	1.258.432	2.844.717	764.066	8.887.075
Juin	8.818.853	4.816.721	7.242.588	1.823.223	22.701.385
Juillet	4.560.854	4.979.916	12.403.502	783.198	22.727.470
Août	4.870.064	5.533.240	919.901	2.776.791	14.099.996
Septembre	3.942.433	5.809.899	487.006	994.762	11.234.100
Octobre	4.251.643	4.979.916	1.028.125	994.762	11.254.446
Novembre	4.097.038	4.924.584	4.166.611	1.084.271	14.272.504
Décembre	8.263.162	8.742.519	8.928.144	1.385.568	27.319.292
TOTAL	77.300.451	55.858.768	54.387.554	16.381.146	203.927.919
MOYENNE	6.441.704	4.654.897	4.532.296	1.364.929	16.993.993
RATIONS %	38	27,4	26,6	8	100

(.) Divers plus installations radioélectriques privées.

Ici, de nouveau les entrées de fonds ne suivent aucun un trend, les données nous fournies sur les différents services sont purement statistiques. Il revient par conséquent au service qui a le recouvrement dans ses attributions d'augmenter les recettes perçues par l'adoption des mesures appropriées, étant donné l'importance des créances en services des télécommunications. Nous allons examiner ensemble l'aspect de ce problème dans la section suivante.

... / ...

- Recouvrement des créances.

Pour honorer les factures du service des télécommunications, les abonnés utilisent les moyens de paiement suivants :

- Paiement en espèces aux guichets de télécommunications (la majorité du secteur privé);
- Emission des chèques en faveur du service des télécommunications par le biais du Chef Comptable des Télécommunications (quelques clients);
- Ordonnances de transfert pour les factures officielles;
- Virements ou ordres de paiement bancaires;

Les moyens de paiement énumérés ci-dessus occasionnent à degrés différents des problèmes de deux ordres :

1<sup>a</sup> au niveau de la trésorerie:

- . les paiements en espèces effectués par les abonnés de l'intérieur ne sont pas versés en totalité au compte ZA 00351, ce qui entraîne souvent la dilapidation des fonds publics.
- . Vu que les cotes de crédit ne sont pas encore introduites au service des télécommunications, le paiement par chèques peut faire courir le risque du non approvisionnement des chèques émis.

2<sup>a</sup> au niveau de l'enregistrement des opérations comptables :

- . les virements ou ordres de paiement bancaires font souvent sortir des références incomplètes qui peuvent aboutir au non-pointage dans les livres pour créditer le compte du client;
- . les ordonnances de transfert pour le paiement des factures officielles mettent un grand retard pour parvenir au service de recouvrement et renforcent les montants globaux qui ne permettent pas l'enregistrement des comptes individuels.

L'inconvénient majeur qui résulte de ce deuxième point (2<sup>a</sup>) est le fait que le service des télécommunications peut garder pour créance dans ses livres le montant d'une facture qui a été honorée faute des références de paiement exactes.

Ce qui vient d'être dit est une mise en garde sur l'interprétation des données qui se trouvent affichées sur le tableau ci-après.

... / ...

Etat de comptes à recevoir (en FRW) : Exercice 1982

Régions Etablissements	KIGALI	INTERIEUR	TOTAL	RAIOS (%)
PRIVES	80.140.433	3.973.925	84.144.358	42
PUBLICS	14.866.867	3.152.734	18.019.601	9
OFFICIELS	83.197.841	14.759.322	97.957.163	49
<b>T O T A L</b>	<b>178.205.141</b>	<b>21.501.981</b>	<b>199.707.122</b>	<b>100</b>
<b>RATIOS (%)</b>	<b>89</b>	<b>11</b>	<b>100</b>	

Pour plus de détails, nous <sup>nous</sup> référons au tableau en annexe 2.

Les données qui figurent sur ce tableau synoptique sont le fruit d'une section des "comptes à recevoir", qui tient le grand livre "auxiliaire des comptes des abonnés", au Service des Télécommunications.

Compte tenu des éléments mis en considération dans les paragraphes précédents, ce montant de 199.707.122 FRW se trouve beaucoup élevé mais toute proportion gardée, Kigali absorbe à lui seul 89% contre 11% pour le reste du pays des créances à recouvrer. Un autre point qu'il importe à faire remarquer, est le fait que le Gouvernement est le gros débiteur des Services des Télécommunications pour avoir enregistré à son compte près de 50% des créances à recouvrer pour le seul exercice financier 1982.

Regardons dès à présent la signification de ce montant des créances vis à vis des transactions à crédit effectuées au cours de la même période.

A cet égard une question de savoir le délai de recouvrement des créances

se pose. Transaction à crédit	a)	<u>404.418.376 FRW</u>	
Comptes-abonnés (1er janvier)		<u>185.637.461 FRW</u>	(3)
(31 décembre)....		<u>199.707.122 FRW</u>	
Moyenne	b)	192.672.292 FRW	

Coefficient de rotation des

Comptes-abonnés (a ÷ b) c).... 2,1 fois

Période de recouvrement (365 jours ÷ c).... 174 jours

Ce chiffre nous indique qu'il s'écoule environ six mois entre le moment où les factures sont émises et celui où les créances qui en résultent sont recouvrées. Si les abonnés au service des télécommunications mettent en moyenne 174 jours pour régler leurs comptes, le risque de ne pas recouvrer la totalité de

... / ...

ses créances dévient assez grand, ce qui appelle une politique de recouvrement bien adaptée. Il revient au "Service-crédit", en collaboration avec la section des "comptes à recevoir", de procéder à l'investigation nécessaire pour réduire le délai de recouvrement des créances.

Sur ce, nous rappelons qu'une étude sur les effets à encaisser de la période allant de 1975 à 1981, a été menée au cours de l'année et qu'une fois terminée, elle pourra permettre au Service des télécommunications de procéder au recouvrement systématique de ses créances.

- Comptabilité des revenus.

Cette action constitue la cible des changements intervenus dans les Services Comptables de la Direction Générale des Télécommunications au cours de l'année 1982. Primo, la tenue du registre de contrôle des fiches mod. 61/T de la phonie et 61 bis/T du Bureau Central Radiotélégraphique (BCR) a diminué le nombre de cartes perdues. Secundo, un registre des revenus (journal des ventes) se tient journallement en tenant compte des routes d'acheminement du trafic et par destination des communications.

L'intérêt capital de ce registre de revenus tient du genre d'informations filtrées qu'il donne pour le calcul des revenus des télécommunications. En effet, c'est grâce à lui qu'une comptabilité du trafic international - qui s'impose à priori - pourra être établie pour dégager le revenu qui revient à l'Administration Rwandaise compte tenu des décomptes internationaux. Tertio, enfin la mise sur pied de la section des "comptes à recevoir", a rompu avec la tradition du simple pointage dans le facturier pour créditer les comptes des abonnés, pour tenir à jour le "grand livre auxiliaire des comptes-clients". Une fois que les correctifs requis seront faits pour une mise à date des vieux comptes-abonnés, les avantages attendus de ce service seront de triple portée :

- 1<sup>a</sup> il sera possible au service des télécommunications de renseigner à tout moment l'abonné sur l'état de son compte dans ses livres,
- 2<sup>a</sup> il sera possible de disposer la liste chronologique des comptes-abonnés qui permettra au service de recouvrement de bien mener sa politique de crédit.
- 3<sup>a</sup> il sera possible au service des télécommunications de donner les cotes de crédit à ses abonnés étant donné la période de recouvrement de ses créances.



R E C O M M A N D A T I O N S :

1. Etant donné le caractère incomplet des attributions du service "Administratif et Financier" des Télécommunications, une restructuration des services à dotation administrative et financière est à faire pour donner à celui-ci une plate forme adéquate.
2. Vu le niveau de formation de base assez faible du personnel comptable des télécommunications, la Direction Générale des Télécommunications doit accorder la priorité au recrutement externe pour le personnel de niveau supérieur.
3. Les conditions de travail insalubres affectent grandement le rendement du personnel du Service Administratif et Financier surtout celui du personnel de conception étant donné le climat qui règne en ses bureaux.  
Cela **recommande** l'urgence avec laquelle la Direction Générale des Télécommunications devrait examiner le problème pour lui trouver un endroit décent pour bien travailler.
4. La production des rapports financiers qui puissent dégager la situation financière des télécommunications demande le recueil des données dont la plupart d'entre elles ne sont pas disponibles aux bureaux du Service Administratif et Financier.  
Il importe à la Direction Générale des Télécommunications de porter remède à cet état de choses en tenant compte des faits suivants :
  - 1<sup>a</sup> associer le personnel qui s'occupera de la tenue des registres d'immobilisations et dettes à long terme aux travaux d'ingénierie (Bureau Etudes et Planification des Télécommunications) pour l'analyse financière des projets d'investissements en télécommunications;
  - 2<sup>a</sup> intégrer les services du personnel, des décomptes internationaux et des approvisionnements au Service Administratif et Financier des Télécommunications aux termes de la première recommandation pour lui permettre d'établir des comptes provisoires pour mémoire (4) exigés par la Banque Mondiale (Accord de Crédit 1057 - FRW du 13 août 1980)

-----

(1) CEGIR = firme canadienne siégeant à Montréal dont le sigle signifie "CENTRE D'ETUDES EN GESTION INFORMATIQUE ET RECHERCHES".

(2) Le personnel sous-contrat n'est pas soumis au régime d'avancement de grade.

(3) La situation de l'Intérieur n'a pas pu être obtenu, ce qui nous a obligé de la déterminer sur la base des

résultats obtenus en 1982.

(4) Au départ des experts, seul l'inventaire des immobilisations au 31 décembre 1981 avait été fait.

- Taxes sur communications télex, année 1982.

Période	Montant perçu	Montant enregistré
Janvier	458.940	4.357.434
Février	268.685	4.209.528
Mars	586.265	6.484.595
Avril	598.720	8.247.090
Mai	541.785	8.459.666
Juin	486.858	11.155.793
Juillet	444.260	9.079.978
Août	590.955	8.699.651
Septembre	686.952	10.402.026
Octobre	558.545	9.894.495
Novembre	823.630	11.114.503
Décembre	532.105	9.471.060
<b>T O T A L</b>	<b>6.577.700</b>	<b>101.575.819</b>

Télex au comptant	6.577.700
Télex en débet	101.575.819
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>108.153.519</b>

- Annexes et relevés statistiques.

Etat de compte à recevoir (en FRW)

Situation au 31 décembre 1982.

1. Service des télécommunications (1)

- KIGALI

<u>ETABLISSEMENTS</u>	<u>ABONNES (2)</u>	<u>MONTANTS</u>
Privés	1.693	39.295.858
Publics	202	10.408.620
Officiels	969	72.028.285
<u>S/Total</u>	<u>2.864</u>	<u>121.732.763</u>
	=====	=====

- INTERIEUR

Privés	425	3.973.925
Publics	109	3.152.754
Officiels	666	14.375.322
<u>S/Total</u>	<u>1.200</u>	<u>21.501.981</u>
	=====	=====

T o t a l	4.064 =====	143.234.744 =====
2. <u>Service télex</u> (3)		
<u>ETABLISSEMENTS</u>	<u>ABONNES</u>	<u>MONTANTS</u>
Privés	78	38.745.975
Publics	7	4.458.248
Officiels	13	11.169.556
<u>Total</u>	<u>98</u> =====	<u>11.169.556</u> =====
		54.373.778 =====
3. <u>Autres services.</u>		
Adresses télégraphiques enregistrées		21.600
Installations radioélectriques		2.077.000
4. GRAND TOTAL		<u>2.098.600</u> 199.707.122 =====

- 99 -

ETAT DES COMPTES A RECEVOIR (EN FRW) : EXERCICE 1982.-

=====

Etablissements Régions	Privés		Publics		Officiels		T O T A L	
	Abonnés	Montants	Abonnés	Montants	Abonnés	Montants	Abonnés	Montants
KIGALI (*)	1.878	80.140.433	209	14.866.867	982	83.197.841	3.069	178.205.141
GITARAMA	33	146.275	2	18.040	46	1.043.898	81	1.208.213
NYABISINDU	29	96.706	3	45.015	53	1.057.043	45	1.198.764
BUTARE	69	364.664	48	1.511.423	79	1.796.345	196	3.672.432
GIKONGORO	6	21.372	2	9.650	52	689.231	60	720.253
CYANGUGU	54	419.212	6	74.056	89	1.273.863	149	1.767.131
KIBUYE	20	234.690	5	70.493	63	1.132.443	88	1.437.626
GISENYI	124	1.502.157	11	261.391	84	2.023.823	219	3.787.371
RUHENGERI	64	881.155	25	982.371	108	3.491.912	197	5.355.438
BYUMBA	17	196.924	5	155.835	53	1.211.166	775	1.563.925
KIBUNGO	9	110.770	2	24.460	39	655.598	50	790.828
T O T A L	2.303	84.114.358	318	18.019.601	1.648	97.573.163	4.269	199.707.122

(\*) Le nombre d'abonnés à Kigali comprend le nombre d'abonnés au Téléphone, au Télèx aux adresses téléphoniques enregistrées et aux installations radioélectriques.

TABLEAU DES RECETTES TELEPHONIQUES.

1. TAXES SUR COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES.

Intitulé	Nombre	Minutes	Montants
Communications locales	4.980.279	-	54.674.330
Communications interurbaines	24.209	138.503	4.441.513
Communications internationales	5.032.958	268.830	108.476.221
<b>Total</b>	<b>10.037.446</b>	<b>407.333</b>	<b>167.592.064</b>

2. REDEVANCES D'ABONNEMENT TELEPHONIQUE.

Intitulé	Nombre	Minutes	Montants
Postes principaux	4.034	-	24.204.000
Postes secondaires	1.601	-	923.208
Nouveaux raccordements	694	-	11.907.325
<b>Total</b>	<b>5.635</b>	<b>-</b>	<b>25.127.208</b>

3. VOLUME DU TRAFIC. 1977                      1978                      1979                      1980                      1981

Communicat. locales	4.776.178	5.384.994	5.539.524	6.505.604	6.783.633
" interurb.	38.284	42.660	38.207	30.490	26.506
" internat.	36.564	30.975	34.838	22.282	21.515

1982

Communications locales	4.980.279
Communications interurbaines	24.209
Communications internationales	28.470

4. ENTRETIEN TELEPHONIQUE

- Frais d'entretien	3.687.000 FRW
- Contrôle technique	17.000 FRW
	<u>3.764.000 FRW</u>

5. TOTAUX : 1 <sup>a</sup> , 2 <sup>a</sup> , 4 <sup>a</sup> :	167.592.064 FRW
	25.127.208 FRW
	3.764.000 FRW
	<u>196.483.272 FRW</u>
	=====

RACCORDEMENTS TELEPHONIQUES EN SERVICE 1982.-

Liaison	Postes offic. principaux	Postes offic. secondaires	Postes privés principaux	Postes privés secondaires	Postes sces principaux	Postes sces secondaires	TOTAUX
KIGALI	958	603	2.173	1.006	72	16	4.828
GITARAMA	44	7	18	-	7	-	76
BUTARE	106	27	71	18	57	1	280
GIKONGORO	52	6	3	-	6	-	159
CYANGUGU	81	25	37	7	7	2	101
KIBUYE	66	7	19	1	10	1	257
GISENYI	86	12	107	42	7	-	232
RUHENGERRI	124	21	61	17	9	-	103
BYUMBA	78	5	12	2	6	-	51
KIBUNGO	36	2	8	1	4	-	81
NYABISINDU	46	11	10	5	7	2	22
TOTAUX	1.677	726	2.519	1.099	192	22	6.235

RELIEVE DES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES DEPARTS PAR STATION - 1982.-

STATIONS	COMMUNICATIONS INTERNATIONALES			COMMUNICATIONS INTERURBAINES			COMMUNICATIONS LOCALES	
	NOMBRE	MINUTES	MONTANT	NOMBRE	MINUTES	MONTANT	NOMBRE INDEX	MONTANT
KIGALI	28.144	266.716	107.535.706	12.765	70.727	2.149.272	4.916.930	49.306.030
BYURARE	55	293	155.510	1.760	9.999	390.830	156.309	1.670.510
RUHANGERI	159	1.146	446.545	3.095	20.141	640.640	227.909	2.305.080
CYANGUGU	-	-	-	165	668	24.680	113.916	1.196.770
GISENYI	27	113	54.335	1.477	6.857	251.960	170.677	1.810.650
BYUMBA	36	244	127.260	1.655	9.460	325.240	50.052	511.630
KIBUYE	23	156	80.940	678	3.998	144.520	56.534	567.790
NYABISINDU	11	55	19.605	929	5.772	179.894	33.313	344.280
GITARAMA	6	61	24.825	564	3.526	96.520	17.695	199.540
KIBUNGO	4	23	20.860	501	2.918	105.080	10.624	113.270
GIKONGORO	5	23	10.635	620	4.437	130.827	13.951	191.050
TOTAUX	28.470	266.830	108.476.221	24.209	138.503	4.111.046	5.463.117	59.292.110

Les communications augmentent de 106,79 %, les minutes taxées augmentent de 107,03 % et les recettes augmentent de 362,90 %.

Les communications locales diminuent de 159,42 % par rapport à l'année 1981.

RELEVÉ DES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES AU DÉPART DE KIGALI - TRAFIC INTERNATIONAL

PAR RELATION 1982.-

RELATION	COMMUNICATIONS INTERNATIONALES - DEPART			COMMUNICATIONS INTERNATIONALES - ARRIVEE		
	Nombre	MINUTES	MONTANT	NOMBRE	MINUTES	MONTANT
KIGALI - PARIS	13.050	161.899	67.691.460	4.586	56.902	-
KIGALI - BRUXELLES	6.324	52.704	26.658.461	4.433	36.844	-
KIGALI - NAIROBI	4.070	27.181	7.230.690	2.874	22.044	-
KIGALI - <del>BYOMBA</del> BUTUMBURO	3.419	24.968	5.955.195	3.439	19.156	-



RELEVÉ DES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES AU DEPART ANNEE 1982 - BUREAU DE 4 CIRCUITS

Mois	COMMUNICATIONS INTERNATIONALES Dép.			COMMUNICATIONS INTERNATIONALES Arr.			COMMUNICATIONS LOCALES	
	Nombre	Minutes	Montant	Nombre	Minutes	Montant	Nombre index	Montant
Janvier	1,104	8,318	4,251,200	595	4,689	-	-	-
Février	1,267	11,474	4,510,375	685	4,025	-	-	-
Mars	2,037	15,618	7,540,725	953	6,948	-	-	-
Avril	2,775	22,363	10,838,680	1,236	9,169	-	-	-
Mai	2,388	19,585	9,829,800	973	7,142	-	-	-
Juin	2,509	20,513	10,184,735	1,369	8,879	-	-	-
Juillet	2,419	22,391	10,835,005	1,442	30,012	-	-	-
Août	2,869	58,284	8,774,670	1,419	11,035	-	-	-
Septembre	2,866	19,913	9,259,501	1,635	12,281	-	-	-
Octobre	2,198	21,612	10,009,175	1,623	12,641	-	-	-
Novembre	2,916	24,342	11,135,760	1,742	13,543	-	-	-
Décembre	2,796	22,303	10,366,080	1,663	13,182	-	-	-
TOTAUX	28,144	244,808	98,206,306	15,335	403,546	-	-	-

- 105 -  
DECOMPTES TELEPHONIQUES INTERNATIONAUX.-

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
RWANDA - BURUNDI	127,44	3.139,68	1.870,19	5.393,19	1.460,25	3.830,28	4.255,00	4.485,18
BURUNDI - RWANDA	107,45	2.146,85	1.828,41	4.334,73	1.916,91	3.748,86	4.262,16	3.964,80
RWANDA - BELGIQUE	17.622,75	13.557,18	11.678,47	7.510,47	3.373,42	5.919,97	3.618,50	20.809,22
BELGIQUE - RWANDA	6.014,61	3.819,00	3.350,58	3.318,00	2.046,54	3.204,25	2.584,26	9.378,85
RWANDA - FRANCE	9.041,39	9.089,73	26.530,74	44.739,85	44.320,63	41.917,24	44.356,15	24.984,31
FRANCE - RWANDA	3.135,00	2.919,00	4.077,00	5.684,11	4.762,15	7.457,33	5.014,00	4.554,00
RWANDA - KENYA	1.817,91	1.696,48	3.861,13	5.436,06	4.528,44	3.091,80	4.975,51	3.865,14
KENYA - RWANDA	1.385,42	1.140,56	2.486,35	2.759,87	2.560,90	4.037,81	4.515,44	3.512,88

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAUX
RWANDA - BURUNDI	4.210,83	4.425,00	3.922,32	2.709,87	39.830,01 F.0p
BURUNDI - RWANDA	4.132,95	4.295,79	2.918,73	2.562,96	36.220,60 F.0p
RWANDA - BELGIQUE	28.906,32	23.190,05	32.931,18	37.939,84	207.257,36 F.0p
BELGIQUE - RWANDA	10.955,53	10.835,72	10.032,00	20.891,59	89.430,93 F.0p
RWANDA - FRANCE	23.333,65	30.500,14	28.739,40	20.642,02	348.195,25 F.0p
FRANCE - RWANDA	7.565,26	17.329,41	13.259,19	13.127,53	88.883,98 F.0p
RWANDA - KENYA	4.155,77	6.074,44	5.668,80	6.350,20	51.519,68 F.0p
KENYA - RWANDA	17,82	-	-	-	22.417,05 F.0p

RELEVÉ DU TRAFIC TELEX INTERNATIONAL PAR RELATION - 1982.-

RELATION	D E P A R T					A R R I V E E				
	Nbre de cions Priv. & Off.	Nbre de minutes Priv. & Off.	Nbre de cions Service	Nbre de min. de service	Nbre de cions Priv. & Off.	Nbre de min. Priv. et Off.	Nbre de Cions Service	Nbre minutes Service		
KIGALI - BRUXELLES	9.735	63	66.230	719	9.126	35	58.491	352		
KIGALI - BUJUMBURA	65	403	5	24	90	574	6	31		
KIGALI - PARIS	11.121	58.085	64	830	5.801	28.980	14	106		

RELEVÉ DU TRAFIC TELEGRAPHIQUE DEPOSE PAR TELEX.

BUREAU DE KIGALI - ANNEE 1982

M O I S	T E L E G R A M M E S P R I V E S				TELEGRAMMES OFFIC.		TGR.SERVICE
	Nbre TGR.	Nbre de mots	Taxes enreg.	Nbre TGR.	Nbre de mots	Taxes enreg.	Nbre de mots
Janvier	214	24.786	4.388.798	576	16.051	5.532.877	
Février	264	27.364	5.225.625	625	19.486	4.223.068	
Mars	597	21.383	4.163.887	151	9.195	2.045.880	
Avril	339	13.438	2.239.805	39	3.983	765.745	
Mai	312	10.396	1.892.623	22	2.502	313.335	
Juin	289	11.362	1.920.906	22	2.392	324.383	
Juillet	204	9.673	1.587.931	24	2.400	477.864	
Août	209	7.684	1.095.460	26	2.757	551.242	
Septembre	213	8.127	1.226.725	23	2.922	642.910	
Octobre	171	8.128	1.150.890	28	2.738	511.441	
Novembre	222	8.499	1.177.107	36	4.119	816.038	
Décembre	206	7.694	1.247.708	30	3.686	679.681	
TOTAUX	3.240	158.534	27.317.465	1.602	72.229	14.884.464	



RELEVÉ DU TRAFIC TELEGRAPHIQUE.  
Perception de Kigali, - Année 1982.

Mois	TGR, privés déposés en débit			TGR, privés au comptant			TGR, Officiels		TGR, de service	
	Nbre TGR.	Nbre mots	Taxes enreg.	Nbre TGR.	Nbre mots	Taxes perçues	Nbre TGR	Nbre mots	Nbre Enreg.	Nbr TC
Janvier	126	3.151	194.025	316	6.620	431.428	159	8.619	612833	
Février	56	1.798	258.210	334	5.513	453.556	162	7.626	779587	
Mars	75	1.986	282.288	328	6.529	464.683	231	6.368	572328	
Avril	37	1.013	214.139	258	6.032	370.840	138	7.865	636049	
Mai	45	1.075	194.560	267	5.639	368.683	139	7.642	630066	
Juin	43	773	139.288	358	6.501	382.281	172	7.885	655257	
Juillet	45	511	111.145	237	4.657	431.462	185	8.302	487423	
Août	47	968	141.269	297	5.845	465.650	151	6.785	554198	
Septembre	67	1.619	314.070	273	5.629	440.577	336	7.689	858962	
Octobre	54	1.173	219.917	230	4.975	302.518	154	8.036	814885	
Novembre	41	1.037	162.003	217	4.769	354.034	142	6.876	531835	
Décembre	35	908	152.943	336	7.336	389.608	130	6.876	545937	
TOTAUX	671	16.012	2.383.657	3.451	70.045	4.855.320	2.099	90.191	7679360	

RELEVÉ DU TRAFIC TELEGRAPHIQUE INTERURBAIN PAR STATION - 1983.-

STATIONS	D E P A R T					A R R I V E E						
	Tg. Privés	Mots	Tg. Offic.	Mots	Tg. Service	Taxes perçues	Taxes enregistrées	Tg. Privés	Mots	Tg. Offic.	Mots	Tg. service
BYUMBA	306	6.214	509	33.367	82	54.362	51.106	275	5.695	110	4.020	68
GITARAMA	366	7.596	499	32.825	94	85.509	125.732	237	4.428	171	7.247	85
GIKONGORO	294	7.457	459	30.910	86	66.650	44.712	351	6.810	181	7.476	64
KIBUNGO	269	5.372	468	32.171	83	46.857	26.262	405	5.998	107	3.780	92
HUHENGERI	1.170	29.557	706	40.960	154	321.864	625.339	1.057	21.905	441	16.530	68
KIBUYE	439	9.614	481	30.823	94	64.875	47.404	259	7.107	165	4.561	54
CYANGUGU	808	19.547	636	38.800	131	129.015	150.078	568	12.053	396	15.740	81
KABAYA	124	2.479	130	6.041	70	22.452	48.290	135	3.055	179	3.863	36
NYANGE	51	1.201	65	2.724	55	28.255	18.293	71	1.206	46	1.371	38
EUTARE	1.637	48.187	677	37.093	143	705.295	779.782	1.247	29.214	355	15.895	154
KANZENZE	141	2.585	92	4.181	50	20.714	12.574	156	2.735	48	1.487	42
GATSIBO	66	1.257	99	4.990	61	15.556	26.090	107	2.090	87	2.116	42
VUNGA	96	2.060	63	2.622	62	8.828	2.385	54	980	31	1.125	39
KIRAMBO	30	446	60	3.403	51	4.234	2.060	32	609	21	906	44
NYAMASHEKE	135	2.675	105	4.860	61	18.084	16.454	123	2.418	49	1.713	36
RUHANGO	29	575	58	2.386	49	7.826	1.107	48	871	10	276	54
NYABISINDU	427	8.118	382	25.691	76	120.584	193.969	312	5.590	276	11.922	56
RUMAGANA	174	3.529	141	6.449	65	11.412	13.254	240	4.074	96	2.780	35
RUSHASHI	2	34	27	1.624	21	1.384	3.354	8	149	16	824	8
GISENYI	1.991	69.985	662	38.701	187	700.521	1.789.917	1.509	41.582	524	21.049	183

VI. DIRECTION GENERALE DE L'AERONAUTIQUE  
=====

6.1. Introduction

La Direction Générale de l'Aéronautique qui est composée de deux Directions à savoir celle de l'Aviation Civile et celle de la Météorologie, a poursuivi la réalisation de sa mission essentielle basée sur les facteurs suivants :

- Désenclavement du Pays
- Participation du transport aérien et de la Météorologie au Développement économique général
- Action de la Météorologie en faveur de la sécurité de l'exploitation du transport aérien et de la mise en valeur d'autres secteurs économiques où l'influence du temps et du climat intervient.

L'année qui s'achève a connu une intense activité caractérisée notamment par les travaux de modernisation de l'aéroport international de Kigali-Kanombe, l'intensification du transport aérien tant sur le plan national qu'international, l'assistance météorologique à la navigation aérienne, la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données météorologiques indispensables aux différents usagers des divers secteurs économiques ainsi que l'installation de divers équipements aéronautiques.

6.2. PERSONNEL DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AERONAUTIQUE

6.2.0. Personnel en Service

Personnel rwandais au 31 décembre 1982

!	! Direction Générale	! Aviation Civile	! Météo- ! rologie	! Totaux	!
! Direction Générale	! 1	! -	! -	! 1	!
! Directeurs	!	! 1	! 2	! 3	!
! Chefs de Division	!	! 3	! 6	! 9	!
! Chefs de Bureau	!	! 2	! 4	! 6	!
! Secrét.d'Admin.	!	! 5	! 9	! 14	!
! Autres fonctionnaires ! s/statut	!	! 80	! 54	! 134	!
! Agents sous contrat	!	! 259	! 7	! 266	!
! TOTAUX	! 1	! 350	! 82	! 433	!

.../...



- La Division de l'Exploitation Météorologique est desservie par 49 agents spécialisés dont 31 agents CL IV, 12 agents CL III et 6 agents CL II.
- Le personnel de la Division de Climatologie (11 agents) n'a pas subi de modification au cours de l'année 1982, exception faite de l'absence prolongée en fin d'année de Monsieur BAKUZIYABO Gérard actuellement aux mains de la justice.
- Quant au bureau régional du Projet Hydromet quatre agents l'ont quitté et trois autres l'ont rejoint. Le départ le plus significatif concerne Monsieur Charles URAMUTSE, Ingénieur Hydrologue, affecté au Projet depuis 1978. Il a été muté en novembre au Bureau Etudes et Programmation rattaché au Secrétariat Général du Ministère des Postes et des Communications (MINIPOSICO).  
Les 3 autres agents partis sont Messieurs, GATWAZA Boniface, NGONOKERA André et RUSATSI Jean respectivement planton, veilleur et agent de jaugeage renvoyés en juin et en Octobre 1982 pour cause d'indiscipline et d'incompétence. Les arrivants sont Gaspard NKULIKIYINKA, Météo CL IV (février 1982), MUSABYIMANA Paul assistant de jaugeage (mai 1982) et KATABARWA Pierre Damien (juin 1982) veilleur.

Personnel d'assistance technique au 31/12/82

	Direction Générale	Aviation Civile	Météo- rologie	Totaux
Expert OMM	-	-	-	0
Expert Belge	-	2	-	2
Expert français	-	1	-	1
Totaux	0	3	0	3

6.2.1. PERSONNEL EN FORMATION

Aviation Civile

- Stage de contrôleur régional en Belgique:

La fin de ce stage qui est prévue au 10/4/1983, est suivi par Messieurs KALISA Pierre Claver, NDEMEYE Jean et NDUTIYE Bernard.

- Stage à l'EAMAC (Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile). Ce Centre a accueilli au cours de cette année 6 stagiaires rwandais dont :

.../...

- Monsieur UZALIBARA Eugène et NSANZUMUREMYI Ferdinand qui suivent les cours de télécommunications signalisation. La fin est prévue en 1984.
- Messieurs BUKIZE Léonard et KAYUMBA Philippe sont en cours préparatoire. Le retour est prévu en 1985.  
Messieurs NSENGIYUMVA Fabien et MAHUKU Innocent qui avaient choisi au départ de suivre les cours de télécommunications signalisation mais dont leur orientation n'est pas encore connue.
- Monsieur HABYALIMANA Malien vient de terminer ses études à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat en France.

#### METEOROLOGIE

##### A. Formation à l'étranger

###### a) Formation de courte durée

- Monsieur BYANDAGARA Théophile a effectué un stage en France du 1 mars au 30 avril 1982 dans le domaine des instruments.
- Monsieur UWIMHUHWE Samuel a effectué un stage en France du 14 septembre au 16 novembre 1982 dans le domaine de la prévision du temps.

Les démarches pour participer au stage pratique en télédétection organisé à Naïrobi ont abouti :

- Monsieur MIVUMBI Pierre y a participé du 15 janvier au 8 février 1983.

###### b) Formation de longue durée

- Monsieur AHORUGEZE Sylvestre poursuit normalement depuis 1979, sa formation d'Ingénieur classe I/OMM en URSS (durée totale 5 ans).
- Monsieur MUNYAKAZI Fidèle parti en octobre 1981 pour une formation d'ingénieur technicien de la Météo à TUNIS (4 ans) n'a pas réussi; il va refaire la 1ère année.
- Monsieur RUSANGIZA Isaac poursuit normalement depuis octobre 1981 sa formation d'Ingénieur Technicien de la Météorologie à TUNIS.

Parmi les 5 candidats envoyés à Niamey (préparation) en octobre 1982, deux vont suivre l'option de météorologie : cadre de techniciens supérieurs.

Les noms seront précisés ultérieurement.

.../...

B. Formation sur place

- Il est regrettable que faute de budget, l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie de Kanombe n'a pas ouvert ses portes.
- Le recyclage des agents tant de l'Exploitation que de la Climatologie par les techniciens compétents a été assuré.
- Une conférence débat sur le rôle de l'Hydrologie dans le développement économique a été organisée à Kanombe le 15/2/82 par le bureau régional de Kigali du projet d'étude hydro-météorologique.

6.2.2. BESOINS DU PERSONNEL

a) Aviation Civile

- 1 Ingénieur des études et d'exploitation de la navigation aérienne
- 1 Ingénieur des études et d'exploitation en électronique
- 2 Contrôleurs du matériel volant
- 2 statisticiens en transport aérien
- 1 Investigateur en accidents d'avion
- 6 Contrôleurs d'approche
- 12 Assistants contrôleurs de la circulation aérienne.
- 3 Communicateurs radio
- 3 électroniciens
- 3 Officiers senior du SIS
- 2 Mécaniciens pour les machines télétypes

b) Météorologie

Le tableau ci-après fait ressortir les besoins en personnel jusqu'en 1986 en tenant compte des équipements prévus et exprimés dans le plan quinquennal de développement 1982-1986.

	CL I	CL II	CL III	CL IV	S/CONTR.	TOT.
Climato (rayonneur, mécano)	2	3	2	4	1	12
Exploit. (Radioso, Labo, Radar)	4	2	16	-	-	22
C.M.N. Kanombe	-	8	6	12	-	26
Stations intérieures	-	-	4	16	7	27
Projet Hydromet	-	2	2	1	2	7
TOTAL	6	15	30	33	10	94

- N.B. : CL I - Ingénieur ou licencié  
CL II - Ingénieur Technicien ou Ingénieur des Travaux  
CL III - Technicien  
CL IV - Observateur (Réf. Doc. OMM - N° 258)

.../...

### 6.3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organigramme mis en place depuis 1976 n'a pas été modifié mais une proposition a été faite visant à revoir les structures actuelles et les adapter aux besoins du moment.  
(Voir l'organigramme actuel, page suivante).

### 6.4. Activités et réalisations en 1982

#### 6.4.0. Aviation Civile

##### A. INFRASTRUCTURE

##### Travaux de modernisation de l'Aéroport de Kigali

- Les travaux de modernisation de l'Aéroport de Kigali ont été divisés en six lots suivants :

##### LOT A : Infrastructure : Financement = CCCE

A cette date, les travaux sont terminés, il reste la réparation des malfaçons pour passer à la réception provisoire. Il est néanmoins à noter :

- qu'il reste à exécuter des travaux de parking de l'aérogare et de la centrale électrique qui ont été différés de ceux confiés au Groupement d'Entreprises COLAS-DRAGAGES T.P. étant donné que ces bâtiments n'étaient pas encore construits, travaux estimés à 28.377.500 FRW.
- que ce Groupement d'Entreprises doit exécuter l'avenant n° 2/82 pour un montant 4.809.135 FRW. et qu'en se réservant une révision de prix estimée à 28% du marché soit 7.320.040 FRW, la situation financière restante se résume à 40.506.675 FRW à prévoir.

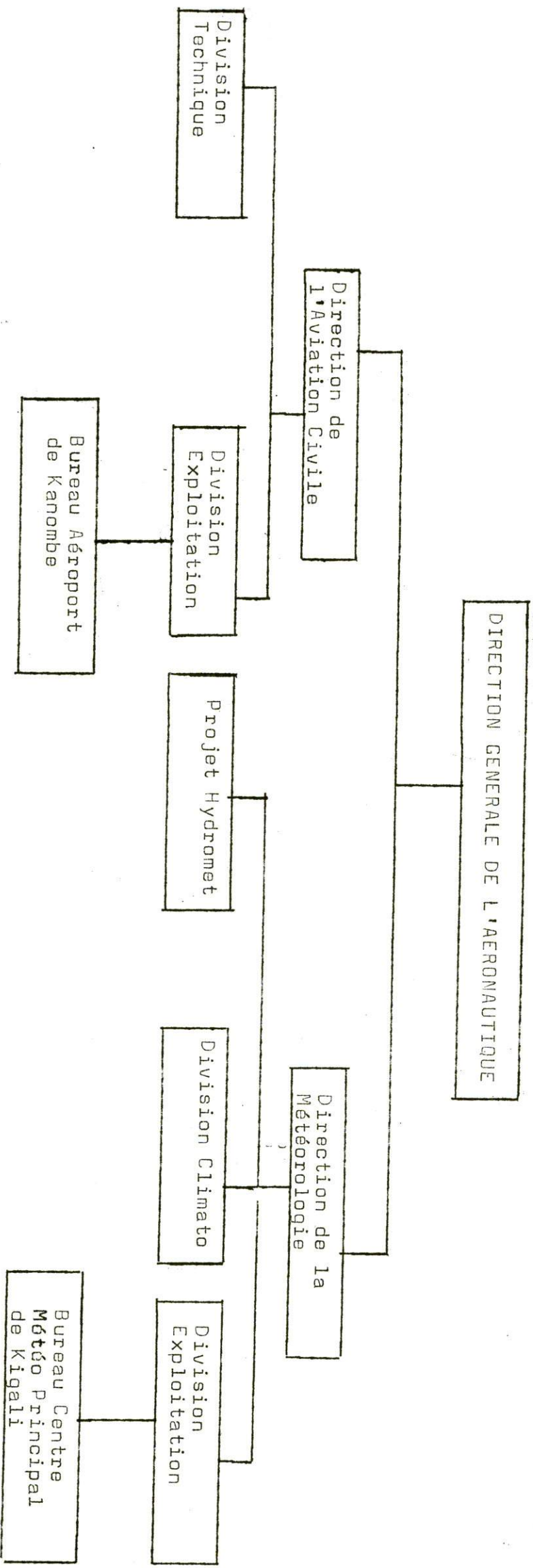
##### LOT B : Bâtiments : Financement = CCCE

L'Entreprise SOGEE adjudicataire du marché n'a exécuté que deux bâtiments sur les trois à ériger. Les dépenses y relatives à cette date s'élèvent à 62.185.659 FRW et cette entreprise a dépassé de loin son délai contractuel. Il faudrait envisager sa mise en demeure.

##### LOT C : Dépôt des Hydrocarbures : Financement Koweït

Ce marché a été confié à l'Association momentanée FULTON-AIDR pour un prix de base de 270.261.257 FRW suivant la lettre de marché n° 08.03.020/4807 du 19 mai 1982. A ce jour, l'on a payé que les 10% d'avance de démarrage. Deux factures relatives à l'étude et à la surveillance sont en cours d'expédition.

.../...



LOT D : Equipement Electrique : Financement CCCE

Ces travaux sont confiés à la Société CLEMESSY. Les fournitures sont à 95% sur le chantier et les installations internes du bâtiment central électrique sont achevés à 75%. La Société est actuellement occupée au tirage des câbles extérieurs. La fin du chantier est prévue pour mi-mars 1983.

LOT E : Aérogare

Financement : Fonds de l'OPEP, Fonds d'ABU DHABI  
Le Gouvernement Rwandais et la Belgique

Attributaire: S.A. AUXELTRA BETON

La lettre de marché a été signée le 18 novembre 1982 et les travaux ont démarré le 05 décembre 1982 avec un délai contractuel de 25 mois.

LOT F : Equipement Electrique

Financement : BELGIQUE

L'Equipement VOR a été fourni et installé, le centre d'émission est en cours de construction à BUSANZA tandis que les équipements d'émission et de réception sont en commande dont la livraison du premier lot est prévue pour mars 1983.

b) Aérodromes intérieurs

Mis à part l'entretien courant de ces aérodromes, Ruhengeri - Gisenyi - Gabiro - Butare - Kamembe et Nema, une étude a été demandée au Ministère des Travaux Publics pour la réfection des pistes de Butare et de Gisenyi qui se dégradent de plus en plus. La piste de Kamembe est à résurfacier tandis que pour l'Aérodrome de Gabiro une étude technique et économique a été faite. Le financement reste à trouver pour les études de faisabilité.

c) Services Electricité et Electromécanique

Balisage de Piste (Aéroport International de Kigali)

- Depuis le début et après les travaux COLAS le long de la piste ; l'aéroport a connu énormément de perturbations dans le bon fonctionnement du balisage de piste et VASIS, dûes uniquement aux câbles de balisage et VASIS qui ont été détériorés par l'entreprise.
- Le service électricité d'aéroport a fait remarquer aux autorités concernés de cet état de choses depuis le début des travaux et continue de le répéter surtout en cette période de saison de pluies où les pannes sont au degré maximum.
- La proposition de demander à l'entreprise de remplacer les câbles de 2 boucles de balisage et VASIS semble la mieux indiquée pour remettre la situation en ordre comme elle l'a fait pour le tronçon du câble téléphonique V.O.R. raquette 28 ainsi que de la boîte complète de projecteurs VASIS écrasée par ses engins au cours des travaux.

.../...

HANGAR CARAVELLE

Le projet d'électrification du Hangar Caravelle était terminé mais le transfo M.T. fournit par l'entreprise n'a pas tenu longtemps. Après quelques mois de fonctionnement les techniciens se sont rendus compte qu'il était hors service et il était question de le remplacer. Entretemps le hangar était alimenté provisoirement par un câble B.T venant de l'ancienne Tour de Contrôle. L'aviation militaire pressée par l'installation du RADAR a été amenée à demander à ELECTROGAZ de remplacer ce transformateur. Après remplacement de ce dernier ; les techniciens électrogaz ont oublié de couper la B.T. qui alimentait provisoirement ce hangar et c'est ainsi que tout le câble B.T. du transfo au tableau de distribution a été endommagé. Actuellement le hangar est toujours alimenté par le petit câble B.T. à partir de l'ancienne tour en attendant que l'électrogaz répare les dégâts qu'il a causés.

GARAGE SIS

Le système électrique de pompage d'eau du garage S.I.S. installé par l'entreprise SEBERA est toujours hors service ; il serait temps de demander à la Coopération de l'Ambassade de Belgique de débloquer la garantie afin de réparer tout ce système par une autre entreprise spécialisée en la matière étant donné que l'entreprise SEBERA ne veut plus entendre parler de cette affaire.

SERVICE RADIO AERONAUTIQUE

SERVICE FIXE AERONAUTIQUE

AFTN Kigali - Dar-es-Salaam

D'après le plan AFI Kigali faisant partie de la FIR Dar-es-Salaam ; une liaison RTTY devait les relier en supprimant cette existence c.à.d. celle de Naïrobi.

Effectivement plusieurs essais ont été effectués entre ces 2 stations sur les fréquences actuelles de Kigali-Naïrobi à savoir 10.527 et 9320 KHz. mais les résultats avec Dar-es-Salaam se sont avérés médiocres par manque de coordination entre les trois stations concernées à savoir Kigali-Dar-es-Salaam et Naïrobi. Cette malheureuse situation ne pourra se normaliser que s'il y a de nouveau un contact direct entre les différents responsables des télécommunications aéronautiques des trois pays concernés pour débattre des problèmes y afférents.

En attendant la liaison RTTY Kigali-Naïrobi est fortement compromise et fonctionne avec beaucoup de coupures incontrôlables dûes justement au manque de coordination entre les 3 stations pendant la période des essais.

.../...

AFTN Kigali-Bujumbura

Cette liaison est actuellement assurée par le faisceau hertzien du Projet Belge. L'Aéroport et l'administration de l'Aéronautique a rompu le contrat d'abonnement avec le service public des Télécommunications. Cette liaison a un point faible qui est la station-relais de Bugarama au Burundi. Cette station tombe souvent en panne pour des problèmes d'énergie et le projet est en train d'étudier des solutions pour y remédier.

ATS SPEECK DIRECTES

- Les 2 fréquences actuellement utilisées à savoir 5095 Khz 11.483,5 Khz avec les pays voisins fonctionnent correctement.
- Le téléphone direct entre Kigali et Bujumbura par faisceau hertzien du projet belge n'est pas encore exploité pour des raisons d'ordre technique (signal très faible au niveau de la réception) et le projet est en train d'étudier des solutions pour y remédier.

Réseau Intérieur

AFTN National est assurée en BLU sur la fréquence du jour 4550 Khz ; cette fréquence donne entière satisfaction . Les équipements STONER 112-A équipent actuellement les aérodromes de Butare et Gisenyi et fonctionnent en tampon sur les batteries des radio-balises.

Ruhengeri est équipé d'un Thomson TRC 492 tandis que Kigali et Kanombe fonctionnent encore avec les vieux RCA-SA.

Les TRC 492 qu'on avait installés sur ces dernières stations sont tombées en panne alors que nous ne disposons pas de pièces de rechange.

e) SERVICE MOBILE AERONAUTIQUE

VOIES V.H.F. ATS

- Au niveau de l'émission V.H.F. ; le trafic aérien a été contrôlé normalement mais c'est du côté réception où les contrôleurs rencontrent beaucoup de difficultés ; en effet le Centre de réception est actuellement doté de vieux récepteur PYE récupérés à la R.V.A. belge dont la qualité de réception est actuellement hors les normes.
- Une étude d'implantation d'un V.H.F. déporté au Mont Jari pour la couverture de tout le territoire a été faite et son installation sera financée par la France. L'étude est terminée, l'exécution de ce travail est retardée par la signature d'une nouvelle convention par les autorités rwandaises avec le gouvernement français.

.../...



RESEAUX RADIOPHONIQUES H.F EN ROUTE

En ce qui concerne les fréquences H.F en route (ATS) notre aéroport est sérieusement en retard mais nous comptons être à jour à compter du 1.2.1983 avec le concours du nouveau projet belge de réaménagement des installations radio.

AERODROMES INTERIEURS

- L'équipement V.H.F de Kamembe est vieux et ne peut plus satisfaire les besoins de la sécurité de la navigation aérienne et c'est ainsi que nous attendons un nouvel ensemble V.H.F TELERAD commandé en France.
- L'aérodrome de Gisenyi vient d'être doté d'un ensemble double sur les fréquences de Gisenyi et de Goma dans le cadre du contrôle du T.M.A du lac mais l'aérodrome n'est toujours pas ouvert aux services de la circulation aérienne faute de contrôleurs qualifiés.
- Les aérodromes de Butare, Ruhengeri et Gabiro ne sont toujours pas ouverts aux services de la circulation aérienne faute d'équipement de communication et du personnel qualifié.

f) SERVICE DE RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE

- Le Radiophare KLI 321 Khz vient d'être supprimé totalement des aides radio à la navigation en application des recommandations de l'OACI (plan AFI).
- Un nouveau V.D.R. puissance antenne 100 W vient d'être installé; la régulation a eu lieu le 22/06/82 et la mise en service a été autorisée avec une plage d'erreur de 1075.
- Le DME a connu un problème d'antenne mais la station reste encore utilisable (régulation du 22/06/82) et nous attendons les pièces de rechange commandées par le projet belge pour y remédier.
- La dernière régulation de l'ILS date du 12/11/82 avec mention bon fonctionnement en général ; néanmoins, nous rencontrons des problèmes très sérieux depuis son installation avec les alimentations - Chargeur DITEKEL et de l'antenne Glide surtout pendant les saisons des pluies.
- Toutes les anciennes Radiobalises à savoir Butare (BU) L.W. et L.O. fonctionnent correctement mise à part celle de Gabiro (ZE) qui a été arrêtée par manque d'abri.

.../...

Nous espérons qu'un abri approprié sera construit cette année pour remettre cette installation en marche.

- Trois nouvelles radiobalises viennent d'être installées à Ruheri, Gisenyi et Rusumo et fonctionnent correctement.
- Nous espérons que L.O pourra être bientôt alimentée en énergie solaire suivant l'étude faite par SOFREAVIA - Services et financée par la France ce qui nous permettra d'économiser du mazout.
- Un ingénieur belge, ayant suivi un stage sur le GONIO chez Bell Telephon en Belgique est en train de travailler sur la station VOF Gonio en panne pratiquement depuis son installation et sera bientôt opérationnelle.

#### B. EQUIPEMENT METEOROLOGIQUE

- L'APT/WEFAX entretenu principalement par Monsieur NGIRUMHATSE André ayant suivi un stage en la matière fonctionne normalement mais il n'a toujours pas reçu les pièces de rechange commandées en France. Il est à noter que le système d'antenne de poursuite du Satellite à défilement source de beaucoup de pannes est actuellement périmé et devrait être remplacé par une antenne fixe omnidirectionnelle.
- La station Fac-similé fonctionne normalement sur Naïrobi mais le stock de lampes pour le SIEMENS est fortement réduit. Ce récepteur devrait être remplacé par un nouveau transistorisé.
- La réception RTT des messages météo serait nettement meilleure si les récepteurs RACAL possédaient des antennes appropriées.
- Le Centre météo vient d'être équipé d'un Télémètre à nuage pouvant mesurer la base d'un nuage dont la hauteur est comprise entre 30 et 1500 mètres au Gfu 28 de la piste.
- DIVERS  
Après réception du matériel de rechange Becker, le service radio a mis en ordre 4 E/R Becker AR7 qui assurent les communications entre les services de la circulation aérienne et le service S.I.S.
- L'enregistreur de communications des messages de la sécurité de la navigation aérienne a été également remis en fonctionnement automatique mais nous attendons les têtes d'effaçage qui sont défectueuses sur le mécanisme N° 2.  
La commande a été faite en Belgique.

.../...

- Le Public-address fonctionne normalement mais nous constatons de plus en plus de vol de haut-parleurs et nous ne connaissons toujours pas les auteurs. Nous sommes en train d'étudier les moyens de démasquer ces malfaiteurs.
- L'horloge-mère pilotant toutes les pendules de l'aéroport est tombée en panne et personne n'est capable de la remettre en état de fonctionnement normal. Nous envisageons d'installer d'autres.

#### C. CHARROI AEROPORT

- Les nouveaux camions anti-feu MERCEDES qui équipent le service SIS ont été maintes fois accidentés par les chauffeurs. Il faudrait hâter les mesures prises à l'encontre de ces chauffeurs pour que ces camions soient débosselés aux frais de ces chauffeurs.
- D'autre part nous rencontrons beaucoup de difficultés d'entretien des engins tant du côté moteur et châssis que du côté installation anti-feu et en effet : le camion n° 4 se trouve au garage la RWANDAISE pour problèmes de fuite hydraulique et il paraît qu'on ne l'aura pas avant février 1983 par manque de pièces de rechange ; le camions n° 4 est également hors service, la pompe anti-feu devant être révisée et MERCURIA INTERNATIONAL ne sera prêt à faire ce travail que dans le premier trimestre de l'année 1983.
- Pour le déplacement des techniciens de maintenance, un seul véhicule ne peut pas satisfaire tous les besoins de l'Aéroport étant donné qu'il est souvent au garage ou appelé à faire des déplacements sur les aérodromes intérieurs ; deux véhicules au minimum devraient être en permanence pour le transport des techniciens de maintenance des différentes installations de sécurité de la navigation aérienne.

#### D. PERSONNEL

- Un Ingénieur Electromécanicien vient de débiter au service ; il serait urgent d'engager 2 techniciens électromécaniciens (A2) et 4 électriciens (A3) pour renforcer l'équipe existante surtout que la nouvelle centrale électrique est presque terminée ; un expatrié en la matière serait souhaitable pour initier nos techniciens.

.../...

- Le service anti-feu souffre énormément d'un manque de personnel qualifié et surtout de techniciens pour encadrer toutes les équipes ; un expert en matière de sécurité incendie et sauvetage dans le domaine de l'aviation civile semble indispensable pour faire fonctionner ce service qui est en train de disparaître alors qu'il dispose de tous les outils de travail. Cet expert est prévu dans le Projet de développement de l'Aviation Civile PNUD/DACI que l'on espère démarrer en juin 1983.
- Le départ de l'expert SOFREAVIA - SERVICES sans aucun remplaçant dans le cadre de l'entretien de l'ILS semble perturber le fonctionnement de cette installation étant donné que les techniciens rwandais malgré leur bonne volonté n'ont présentement aucun support logistique.
- Nous avons noté avec satisfaction l'arrivée de deux ingénieurs expatriés l'un Belge l'autre Burundais.
- Dans le cadre de la formation, des bourses s'imposent, non seulement pour relever l'effectif actuel, mais aussi pour la spécialisation de ceux en service dans les techniques spécialisées de l'Electronique Aéronautique.
- Il faudrait que l'on cherche les moyens d'accélérer les procédures administratives d'accepter les candidats à des bourses extérieures. En effet, les dossiers trainent trop longtemps à la Présidence de la République de sorte qu'ils reviennent trop tard pour le départ.  
C'est le cas des six assistants contrôleurs qui étaient supposés partir le 11/1/83 pour Toulouse et dont les dossiers ne sont toujours pas revenus à l'heure actuelle.  
A cette même occasion, il y a lieu de signaler le manque d'un uniforme pour certains personnels tel que la police d'aérodrome. Sans uniforme, il leur est difficile d'assurer l'ordre aux aéroports étant donné qu'ils ne diffèrent pas d'autres personnes.

#### E. SERVICE DU MATERIEL VOLANT

Le Service du Matériel volant est chargé du contrôle de l'état de navigabilité des aéronefs immatriculés au Rwanda. Ce service s'est occupé à assurer, au courant de l'année 1982, l'inspection de 14 avions appartenant aux exploitants suivants :

S.T.A.R. - 3 avions : 9XR-MD-Navajo PA 31  
9XR-MA-Aztec PA 23-250  
9XR-VE-Twin comanche PA 30

.../...

AIR RWANDA - 4 avions : 9XR-JA - Boeing 707  
9XR-KA - Islander BN2A-3  
9XR-KB - Aztec PA 23-250  
9XR-KC - Twin otter - DHC 6

MINADEF - 3 avions : 9XR-GV - Islander BN2A-21  
9XR-QW - Islander BN2A-21  
9XR-QX - Nord 2501

PRESIDENCE - 1 avion: 9XR-CH - Caravelle SE 210

M.A.S. - 1 avion: 9XR-GM - SENECA II PA 34-A00T

AEROCUB - 2 avions: 9XR-AK - CESSNA 150  
9XR-AP - Morone Saulnier MS 892

Parmi ces 14 avions immatriculés au Rwanda, un seul avion c.à.d. le Nord 2501 a été pour la première fois dans notre pays en 1982. Au courant de cette même année le service du matériel volant a enregistré 22 inspections pour la revalidation des certificats de navigabilité.

#### Accident et incident au sol et en vol

Un seul accident s'est produit en date du 9 septembre 1982 sur la piste d'envol de l'Aéroport Kanombe sur un avion d'AIR RWANDA Aztec PA 23-250 immatriculé 9XR-KB au moment de l'atterrissage. L'avion a subi des dégâts très importants aux deux hélices et se trouve actuellement à Nairobi pour réparation.

#### F. TRANSPORT AERIEN

##### Permis d'exploitation

Au cours de l'année écoulée, six permis d'exploitation ont été délivrés respectivement à VIRUNGA AIR CHARTER, MAJYAMBERE Silas, KENYA Airways, AVIATION SANS FRONTIERES, STAR, INTER FREIGHT RWANDA.

##### Autorisations de survol et d'atterrissage

Pendant l'année 1982, 209 autorisations ont été délivrées à des exploitants d'avion.

Ces autorisations sont de deux types;

- vols à caractère commercial (150)
- d'autres à caractère privé (59).

On retrouve notamment dans ce dernier les autorisations accordées aux avions des personnalités officielles en visite dans le pays.

.../...

### Licences pour le personnel aéronautique

- Licences validées en 1982
- Elèves pilotes : 18
- Pilote privé : 15
- Pilotes professionnels: 14
- Pilote de ligne : 12
- Mécanicien : 17

### Législation - Réglementation

Le projet relatif aux droits et redevances à percevoir dans le domaine aéronautique à l'étude depuis longtemps reste à exécuter sans tarder d'autant plus que les textes en vigueur sont dépassés (1969) surtout en ce qui concerne l'ajustement des tarifs.

### Accords bilatéraux de transport aérien

L'accord aérien entre la Libye et le Rwanda est paraphé depuis novembre 1981 mais il n'est toujours pas signé par les plénipotentiaires dûment habilités tel que le stipule une des clauses de l'accord. Les négociations en vue de la conclusion d'accord aérien avec la Côte d'Ivoire et la République Unie du Cameroun sont à un stade très avancé. Les démarches préliminaires tendant à négocier l'accord avec la République Fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas font leur bon chemin. L'année 1982 a donc vu seulement la signature le 3.3.82 de l'accord aérien entre notre pays et le Kenya.

A l'heure actuelle AIR BURUNDI, ETHIOPIAN AIRLINES, AIR TANZANIA, SABENA, AIR FRANCE et AEROFLOT exploitent régulièrement l'Aéroport de Kigali, Kenya Airways a annoncé depuis juillet 1982 le début de ses opérations au Rwanda mais ce n'est pas encore réalisé.

Pour faire face à la suspension des activités d'Air Zaïre, les autorités aéronautiques rwandaises se sont concertées avec leurs homologues zaïroises en vue de relancer les opérations de cette compagnie.

### Réseaux exploités

Pour faciliter l'exploitation du réseau domestique, il a été permis à Air Rwanda de construire et d'ouvrir des bureaux d'agences aux aérodromes de Kamembe, Gisenyi, Butare et Ruhengeri pour desservir plus régulièrement ces endroits. Pour étendre le réseau international, l'administration de l'Aviation Civile a souligné la nécessité d'exploiter tous les accords conclus. C'est dans ce sens que vont les études et les justifications dans les correspondances adressées aux représentations diplomatiques rwandaises pour approcher les autorités de SWISSAIR et K.L.M. .../...

Dans le même contexte, des efforts ont été déployés en vue d'insouffler à AIR RWANDA des modes plus rationnels pour diversifier son exploitation du transport de marchandises.

## G. Exploitation

### a) Information Aéronautique

Ce service est entrain d'être réorganisé pour être plus efficace. D'ailleurs un nouveau manuel de publications d'informations aéronautiques va être mise en circulation très bientôt ce qui permettra aux utilisateurs de ce manuel d'avoir des informations correctes et ordonnées.

### b) Service de la circulation aérienne

#### Généralités :

Les services de la circulation aérienne, qui sont le contrôle d'aérodrome, le contrôle d'approche, le contrôle régional, le service consultatif, le service d'information de vol et le service d'alerte, n'ont connu aucune amélioration tangible par rapport aux années précédentes. La plupart des équipements de travail continuent de faire défaut, et certains sont devenus inutilisables depuis longtemps; la mise en oeuvre des équipements nouveaux se prépare avec une extrême lenteur; la formation ou le recyclage des contrôleurs de la circulation aérienne reste encore en question. Tous ces litiges ont pour une grande part contribué à la diminution de la qualité des services de la circulation aérienne assurés à l'Aéroport de Kigali.

#### Services

##### Contrôle d'aérodrome

Le service du contrôle d'aérodrome, qui consiste essentiellement à empêcher les collisions entre les obstacles et les avions pendant le décollage et l'atterrissage de ces derniers, a été assuré avec d'innombrables risques d'accidents dûs à deux principales raisons. D'une part, par manque de feux de signalisation pour la traversée de la piste, les véhicules de service ainsi que les personnes appelées à travailler sur l'Aéroport traversent la piste sans réglementation risquant parfois d'entrer en collision avec un avion qui décolle ou qui atterrit. Ce cas est aussi valable pour la piste de Kamembe.

D'autre part, étant donné que la clôture qui entoure l'Aéroport comporte des brèches importantes en plusieurs endroits, on assiste très souvent à des intrusions de personnes et de bêtes sur la piste ou aux abords de celle-ci. .../...

Ces intrusions sont d'autant plus dangereuses qu'elles peuvent se présenter sur la piste sans être vues, la nuit par exemple, au moment du décollage ou de l'atterrissage des avions de gros calibre puisque l'Aéroport de Kigali est, depuis le 15 février 1982, ouvert au trafic international jour et nuit.

#### Contrôle d'approche

Ce service est principalement chargé des parties des vols contrôlés se rattachant à l'arrivée et au départ. Ces vols comprennent aussi bien les vols IFR que les vols VFR en circulation autour de l'Aéroport en vue de l'atterrissage ou après avoir décollé. On sait cependant que cette circulation avait depuis longtemps posé des problèmes d'espacement résultant du fait que les vols VFR devaient être séparés des vols IFR alors qu'il n'existe pas jusqu'ici de minima d'espacement officiel entre ces deux catégories de vol. En effet, les vols VFR ne pouvaient faire autrement que de côtoyer les vols IFR, et cela ne faisait qu'augmenter le risque de collision. Pour sortir de l'impasse, une procédure définissant les itinéraires d'arrivée et de départ des vols VFR a été élaborée pour l'Aéroport de Kigali et s'applique officiellement dès le 1er décembre 1982.

On peut se permettre ainsi d'espérer que la sécurité de ces vols s'en trouvera améliorée pour ces prochaines années.

#### Contrôle régional

Le contrôle régional est considéré comme un nouveau type de service pour l'Aéroport de Kigali. Sa mise en oeuvre n'est toujours pas réalisée par suite des retards subis dans l'installation des fréquences air-sol appropriées et en raison de l'insuffisance des contrôleurs de la circulation aérienne qualifiés pour le contrôle régional.

#### Service consultatif

A la place du service de contrôle régional, le service consultatif est assuré à l'intention des aéronefs en vol IFR le long des routes aériennes rwandaises, à savoir les routes Kigali-Entebbe, Kigali-Nairobi, Kigali-Mombasa, Kigali-Dar-es-Salaam, Kigali-Bujumbura et Bujumbura-Goma. Il faut noter cependant que le service consultatif ne garantit pas le même degré de sécurité que le service de contrôle régional et qu'il ne peut donc pas assumer les mêmes responsabilités en ce qui concerne la prévention des collisions aériennes du fait que les renseignements dont dispose le service consultatif sur la position des aéronefs sont parfois imprécis ou incomplets.

.../...



Il faudrait par conséquent que ce service cède la place au service du contrôle régional le plus rapidement possible dans l'intérêt de la sécurité.

#### Service d'information de vol

Comme dans le service consultatif, l'efficacité du service d'information de vol dépend des équipements et procédures employés dans le service du contrôle régional et on a vu que celui-ci n'est pas encore mis en oeuvre à l'Aéroport de Kigali.

#### Service d'alerte

En circulation aérienne, alerter c'est appeler les services et organismes de secours à intervenir pour un aéronef en difficulté. Or pour fonctionner, le service d'alerte a besoin d'être renseigné par le service d'information de vol sur la situation et la position des aéronefs en difficulté. Pour cela, le service d'information de vol de l'Aéroport de Kigali devrait être en mesure d'établir des liaisons radio avec les autres aérodromes rwandais pour pouvoir suivre la progression des aéronefs en vol sur toute l'étendue du territoire, ce qui n'est pas le cas. D'autre part, dès que le service d'information de vol est avisé de l'état d'un aéronef en difficulté, il en informe le centre de coordination de sauvetage qui est l'organe chargé d'alerter les services d'intervention. Or, comme le contrôle régional, le centre de coordination de sauvetage n'est toujours pas mis en place.

#### Equipement

Les équipements de travail employés au sein des services de la circulation aérienne de l'Aéroport de Kigali sont pour la plupart défectueux et ne sont plus récupérables. Pas de chaises, pas d'horloge, pas de tableau de progression de vol, etc...

Outre ces lacunes, la mise en oeuvre des nouvelles fréquences radio n'a pas été suivie comme prévu dans le plan OACI de la navigation aérienne relatif à la région Afrique-Océan Indien dont le Rwanda fait partie. Ainsi, les fréquences 1300 khz et 13286 Khz auraient dû être mises en service à partir du 18 février 1982, en remplacement des fréquences 8959 et 13336 Khz.

Mais il y a eu du retard dans la fourniture des équipements.

.../...

- Centre de Communications de l'Aéronautique BCTA

Le centre de transmission de l'Aéroport de Kigali réalise sa tâche par un service permanent de 10 opérateurs télégraphistes. Des circuits fixes aéronautiques relient Kigali tant aux moyens intérieurs qu'aux moyens internationaux. Le Réseau du Service fixe de Télécommunications Aéronautiques (BCTA) est l'aboutissement de deux circuits internationaux :

- Une liaison radiotéléimprimeur en duplex fonctionne entre Kigali et Nairobi jour et nuit.
- Une liaison téléimprimeur par fil (LTF) relie : Kigali et Bujumbura fonctionne pendant le jour seulement.
- Un réseau radiotéléphonique à bande latérale unique (BLU) relie le Centre de Communications de l'Aéroport de Kigali à Butare, Gisenyi, Kamembe et Ruhengeri.

Les fréquences en usage au service fixe comprennent :

- 4560 KHZ : réseau intérieur BLU
- 10627 et 6972 : transmission du circuit RTT Nairobi
- 9320 KHZ : réception du circuit RTT Nairobi et du liaison LTF entre Kigali et Bujumbura.

- Statistique (messages transmis et reçus par BCTA)

Le résultat enregistré jusque ce jour indique que le temps des messages vers Bujumbura a été régulièrement observé et noté. La moyenne du trafic de messages reçus a été de 700 messages par jour pour Nairobi et de 150 messages pour Bujumbura. 120 messages sont transmis par jour vers Nairobi et environ 50 messages transmis à Bujumbura. 50 messages sont transmis ou reçus sur le réseau BLU.

- Comptabilité

Les recettes sont en constante augmentation (voir les tableaux de comparaison en annexe) et seront encore plus élevées dès que les nouveaux tarifs proposés auront été approuvés et mis en vigueur. Seulement certaines compagnies aériennes n'honorent pas les factures qui leur sont imputées. C'est le cas notamment d'AIR RWANDA qui doit au service aéronautique plus de quatre-vingt millions de nos francs. Il faudrait que les instances supérieures trouvent une solution à ce problème. En effet, le service aéronautique a dû restreindre les vols cargo sur Kigali pour donner plus de marché à AIR RWANDA ce qui a réduit le nombre de vol. Maintenant cette société n'arrive pas à payer nos factures, nous perdons doublement.

.../...

Dépenses :

Les dépenses comme toujours sont consacrées principalement au paiement des salaires des agents, à l'achat du matériel technique et de bureau et enfin à la fourniture du carburant et entretien des véhicules.

Statistiques

Mouvements d'avion

Comme vous allez le remarquer dans les tableaux de statistiques en annexe les mouvements d'avions se sont réduits au courant de l'année 1982.

Cela est dû principalement à la mise en service des avions gros porteurs et à la suppression pendant presque 6 mois des vols d'AIR BURUNDI sur Kigali.

En effet, AIR FRANCE qui, avant la mise en service de son B 747 combi avait 5 vols par semaine à Kigali n'en dispose pour le moment que de deux.

AIR BURUNDI avait arrêté momentanément ses vols pour cause d'entretien de ses appareils.

D'autres activités

La Direction Générale a pu, au cours de l'année 1982, enregistré 3 visites de la part du personnel de l'OACI. Le Secrétaire Général de cette organisation, Monsieur Lambert YVES, a effectué une visite de 4 jours dans le cadre de recherche du siège régional de l'OACI au Rwanda.

Par la suite, Monsieur MUGIZI, expert régional en transport aérien pour la partie d'Afrique de l'Est et du Moyen Orient s'est rendu à Kigali.

Il fallait se rendre compte de la situation qui prévalait chez nous en ce domaine ; notamment en ce qui concerne les redevances et les facilités qui sont accordées par le Rwanda aux passagers.

Enfin, Monsieur Peltier, Administrateur de l'Assistance Technique au bureau de l'OACI au Caire est venu en troisième lieu. L'objet de sa venue était axée sur les besoins de nos services en matière d'assistance technique, de formation des personnels et d'équipement.

.../...

Les conclusions ont été soumises au PNUD pour mesures de finalisation. D'autre part, dans le cadre des perspectives d'avenir, il y aurait intérêt à souligner une exploration de site à Kibungo (à Mwulire) en vue d'une création de piste d'envol à caractère domestique, conformément aux souhaits qu'en avait exprimés le Préfet de Kibungo.

Une délégation des techniciens de l'Aviation Civile et ceux de la Météorologie s'est rendu sur place pour voir les possibilités de création de cette piste.

#### H. CONCLUSION

En général l'année qui vient de s'écouler a connu une intense activité notamment du côté des travaux de modernisation de l'aéroport de Kanombe. Seulement les problèmes surtout administratifs continuent à retarder la bonne marche de ces travaux. C'est ainsi que par exemple le projet de dépôt d'hydrocarbures va connaître un grand retard à cause de l'avance de démarrage qui n'a pas pu être payée à temps. Ce retard a un impact sur l'exploitation de l'Aéroport.

En effet, la Compagnie AIR FRANCE a l'intention d'ouvrir une deuxième ligne Kigali-Europe direct mais à condition qu'il y ait assez de carburant.

Les moyens de stockage actuels ne permettant pas d'en avoir assez, on attend impatiemment l'achèvement de ce dépôt d'hydrocarbures.

L'exploitation rationnelle d'un aéroport exige un personnel nombreux et compétent, l'année dernière, beaucoup d'agents subalternes ont été remerciés, il faudrait hâter leur remplacement d'autant plus que certains d'entre eux sont d'une extrême nécessité. C'est le cas des chauffeurs-pompiers.

.../...

RECAPITULATION ANNUELLE PAR EXPLOITANT - TOUTS AERODROMES 1982.

EXPLOITANT	MOUVEMENTS			PASSAGERS			FRETT (tonnes)			POSTES (tonnes)		
	ARR	DEP	TOT	ARR	DEP	TOT	ARR	DEP	TOT	ARR	DEP	TOT
SABENA	371	371	742	32771	51806	84657	2663,415	3376,581	6039,996	167,374	11,383	178,757
AIR FRANCE	93	93	186	12882	15847	28729	966,557	1010,716	1977,275	6,233	2,437	8,670
AIR BURUNDI	136	136	272	2931	2217	5148	0,096	1,297	1,393	0,130	0,149	0,279
AIR TANZANIE	53	53	106	1295	1334	2629	0,994	0,592	1,586	0,289	0,327	0,616
AIR ZAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ETHIOPIAN A.L.	96	96	192	1294	1538	2832	6,610	1,646	8,256	0,054	0,195	0,249
UGANDA AIR L.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AEROLIOT	7	7	14	124	138	262	49,621	42,852	92,473	0,062	-	0,062
CHARTER EPR.	43	43	86	373	1078	1451	965,688	945,777	1911,465	2,240	0,119	2,359
AIR RWANDA	1818	1818	3636	10911	10852	21763	8811,832	11762,448	20574,280	1,473	7,540	9,013
S T A R	1151	1151	2302	2800	2806	5606	-	-	-	0,019	0,039	0,058
MAS	225	225	450	463	484	947	-	-	-	-	-	-
FAR + ACK	591	591	1182	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRIVES ETRANGERS	318	318	636	211	237	448	59,464	46,583	106,047	-	-	-
PRIVES NATIONAUX	46	46	92	64	95	159	-	-	-	-	-	-

RECAPITULATION PAR MOIS -- TOUTS AERODROMES -- TOUTS EXPLOITANTS : ANNEE 1982.

MOIS	MOUVEMENTS			PASSAGERS			FRETT			POSTE		
	ARR	DEP	TOT	ARR	DEP	TOT	ARR	DEP	TOT	ARR	DEP	TOT
JANVIER	824	822	1646	4900	5729	10629	1335,766	1747,285	3083,051	4,736	1,399	6,135
FEBVRIER	707	708	1415	4738	5714	10452	1037,715	1380,302	2418,017	4,203	1,607	5,810
MARS	757	758	1515	6450	7667	14117	724,734	906,039	1630,773	6,661	3,422	10,083
AVRIL	652	652	1304	6108	9174	15282	677,640	932,082	1609,722	100,754	0,965	101,719
MAI	722	721	1443	6601	8571	15172	1147,109	1302,505	2449,614	11,821	3,005	14,826
JUN	795	797	1592	8777	9833	18610	1215,343	1428,341	2643,684	7,349	1,677	9,026
JUILLET	865	874	1739	7986	11008	18994	1265,791	1571,864	2837,655	6,010	1,661	7,671
AOUT	738	738	1476	7799	10590	18389	1072,306	1422,101	2494,407	5,599	1,566	7,165
SEPTEMBRE	625	625	1250	8841	13123	21964	1314,738	1699,763	3014,501	6,780	1,086	7,866
OCTOBRE	609	609	1218	6118	9625	15743	1143,216	1500,286	2643,502	8,766	2,301	11,067
NOVEMBRE	617	617	1234	7005	9090	16095	1214,774	1473,433	2688,207	9,635	2,466	12,101
DECEMBRE	540	540	1080	5190	8768	13958	1392,208	1826,848	3219,056	8,697	2,919	11,616
TOTAL	8451	8451	16902	80513	106892	189405	13541340	17190,849	30732,189	181,011	24,074	205,085

STATISTIQUES DU TRANSPORT AERIEN - TOUTS AERODROMES - TOUTS EXPLOITANTS 1982

AERODROMES	MOUVEMENTS			PASSAGERS			FRETT (tonnes)			POSTES (tonnes)		
	ARR	DEP	TOT	ARR	DEP	TOT	ARR	DEP	TOT	ARR	DEP	TOT
KIGALI	4948	4948	9896	66119	88512	154631	13524,277	17188,494	30712,771	177,874	22,189	200,063
GISENYI	1234	1234	2468	5952	8140	14092	-	-	-	-	-	-
BUTARE	675	675	1350	2109	2097	4206	-	-	-	-	-	-
RUHANGERI	789	789	1578	2865	4301	7166	5,914	0,150	0,064	-	-	-
KAMENBE	767	767	1534	3380	5805	9185	11,149	2,205	13,354	3,137	1,885	5,022
GABIRO	38	38	76	88	37	125	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8451	8451	16902	80513	108892	189405	13541,340	17190,849	30732,189	181,011	24,074	205,085

TABIEAU COMPARATIF DES ANNEES 1976-1982 - TOUS AERODROMES - TOUS EXPLOITANTS

ANNEE	MOUVEMENTS ARR + DEP	PASSAGERS			FREFT (tonnes)			POSTES (tonnes)		
		ARR	DEP	TOT	ARR	DEP	TOT	ARR	DEP	TOT
1976	15334	22849	28089	50938	889,451	1997,668	2887,119	112,456	35,121	147,577
1977	16856	26032	34766	60798	1340,371	7010,598	8350,969	94,952	19,298	114,250
1978	9286	20461	26469	46930	8009,055	11270,976	19280,031	70,614	21,719	92,333
1979	8774	17714	29024	46738	8240,676	10453,562	18694,238	91,367	40,000	131,367
1980	14132	24137	34904	39041	11889,222	18029,637	29918,859	56,003	31,201	87,204
1981	16927	38588	55363	93951	13960,538	17488,537	31449,075	85,010	19,704	104,714
1982	16902	80513	108892	189405	13541,340	17190,849	30732,189	181,011	24,074	205,085



6.4.1. M E T E O R O L O G I E

A. Exploitation Météorologique

a) Activités

1. Le Centre Météo Principal (CMP) de Kigali fonctionne 24H00 sur 24H00 depuis le 1er février 1982.
2. La fourniture de l'assistance météo aux aéronefs au départ, à l'arrivée et en cours de vol à l'aéroport international de Kigali a été normalement assurée.
3. L'assistance météo à la navigation aérienne internationale et nationale jusqu'au 30/11/1982 se présente comme suit:
  - Nombre de dossiers de vol remis à l'officier navigant pour sécurité et la régularité des aéronefs = 619
  - Nombre de messages d'observations régulières doublé de la partie tendance (METAR) = 7706
  - Nombre de messages d'observations spéciales (SPECI) = 54
  - Nombre de messages d'observations régulières reçus au CMP/Kgli pour la protection de l'aviation légère nationale.
    - Butare = 2109
    - Gisenyi = 1898
    - Kamembe = 2632
    - Ruhengeri = 1938
4. L'échange des messages météo sur le circuit du RSFTA a été satisfaisant.

Les prévisions d'aérodrome et les messages d'observations régulières des Centres Météo étrangers ont été régulièrement reçus de Nairobi, Mombasa, Dar-es-salaam, Khartoum, Djibouti, Addis-Aboba, Bujumbura et Kinshasa.

Le Centre Météo de Djeddah en Arabie Saoudite émet tous les jours sur les fréquences de 17590 et 23370 KHZ et nous permet de recevoir sur télétypes les prévisions d'aérodrome des principaux aéroports d'Europe, Asie, Afrique du Nord. Ce centre donne entière satisfaction.
5. Les photographies satellitaires reçues au centre sont un atout supplémentaire de taille pour aider le prévisionniste à élaborer sa prévision d'aérodrome (TAF). Plus tard, elles aideront le prévisionniste dans ses travaux quotidiens de prévision générale.

.../...

6. Le télémètre des nuages récemment réceptionné (le 23 novembre 1982) permet aux agents du Centre de déterminer avec précision la hauteur de la base des nuages les plus bas. Ce qui est important pour la navigation aérienne.

- Local pour abriter la station APT et l'atelier d'instruments
- 2 ensembles RTT et 4 BLU pour l'amélioration des télécommunications météorologiques
- Equipement pour l'ouverture d'une station synoptique à Kibungo, Gabiro et Rugabano (Kibuye).
- Un radar météorologique et une station de radiosondage
- Un matériel de rechange pour les stations existantes

b) Travaux à réaliser

- Mise en oeuvre rapide du circuit de télécommunications purement météorologique Kigali-Nairobi. L'équipement électronique, à cet effet, est en commande par la Belgique et le Service Météorologique est en quête des fréquences appropriées.
- L'étude relative au déplacement du pylône anémométrique du Centre Météorologique Principal de Kigali.
- L'étude sur la turbulence du vent dans la zone d'approche finale de la piste 28 de l'aéroport international de Kigali.
- L'étude sur le cisaillement du vent dans les basses couches à l'aéroport international de Kigali.
- La mise en oeuvre des résolutions contenues dans le rapport du VIIIe Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat de la C.E.P.G.L en matière de coopération en Météorologie, tenu à Gisenyi du 27 au 29/01/1982.
- L'acquisition d'une station de radiosondage radarvent afin de participer à l'élimination de la situation lacunaire en matière d'observation en altitude dans la zone tropicale ou d'une station météorologique automatique de piste ou d'un radar météorologique. Ces deux derniers projets devant permettre l'amélioration de l'assistance météorologique fournie aux aéronefs exploitant l'aéroport international de Kigali.
- L'implantation des stations de Kibungo, Gabiro et Rugabano (Kibuye)
- L'implantation de la station d'observation de Kigali/Kanombe dans la zone du côté sud de la piste 28 de l'aéroport de Kigali.

.../...

- Mener les campagnes de sensibilisation auprès des agents pour l'amélioration du rendement.
- La reprise du pointage, du tracé et de l'analyse des cartes.

## B. Climatologie

### a) Activités

- Durant l'année 1982, quatre grandes missions d'inspection allant de 6 à 10 jours ont eu lieu dans toutes les préfectures du pays. Le Chef de division était accompagné respectivement de RUBANDA Léonidas dans les préfectures de Gitarama, Kibuye et Cyangugu; MUBILIGI Joël dans les préfectures de Ruhengeri et Gisenyi; GISAGARA André dans les préfectures de Gitarama, Butare et Gikongoro et GATERA Alphonse dans les préfectures de Byumba, Kibungo et Kigali.  
Au cours de ces missions la prime annuelle de remerciement a été remise aux observateurs bénévoles.
- Malgré beaucoup d'erreurs de frappe qui ont été corrigées à plusieurs reprises et qui ont causé un grand retard dans la publication, le Bulletin climatologique annuel 1981 est sorti au mois de juillet 1982. Les travaux de préparation du bulletin annuel 1982 se poursuivent normalement.
- Au cours de l'année 1982, quarante six renseignements écrits ont été fournis aux usagers. Les demandes nous parviennent surtout des Instituts de Recherche, des Bureaux d'Etudes, des services publics et privés. Le programme alimentaire mondial et l'Université Nationale reçoivent régulièrement des données pour un choix de stations.
- Dans les stations pluvio-thermométriques, plusieurs thermomètres cassés ou volés ont été remplacés au cours des missions d'inspection. La station de Kinigi montée conjointement avec l'ISAR a démarré avec l'affectation d'un agent météorologique qui effectue les observations trois fois par jour. Aucune station pluviométrique n'a été ouverte par manque de matériel.
- Le contrôle des pièces mensuelles en provenance des stations a été amélioré. Par manque de machine à calculer il y a un ralentissement dans le traitement des données. Le classement des documents a été facilité par l'affectation d'un agent généraliste.

.../...

- La mise sur microfilms de toutes les données climatologiques existantes au Rwanda a été réalisée grâce à l'assistance d'un expert Belge en la personne de Monsieur DREZE qui a séjourné au Rwanda pendant 15 jours. Il est rentré le 1/10/1982.

b) Besoins

- Personnel prévu au point 2.2.1 du présent rapport
- Local spacieux pour abriter le personnel et les archives climatologiques
- Equipement pour le traitement mécanographique des données climatologiques
- Equipement de saisie des données sur l'ordinateur acheté dans le cadre du projet de recensement de la population.
- Implantation d'une station de rayonnement.
- Matériel de bureau en quantité suffisante et pièces de rechange pour l'équipement du réseau climatologique national.
- Prime de 2.500 FRW par an (soit 7 FRW/jour) pour chaque observateur bénévole du réseau à titre d'encouragement.

c) Travaux à réaliser

Le Bulletin climatologique annuel 1982 en cours de préparation devra être publié au plus tard en juin 1983. Le traitement et l'archivage des données se fera comme à l'ordinaire. Les missions d'inspections des stations vont se poursuivre. Le projet "Etude du Climat" financé par la Belgique va continuer. Sitôt les pluviomètres arrivés, il sera procédé au remplacement des équipement volés, l'installation de nouvelles stations dans les régions non encore étoffées. La division continuera à fournir des renseignements aux usagers.

C. Bureau Régional de Kigali du Projet Hydrométéorologique

a) Activités

° Travaux effectués sur le terrain

- En hydrologie :
  - . Jaugeages : 45 missions pour jaugeage des rivières ont été effectuées dont 28 ont bien réussi, 14 n'ont pas réussi par suite de pannes d'appareils (moulinets, compteurs et treuil NEWA) et 3 n'ont pas été faits par manque de pompe pour le gonflage du bateau pneumatique pendant les crues.

.../...

- . Installations, seules deux échelles limnimétriques ont été installées, l'une sur l'Akanyaru sur la route Butare/Ngozi et l'autre à MUKUNGURI sur le Mukunguri (Bassin versant de Gitarama).
- . Réparation de la toiture endommagée de l'abri du treuil SK4 de Rusumo sur l'Akagera.
- . Récupération de l'appareil endommagé (limnigraphe) de la station Kagitumba sur la Kagitumba.
- . Débroussaillage de la section de jaugeage sur la rivière Kagitumba à Kagitumba.
- En climatologie :  
Installation de :
  - . Trois pluviomètres dans le bassin versant Gitarama
  - . Un lucimètre Gun-Bellani à Ruhengeri pour remplacer celui dont le délai de calibration a expiré.
  - . Un anémomètre à Ruhengeri pour remplacer un autre volé.

#### CONTROLE

- Station pluviométrique dans le bassin versant de Gitarama (4 fois)
- Station météo de Kibungo (3 fois)
- Station météo de Ruhengeri (3 fois)

#### ° Travaux effectués au Bureau

##### En hydrologie :

- Rassemblement des données de stations et leurs corrections.
- Dépouillement des jaugeages et établissement des courbes de tarages.
- Calcul des débits journaliers et mensuels
- Tracé des courbes des débits classés (Kagitumba, Rusumo, Kanzenze et Ruyenzi).

##### En climatologie :

- Collecte des données des stations pluviométriques et climatologiques, corrections et calcul des moyennes.
- Début d'une étude sur le rayonnement global en vue de tracer une carte du rayonnement du Rwanda.

#### b) Besoins

- Personnel prévu au point 2.2.1. du présent rapport
- Equipement nécessaire à l'ouverture d'une station de jaugeage à Gihinga sur l'Akanyaru
- Matériel de rechange pour les stations existantes
- Un véhicule neuf tout terrain pour les missions à l'intérieur du pays

.... / ...

- Un bâtiment pour abriter le bureau régional de Kigali du Projet Hydromet

c) Travaux à réaliser

- Rétablissement du réseau hydrologique par l'installation de nouveaux appareils et l'engagement des veilleurs ;
- Fourniture d'un nouvel équipement de jaugeage complet
- Affectation de véhicules suffisants pour accomplir les tâches dévolues au bureau.
- Formation du personnel en hydrologie (2 techniciens et un ingénieur)
- Etudes statistiques de certains paramètres hydrologiques
- Participation à la publication de l'annuaire hydrologique du Rwanda (publié par le MINAGRI).

d) Assistances Extérieures

- La grande partie de l'assistance extérieure s'exerçait dans le cadre du Projet PNUD/OMM/RWA/78/005 d'Assistance au Développement du Service Météo. Malheureusement ce projet s'est terminé au 31/12/1981 et les démarches pour son renouvellement n'ont pas abouti. Elles devront être relancées lors de la révision générale de l'Assistance du PNUD au Rwanda en 1983.
- La Belgique a accepté de financer un projet "Etude du Climat au Rwanda d'un montant de 80.000.000 F depuis la commission mixte d'octobre 1979. Il faudra poursuivre des contacts avec la Belgique pour faire suite au travail préliminaire effectué en septembre par Monsieur DREZE expert belge.
- L'assistance extérieure dans le cadre bilatéral surtout avec la France et la Belgique en 1982 a été largement appréciée.

D. Relations avec les Services Extérieurs

- Les relations entre le Centre Météorologique Principal de Kigali et les Services de la Circulation Aérienne ont été entretenues comme à l'accoutumée.  
Les données météorologiques leur destinées ont été fournies régulièrement.
- Les relations avec le Centre de Télécommunications Aéronautiques ont été bonnes mais il a été relevé que, à cause de l'insuffisance du Personnel, beaucoup de messages de nuit n'ont pas été transmis normalement à Nairobi. .../...

- L'assistance météorologique requise par les compagnies aériennes exploitant l'aéroport international de Kigali a été assurée régulièrement.  
Il est, cependant, à regretter que certains dossiers de vol n'ont pas été retirés par les compagnies destinataires.
- Les relations avec l'OMM et l'OACI ont été bien suivies dans tous les domaines (projets, réunions, correspondances, mise en application des recommandations internationales).
- Des relations fructueuses ont été également entretenues avec l'ASECNA et la Météorologie National de la République Française, surtout, dans le cadre de la formation du Personnel.
- En collaboration avec l'ISAR, la station agroclimatologique a été installée à KINIGI et mise en fonctionnement. Les observations recueillies dans les stations dépendant de l'OCIR nous parviennent régulièrement. Le projet de recherche sur l'énergie solaire de l'Université Nationale a demandé les héliogrammes du service en vue du dépouillement heure par heure pour ses propres besoins.
- Les relations avec la Direction du Projet d'étude hydrométéorologique des Bassins des Lacs VICTORIA, KYOGA et MOBUTU SESE SEKO se sont raffermies.

Le Directeur du projet Mr. DS.BUGHAIJABWE a visité le bureau régional de Kigali du 11 au 13 Décembre 1982.

#### E. DIFFICULTES RENCONTREES

- Le manque d'équipements modernes appropriés (radiosondage, radar météorologique, station météorologique automatique de piste) constitue un handicap pour le développement du service météorologique.
- Les bureaux des stations de l'intérieur souffrent du manque de meubles et le travail est accompli dans des conditions difficiles.
- Le réseau synoptique d'observations accuse des lacunes dans la zone orientale du pays. Cette zone étant particulièrement importante car les grandes perturbations du temps nous viennent de l'Est, il existe un vieux projet d'installer des stations synoptiques de Kibungo et de Gabiro qui, jusqu'à ce jour, n'a pas été réalisé à cause du manque de bâtiment. La station de Rugabano (Kibuye) qui intéresse les besoins aéronautiques en météorologie est dans le même cas.

.../...

- L'effectif des observateurs est insuffisant. La réouverture des portes de l'ENAM s'avère nécessaire.
- Le Centre Météorologique Principal de Kigali souffre du manque de matériel de couchage pour les services de nuit.
- Les moyens de transport insuffisant ont également handicapé le service
- Exiguité et Vetusté des locaux actuels notamment pour la climatologie, le projet Hydromet et les stations intérieures
- Le système trop lourd de commande de matériel à l'étranger par voie de crédits documentaire a ralenti l'approvisionnement.
- Le manque de décision de la part des autorités habilitées, pour accorder un forfait pour heures supplémentaires effectuées par des techniciens de l'Aéroport International de Kigali a créé un mécontentement des agents.
- L'usure normale de l'équipement de jaugeage et le manque de budget pour pouvoir réparer les stations détériorées soit par des vols et sabotages ou par les crues ont paralysé en quelque sorte le travail.

#### F. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

- Pour s'acquitter de ses obligations tant sur le plan national qu'international, le Service Météo devra être doté des équipements adéquats pour les télécommunications intérieures et extérieures, le laboratoire atelier, le radiosondage, le rayonnement, le radar météo, le traitement mécanographique etc...
- Les pièces de rechange pour le matériel existant devraient être disponibles pour étoffer notre réseau Hydro-Synoptique.
- Il faudra acheter un car spacieux et solide pour le transport des techniciens opérationnels à l'aéroport international de Kigali/Kanombe. Le service devra aussi disposer d'au moins deux véhicules supplémentaires notamment pour les missions à l'intérieur du pays.

.../...



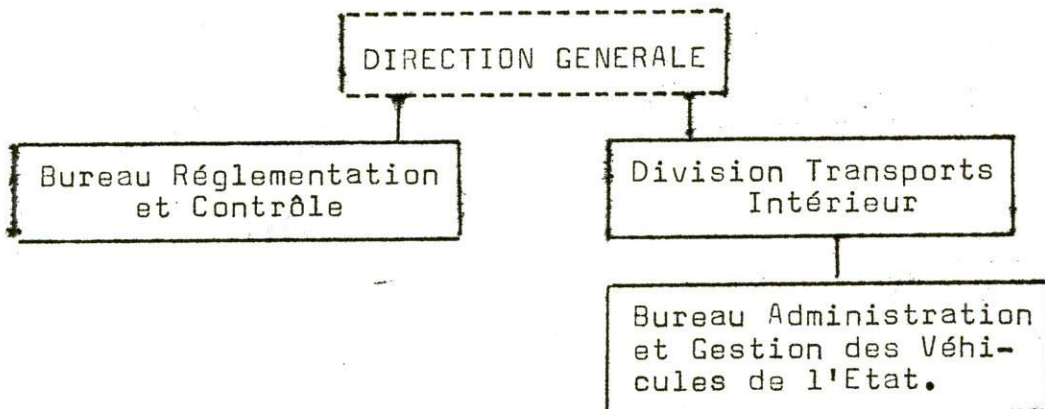
- La formation à tous les niveaux devra être intensifiée afin d'avoir du personnel suffisant et qualifié en fonction de nouvelles acquisitions en équipements.
- Un financement devrait être trouvé pour poursuivre la formation des assistants météo CL IV à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie de Kanombe.
- Pour permettre le bon fonctionnement du Réseau climato national, la prime des observateurs bénévoles devra être maintenue en 1983.
- La question de forfait ou des indemnités pour les heures supplémentaires effectuées par des techniciens du service surtout oeuvrant à l'aéroport international devra retenir l'attention des autorités.
- L'ouverture des stations synoptiques à Kibungo, Gabiro, et à Rugabano (Kibuye) s'avère indispensable pour étoffer le réseau synoptique.
- Le mobilier actuel est insuffisant et devrait être multiplié.

VII.- DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS.

7.1. Présentation.

La structure de la Direction Générale des Transports reste celle définie par l'Arrêté Présidentiel n° 89/06 du 13 avril 1979.

7.1.1. Organigramme



N.B.: Si l'on veut le bon fonctionnement de ce service, il s'avère indispensable qu'on procède sans tarder à l'éclatement de son organigramme actuellement trop serré.

7.2. Personnel de la Direction Générale des Transports.

A. Personnel s/statut

Grade	Nombre au 1er/01/1982	Nombre au 31/12/1982
Directeur Général	1	1
Chef de Division	1	1
Chefs de Bureau	2	2
Secrétaires d'Administration	2	2
Fonctionnaire principal	1	1
Fonctionnaires	2	2
Rédacteurs	2	2
Rédacteurs-adjoints	6	8
Agents principaux de 1ère cl.	2	2
T O T A L	19	20

B. Personnel s/contrat.

Grade	Nombre au 1er/01/1982	Nombre au 31/12/1982
Dactylographes	3	4
Archiviste	1	1
Chauffeur	1	1
Plantons	2	2
Veilleurs	2	2
T O T A L	9	10

... / ...

C. Mouvement du personnel au cours de l'année.

- La Direction Générale des Transports a enregistré le départ d'un Rédacteur qui a été transféré à la Direction Générale des Postes
- Parmi les 4 Rédacteurs-adjoints qui ont été engagés, un est directement parti pour les études avec un autre qui était en place au 1er janvier 1982.
- La Direction Générale des Transports a enregistré également l'arrivée d'une dactylographe qui a été transférée du Secrétariat Général.
- Notre chauffeur a été transféré à la Direction Générale des Télécoms et nous utilisons aujourd'hui un qui nous a été prêté par la Direction Générale des Postes.
- Un planton a été renvoyé et la Direction Générale des Télécommunications nous a prêté le sien.
- La Direction Générale des Transports avait souhaité que soient engagés un Fonctionnaire et un Secrétaire d'Administration et un Secrétaire-dactylo. masculin, mais sa demande n'a pas été honorée.
- Le niveau de formation du personnel n'a pas été amélioré alors que le besoin s'impose.

7.3. Activités et Réalisations.

7.3.1. Transport International

7.3.1.1. Missions tenues au Rwanda.

Au mois de mai 1982, Monsieur MANSSON a séjourné au Rwanda pour une mission d'évaluation des projets rwandais de la Décennie des Transports et Communications.

Le Service des Transports lui a remis le document contenant le rapport d'évaluation des projets et les propositions pour la seconde phase de la Décennie.

Dans le cadre de la Coopération bilatérale, du 18 au 20 août 1982, s'est tenue à Gisenyi la 7ème réunion de la Commission Mixte Rwando-Tanzanienne. En matière des Transports, il a été signalé que :

a) la route Rusumo-Isaka connaît son évolution:

Le tronçon Rusumo-Lusahunga est presque terminé. S'agissant du tronçon Lusahunga-Bukombe: on a demandé d'y affecter des fonds actuellement disponibles c.à.d. 20 millions d'Ecu accordés par la CEE et d'y transférer 8 millions de dollars USA par la BADEA du tronçon Bukombe-Isaka étant donné que ce dernier est carrossable.

b) La Commission a noté que la Tanzanie a identifié un terrain de 16,64 Ha pour la construction des facilités de transit à Isaka par le Rwanda.

c) Concernant la réalisation du Chemin de Fer:

- Kemondo Bay-Rusumo- Kigali- Ruhengeri- Gisenyi
- Uvinza- Musongati- Gitega- Rusumo
- Bihanga- Ntungamo- Kabale- Ruhengeri
- Arusha- Musongati, il a été dit que 2,2 millions dollars USA venaient d'être promis par l'Autriche, l'Italie et le PNUD pour les études de factibilité qui ont commencé avec le mois de septembre 1982.

... / ...

Le Rwanda et la Tanzanie se sont convenus de ce que le tronçon Kemondo Bay-Rusumo- Kigali- Ruhengeri- Gisenyi soit prioritaire.

Du 17 au 20 octobre 1982 une mission d'experts de la CNUCED était au Rwanda pour recueillir des données qui puissent les aider à confectionner un avant-projet de convention de transit relative à l'utilisation du Corridor-Nord.

Cet avant-projet fera l'objet des discussions au cours de la 2ème réunion du Comité Permanent des Etats membres du système du Corridor-Nord; prévu à Kigali du 21 au 25 février 1983.

A l'invitation du Représentant Résident du PNUD à Kigali, une réunion composée du Rwanda, du Burundi, du Zaïre et l'Uganda s'est tenue à Kigali du 3 au 4 novembre 1982 pour examiner le projet RAF/78/015 "Assistance en matière de transit pour les pays sans littoral de la CEPGL et de l'Uganda," dont les activités ont débuté en mars 1979.

Le Représentant de la CNUCED a procédé à l'exposition du rapport élaboré par les experts de la CNUCED et les recommandations suivantes Corridor par Corridor ont été mises en relief dans ce rapport :

a) Corridor-Nord.

1. Le rapport accorde la priorité à l'utilisation des chemins de fer le long de ce Corridor, car ce mode de transport est moins cher que celui par route.
2. Le rapport recommande la simplification et l'harmonisation des documents de Transit.
3. Le rapport recommande qu'une reconstruction substantielle soit entreprise afin de remédier à la détérioration de l'état des routes.
4. Le rapport recommande de conclure un accord sur les transports routiers pour coordonner et renforcer la participation régionale dans les opérations de transport routier et dans l'harmonisation de la taille des véhicules, de leur poids.
5. Le rapport recommande de la nécessité d'un accord de transit.
6. Le rapport attire une attention spéciale sur le développement des facilités de manutention des conteneurs en Uganda.

b) Corridor Central.

1. Le rapport recommande que les Z.B.R. négocient avec la Tanzanie une nouvelle convention sur les ex-Belbases.
2. Le rapport recommande l'utilisation d'un train unique (train-bloc) entre Dar-Es-Salaam et Kigoma et pour le Burundi la fourniture d'un matériel roulant.
3. La CNUCED recommande que soient effectués des investissements spécifiques pour désengorger le port de Kigoma qui dessert le Zaïre et le Burundi.
4. Le rapport recommande que la Voie Dar-Es-Salaam- Isaka soit développée en tant que principal accès à la mer des marchandises rwandaises en vrac.
5. Le rapport recommande un accroissement substantiel de la Conteneurisation sur la Voie Dar-Es-Salaam et la mise en place d'un accord visant à faciliter les mouvements des conteneurs.

... / ...

Après avoir examiné le rapport de la CNUCED, l'ensemble quant à elle, a formulé des recommandations générales futures du projet comme suit :

- 1) Tous les rapports élaborés dans le cadre du projet régional doivent être envisagés dans l'ensemble des pays concernés par le projet.
- 2) Concernant l'extension géographique du projet, deux cas ont été examinés la Zambie et le Soudan. En ce qui concerne la Zambie, son importance pour la sous-région a été reconnue et il a été recommandé de voir sous quelles conditions elle pourrait participer aux activités du projet au cas où elle en exprimerait le désir.

Pour le Soudan, la réunion a recommandé d'examiner préalablement l'importance du volume de trafic passant par le Kenya comme pays de transit.

Dans tous les cas, la participation des 2 pays susmentionnés sera subordonnée à l'obtention des fonds additionnels.

#### 7.3.1.2. Cellules Nationales de Transport en Transit.

Tous les délégués reconnaissent la nécessité de créer au niveau national des cellules chargées de suivre et de contrôler l'acheminement des marchandises le long des Corridors de désenclavement.

Il a été demandé à la CNUCED d'intervenir par la fourniture d'une assistance technique qualifiée de longue durée conduisant à la formation d'experts nationaux.

Il a été recommandé que les Ministres des Transports explorent, avec les bureaux locaux du PNUD les possibilités de dégager des fonds pour la création de ces cellules étant donné que la CNUCED ne dispose pas de ressources propres.

- 3) Les différents pays ont fourni des indications sur les activités à poursuivre en 1983-84 et il a été demandé à la CNUCED d'élaborer un programme d'activités en tenant compte des besoins exprimés par les pays concernés par le projet.

Enfin, les recommandations spécifiques de chaque pays ont été émises et pour le cas particulier du Rwanda, il s'agit :

- i- de fournir un économiste en Transport aux fins de procéder aux analyses régulières des coûts sur les Corridors (Nord et Central); d'identifier les goulots d'étranglement et leur incidence sur l'économie nationale et régionale.
- ii- d'étudier une formule d'harmonisation des taxes routières, considérant le principe de taxe proportionnelle au nombre de kilomètres parcourus à l'intérieur de chaque pays traversé.
- iii- d'étendre l'étude faite pour le Kenya et l'Uganda sur les contrôles de charge sur le Rwanda.
- iv- d'octroyer des bourses de formation des cadres nationaux en transport et surtout en transport en transit.

v- concevoir et réaliser une étude en conteneurisation.

Du 17 au 20 octobre 1982, une mission d'experts de la CNUCED était au Rwanda pour recueillir des données qui puissent les aider à confectionner un avant-projet d'accord de Transit sur le Corridor-Nord; cet avant-projet fera l'objet de discussion au cours de la 2ème réunion du Comité Permanent des Etats membres du Corridor-Nord prévue à Kigali du 21 au 25 février 83.

A la fin du mois de novembre 1982, une délégation de la CNUCED venant du Kenya et du Burundi est arrivée au Rwanda avec le document Déclaration de Transit Douanier par Route.

Les services concernés notamment : les Douanes (MINIFIN) les Transports (MINIPOSCO) Commerce Extérieur (MINECO) la STIR et MAGERWA, d'une part et le Représentant de la CNUCED, d'autre part, se sont réunis pour voir s'il y a des difficultés de mise en usage de ce document.

Les délégations ont dit qu'il n'y a aucun problème majeur de sa mise en application, mais la partie rwandaise a précisé que ce document devrait être en usage après son approbation par tous les pays utilisateurs du Corridor-Nord.

#### 7.3.1.3. Missions tenues à l'Etranger.

Du 16 au 25 janvier 1982, le Ministre des Postes et des Communications était à la tête de la délégation rwandaise qui participait à Yaoundé à une réunion technique consultative sur les chemins de fer entre bailleurs de fonds et pays africains : la délégation rwandaise a reçu promesse de financement des études de la part d'Autriche, d'Italie et du PNUD afin de réaliser le projet de construction d'une ligne de chemin de fer Gisenyi-Ruhengeri- Kigali- Rusumo- Kemono-Bay.

Du 17 au 19 février 1982, le Ministre des Postes et des Communications a conduit une délégation rwandaise à Bruxelles pour participer à une réunion entre bailleurs de fonds et pays utilisateurs des Corridors-Nord et Central.

Le Rwanda a eu promesse de l'Italie de financer l'achat de 40 camions à utiliser sur l'axe Rusumo-Isaka. Au cours de cette réunion; la Commission des Communautés Européennes s'est proposée sur la 5ème FED 30 millions d'Ecu aux projets du Corridor Nord et 20 millions d'Ecu aux projets du Corridor Central.

La délégation rwandaise conduite par le Ministre des Postes et des Communications a participé à la réunion tenue à Arusha le 15 au 16 avril 1982 qui regroupait les Ministres des Transports et des Communications des pays utilisateurs du Corridor Central en vue d'examiner ensemble les problèmes physiques, administratifs et juridiques liés à ce Corridor. Cette réunion avait été précédée du 13 au 14 avril par celle des experts. Lors de cette réunion, il y a eu répartition de 20 millions d'Ecu que la CEE avait promis, à l'occasion de la réunion de Bruxelles février 1982 de mettre à la disposition des projets du Corridor Central.

Dans le cadre de l'OBK, du 14 au 15 mai 1982, le Rwanda a assisté à la réunion de Vienne qui regroupait des Représentants des Etats membres de l'OBK, de l'Autriche, de l'Italie et du PNUD ainsi que des Représentants des Bureaux d'Etudes sélectionnés ARE et Technital pour mener des études d'un chemin de fer de l'OBK.

... / ...

Les termes de références de ces études ont été adoptés définitivement et le projet de contrat entre l'OBK et les 2 Bureaux d'Etudes a été examiné et amendé pour être signé lors de la Conférence des Bailleurs de Fonds à Genève du 19 au 21 mai 1982.

Conformément à la décision prise par les Ministres et Commissaire d'Etat chargés des Transports et des Communications du Zaïre, du Rwanda, du Burundi et de la Tanzanie à l'issue de la réunion tenue à Arusha le 15 et 16 avril 1982, sur le Corridor Central, s'est tenue à Bujumbura du 15 au 19 juin 1982, la réunion d'experts des pays susmentionnés. Le travail de ces experts consistait à préparer les termes de référence et une lettre qui a été signée par les 4 Ministres aux fins de demander à la CEE de financer les services d'un expert qui aura comme tâche la préparation d'un projet de convention en matière de transport, de facilités de transit et de tarifs, à même de remplacer le système des Bel-bases devenu Caduc.

La CEE a déjà fait part aux quatre Gouvernements qu'elle a accepté de financer cette étude.

La Société Britanique SITPRO-UNICONSULT a été sélectionnée pour faire l'étude susmentionnée.

Du 12 au 16 juillet 1982 le Rwanda a été représenté à la 1ère réunion du Comité Permanent des Experts des Etats membres du Système de Transport sur le Corridor Nord. Cette réunion s'est tenue à Naïrobi et les points examinés sont les suivants :

a) Procédures administratives et juridiques.

Il y a eu proposition de convention du transit entre tous les Etats utilisateurs du port de Mombasa, projet d'uniformisation des documents douaniers qui seront rédigés en Anglais et Français, proposition d'introduction d'un système de dépannage automobile et sécurité des marchandises en transit par les Etats membres.

b) Répartition de 30 millions Ecu alloués par le FED devant financer les routiers et ferroviaires de ce Corridor.

Lors de la réunion de Bruxelles en février 1982, la Commission des Communautés Européennes avait promis cette somme et la réunion de Naïrobi en répartissant cette somme a tenu compte des priorités des projets.

c) Les Recommandations suivantes à caractère urgent ont été émises.

- Proposition d'une mission de haut rang avec objet principal de convaincre le FED de l'importance de l'axe Kayonza-Kagitumba dans le transport des marchandises en provenance ou à destination du port de Mombasa.
- Rotation des réunions prochaines du Comité Permanent dans chacun des pays du Corridor Nord.
- Sur invitation du Secrétaire Général Tanzanien au Ministère des Transports et des Communications, une délégation rwandaise conduite par le Secrétaire Général au Ministère des Postes et des Communications a séjourné du 28 août au 06 septembre 1982 en Tanzanie où elle a pu prendre contact avec les autorités du port de Dar-Es-Salaam et avec celles de l'Office des Chemins de Fer Tanzaniens qui lui ont assuré des facilités de transit à accorder aux marchandises en provenance ou à destination du Rwanda.

- Une délégation rwandaise conduite par le Ministre des Postes et des Communications a pris part à la deuxième réunion du Conseil des Ministres de la Z.E.P. tenue à Lusaka du 14 au 15 décembre 1982. Cette réunion préparait la 2ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de cette organisation tenue le 16 et 17 décembre 1982 dans la Capitale Zambienne.
- La Commission intergouvernementale d'experts réunie du 09 au 11 décembre 1982 dans cette même Capitale avait examiné et approuvé sous réserve de légers amendements les rapports des Comités Techniques ci-après :
  - 1- Comité du Commerce et des Douanes
  - 2- Comité de Coopération Industrielle
  - 3- Comité de Coopération Agricole
  - 4- Comité de Compensation et de Paiements
  - 5- Comité des Transports et Communications.

Le Rwanda intéressé par cette organisation étudie les possibilités d'adhésion et ainsi il lui sera permis d'intégrer ses projets des Transports et des Communications à ceux de la Z.E.P.

#### d) P r o j e t s .

- Construction d'entrepôts à Mombasa et Malaba.

Une étude économique est terminée. Les études techniques sont en cours.

Le Gouvernement Kenyan a accordé en 1982 au Gouvernement Rwandais un terrain pour l'édification des entrepôts à Malaba. Il reste à lui accorder celui de Mombasa.

- Construction d'une ligne de chemin de fer Gisenyi- Kigali- Rusumo- Kemono-Bay.

Les études de factibilité financées par l'Autriche, l'Italie et le PNUD sont en cours depuis septembre 1982. Les travaux sont confiés aux Bureaux d'Etudes ARE et TECHNITAL.

- Installation d'Entrepôts à Isaka et à Dar-Es-Salaam.

Les démarches se poursuivent et notamment dans le cadre du Corridor Central ainsi un terrain de + 16 Ha a été promis au Rwanda pour l'édification d'entrepôts à Isaka.

- Création d'agence de la STIR en Tanzanie.

L'Agence de la STIR sera créée en Tanzanie une fois que la route Rusumo- Isaka sera opérationnelle.

#### 7.4. Bureau Réglementation et Contrôle.

##### 7.4.1. Réglementation.

- 1<sup>o</sup> En collaboration avec la Division des Transports Intérieurs, la Section "Transports Internationaux", et la Société Nationale "AIR RWANDA", le Bureau Réglementation et Contrôle a participé à la révision des tarifs de transports tant intérieur qu'international. Les propositions de ces tarifs ont été soumises au Ministère de l'Economie et du Commerce qui les a agréées par son Arrêté Ministériel n° 002/15/01/03/82 du 14 mai 1982 portant fixation des tarifs maxima de transport routier et aérien.

... / ...



- 2<sup>a</sup> Le dossier sur les signes distinctifs "RWA" devant être accolés sur les véhicules de l'Etat a été clôturé. Nous attendons l'achat de ces signes distinctifs pour l'année prochaine après le vote du budget 1983.
- 3<sup>a</sup> Le Bureau Réglementation et Contrôle a participé grandement à l'élaboration du nouveau Code de la Route. Le projet se trouve au Ministère de la Justice pour finalisation.
- 4<sup>a</sup> La visite de Monsieur LOBIA HAITO, Directeur du Groupe-Centre Afrique des Organismes de Prévention Routière et Directeur de la Prévention Routière au Zaïre a permis de mettre à jour le projet du dossier de Création d'un Organisme National de Prévention Routière.  
Pour le moment, un avant-projet de Loi portant création de l'Organisme National de Prévention Routière est en cours de préparation.
- 5<sup>a</sup> En collaboration avec les autres Ministères intéressés, nous avons participé aux travaux de détermination des aires de stationnement des véhicules de transport international sur tous les grands axes routières du pays. Il ne reste que les travaux d'exécution qui incombent au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et à celui des Travaux Publics.
- 6<sup>a</sup> Le dossier du Transport des Agents de l'Etat a trouvé solution par la mise à l'ONATRACOM des véhicules de Transport en Commun de différents services publics à bord desquels les Agents devront voyager à prix réduit du lieu de service au domicile et vice versa à des heures de pointe.
- 7<sup>a</sup> Le Bureau Réglementation et Contrôle a préparé un avant-projet d'Arrêté Présidentiel sur l'utilisation des véhicules de l'Etat modifiant la Décision Présidentiel n° 2/01 du 09 août 1982 relative à l'utilisation des véhicules de l'Etat.
- 8<sup>a</sup> Il y a eu également une analyse de l'Accord relatif aux services occasionnels internationaux des voyageurs par route (ASOR) effectués par autocars et autobus entre la Communauté Economique Européenne (CEE) et les pays-Tiers.

#### 7.4.2. C o n t r ô l e.

Une seule opération de contrôle a eu lieu en date du 15 octobre 82. Il s'agissait du contrôle des taxis dans la ville de Kigali transportant illégalement les passagers. Toute la Direction Générale des Transports a été immobilisée pour cette rafle. Cette rafle a été l'une des plus efficaces surtout à cause de la bonne préparation et de l'encadrement.

#### 7.4.3. Fêtes et Conférences.

Comme toute la Direction Générale des Transports, le Bureau Réglementation et Contrôle a participé aux préparatifs des réunions, conférences et fêtes suivantes :

- 4ème Conférence au Sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL tenue à Gisenyi fin janvier 1982.
- Visite du Président Kenneth KAUNDA en avril 1982.
- 20ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale.
- 13ème Conférence des Gouverneurs des Banques Centrales de la Sous-Région de l'Afrique Orientale et Australe.
- Visite du Président Français : Monsieur François MITTERAND
- 3ème Table Ronde des Aides Extérieurs.

## 7.5. Division Transports Intérieurs.

### 7.5.1. P e r s o n n e l.

La Division des Transports Intérieurs comptait en 1982, neuf agents répartis comme suit :

- Division : 1 Chef de Division et 4 agents
- Bureau véhicules : 1 Chef de Bureau et 3 agents.

Cependant, malgré ce personnel très réduit, instable et en majorité inexpérimenté, car nouveaux dans l'administration; la Division a quand même enregistré des résultats positifs.

Quelques projets spécifiques ont connu un aboutissement ou une progression.

### 7.5.2. Projets en cours.

#### a) Auto-école.

Ce projet d'une grande importance socio-économique avait été retenu au IIe Plan car suivant les données statistiques du Ministère des Finances, le nombre d'accident, et de détériorations des véhicules dûs à la mauvaise qualité des chauffeurs est considérable. Mais il n'a pas été réalisé faute de financement.

La lettre n° 04.02.0/Gest.06/582 a été adressée au Directeur Général de l'Ecole Supérieure de conduite Auto-Moto à Bruxelles pour demander quelle collaboration le Rwanda pourrait avoir avec l'ESCAM pour la mise sur pied d'une auto-école. L'ESCAM a répondu qu'elle pourrait mener gratuitement les études si le Rwanda supportait les billets d'avions et les frais de séjour des spécialistes.

La Division a préparé et transmis les considérations sur la réponse de l'ESCAM.

Dans sa réunion du 17 décembre 1982, la Commission Interministérielle consultative sur les projets a rejeté la dénomination "Auto-école," pour la remplacer par "Centre de Formation des chauffeurs de l'Etat,"; l'auto-école étant réservée à l'initiative privée.

Avant la présentation du projet à la Banque Mondiale pour financement, la Commission souhaiterait disposer au préalable des termes de référence. La prochaine réunion est prévue en juin 1983.

Concernant l'initiative privée pour création d'une auto-école, par sa lettre n° 4521/15.01./01/82 du 13 décembre 1982, le Ministère de l'Economie et du Commerce a transmis au Ministère des Postes et des Communications la copie de la lettre du nommé RUKARA J.M.Vianney qui demandait le registre de commerce pour exploitation d'une auto-école privée. La Division a émis ses avis.

#### b) Gare routière.

Le litige entre l'ONATRACOM et le Ministère de tutelle sur la gestion de la gare routière a pu être réglé par la lettre n° 04.02.0/20/466 donnant instructions sur la base de principe de gestion et fixant les droits et les obligations de l'ONATRACOM. Les travaux d'asphaltage de la cour intérieure de la gare se poursuivent. Le SNACK-BAR se trouve actuellement sans locataire.

Les négociations pour la construction des gares de Nyabugogo et Remera se poursuivent.

... / ...

c) Décennie des transports et communications.

Les renseignements ont été demandés aux autorités communales. Sur les 143 communes que compte la République, 107 ont déjà répondu, les renseignements continuent à parvenir au rythme satisfaisant au point qu'avec fin mars prochain nous espérons que toutes les communes auront répondu.

d) Détermination des aires de stationnement des camions de transport international.

Des véhicules poids lourds de transport international rwandais doivent parcourir à l'aller et retour Kigali au port de mer le plus proche environ 3.500 km. durant l'itinéraire, une série de difficultés jonchent la voie.

La Commission interministérielle chargée de déterminer les aires de stationnement a terminé sa mission, le rapport détaillé a été transmis à tous les services intéressés.

En attendant des réactions, il convient cependant de faire remarquer l'urgence à accorder à certaines zones de stationnement : Gatuna, Rukomo, Gitarama, Butare et Akanyaru. D'autres axes peuvent attendre que les routes soient aménagées et que la circulation des poids lourds augmente.

La construction de la gare routière de Butare s'avère également nécessaire et urgente.

e) Transport des agents de l'Etat.

Après la décision du Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement de transférer à l'ONATRACOM les véhicules des départements ministériels et services para-étatiques destinés alors au transport des agents de l'Etat et malgré cela, les moyens de l'Office ne sont pas pour autant suffisants pour desservir tous les quartiers urbains.

En effet, d'après la lettre n° 04.02.0/13.670/3565 du 30.12.81 du Ministère des Postes et des Communications, 57 minibus devaient être transférés à l'ONATRACOM.

Mais seuls 23 d'une capacité totale de 472 places assises, chauffeurs non compris, ont été livrés. Parmi ces 23, 16 seulement peuvent fonctionner, tandis que d'autres comportent des défauts mécaniques et sont immobilisés au garage.

Il faut encore noter que certains d'entre eux ont besoin de pièces de rechange introuvables sur le marché local, pas même chez les représentants de la marque.

Dans son étude, le Ministère des Postes et des Communications a recensé les quartiers importants où habitent les agents de l'Etat, l'effectif total à transporter s'élevait à 8.371 en 1980.

La capacité théorique des autobus ordinaires de l'Office était donc de 472 places des Minibus transférés + 2.215 places des autobus; soit au total 2.687 places qu'il faut répartir entre les 8.731 agents de l'Etat, les agents du secteur privés, le reste de la population de la ville de Kigali et la population de toutes les préfectures en vue de désenclaver les pays.

Dans ces conditions alors, l'ONATRACOM ne peut garantir le transport de tous les agents, faute de moyens.

Le problème du transport des agents de l'Etat reste encore cru. C'est pour cette raison qu'on voit encore certains départements assurer le transport de leurs agents par camionnettes ou grosses jeeps.

... / ...

f) Etude globale des Transports Intérieurs au Rwanda.

Cette étude est confiée au BUNEP. D'après le contrat et le planning convenu avec ce bureau, le rapport de la Phase I de l'étude devait avoir été remis le 19/10/1982. Nous attendons incessamment ledit rapport.

Concernant le chantier naval sur le lac Kivu qui est inclus également dans l'Etude Globale des Transports Intérieurs au Rwanda, une mission d'hommes d'affaires italiens s'est intéressée à ce projet. En compagnie du Chef de Division des Transports Intérieurs, elle a visité Gisenyi.

Le Dr. LIZI, Chef de cette délégation a proposé de mener les études nécessaires sous conditions que l'affaire soit confiée à sa société.

La Direction Générale des Transports a déjà fait un mémorandum de coopération avec le Gouvernement Italien sur ce projet précis et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a déjà transmis le mémorandum au Gouvernement Italien.

g) Immatriculation des véhicules officiels en IT.

La Division des Transports Intérieurs a soulevé le problème d'immatriculation des véhicules de l'Etat en IT pour souligner des abus qui se commettent dans leur utilisation. Le Ministère des Postes et des Communications a donné ses réactions et le dossier va continuer au Ministère des Finances.

h) Centrale des Transports.

La gare routière qui normalement devrait être à la disposition exclusive des passagers sert également de Centrale des Transports aux personnes en quête de véhicules à louer. Avec le nombre sans cesse croissant de taxis et des autobus, la gare devient de plus en plus petite au point que dans un proche avenir, elle ne pourra plus satisfaire à ce double usage.

Afin de prévoir des solutions avant qu'il ne soit trop tard, la Division des Transports Intérieurs s'occupe à repérer un autre endroit à proposer pour le stationnement des véhicules destinés à la location.

7.6. Transport routier.

a) Contrôle de l'utilisation du charroi de l'Etat.

L'on sait par définition que la mission et le rôle des véhicules de l'Etat est d'aider les cadres politiques, les hauts fonctionnaires et les autres agents de l'Etat à mieux s'acquitter de leurs attributions.

La pratique démontre cependant le contraire. Certains de ces véhicules sont devenus presque propriété privée. Des abus ne sont plus assez réprimés, car les contrôles ne se font plus, faute de moyens logistiques à la disposition de la Direction Générale des Transports.

L'observation quotidienne de la circulation des véhicules de l'Etat révèle que presque la totalité des véhicules incriminés de plus d'abus appartiennent aux autorités habilitées d'en disposer en permanence et contre lesquelles les agents de contrôle ne peuvent exercer aucun moyen coercitif.

La Division a fait une note détaillée sur la situation qui prévaut dans ce domaine.

... / ...

b) Transport rémunéré de personnes.

Ce domaine a connu une forte augmentation tant en moyens de transport disponibles qu'en nombre de personnes transportées.

Le charroi de l'ONATRACOM s'est aussi accru. Le nombre de ses autobus qui était de 70 en 1981 est passé à 74 en 1982, tandis que celui des minibus, de dix à 40; et cela suite à la décision du Comité Central du M.R.N.D de transférer à cet Office les minibus des départements ministériels et services para-étatiques, destinés alors au transport des agents de l'Etat. Le nombre de passagers transportés par l'ONATRACOM est passé de 1.373.178 en 1981 à 2.141 en 82. Soit une augmentation de 55,9 % leur répartition mois par mois est la suivante selon mode de transport utilisé :

Mois	Bus	Bateau
Janvier	174.471	1.080
Février	243.625	908
Mars	284.746	904
Avril	250.703	1.641
Mai	228.843	1.211
Juin	52.772	1.412
Juillet	131.173	1.619
Août	184.825	1.802
Septembre	182.304	1.610
Octobre	126.879	966
Novembre	128.343	1.145
Décembre	137.668	1.194
	2.126.352	15.492

Comme il ressort de ce tableau, le nombre des passagers a sensiblement diminué au cours de la période juin-juillet car un grand nombre de bus de l'ONATRACOM étaient réquisitionnés et servaient aux préparations du Mouvement d'Ensemble qui a été organisé lors des festivités du 20ème Anniversaire de l'Indépendance.

Une forte diminution presque de la moitié des passagers de l'ONATRACOM survenue d'août à décembre 1982 se justifie en ce sens qu'un bon nombre de taxis autorisés au transport rémunéré de personnes croît sans cesse.

Il faut cependant noter que suite à des difficultés financières que connaît l'Office et au manque de certaines pièces de rechange, le nombre d'autobus et minibus dont mentions plus haut ne peut être disponible à tout moment. C'est pour cette raison qu'on a enregistré et enregistre encore des réclamations des passagers de certaines régions quand ils ne sont pas servis à leur souhait.

Le développement du transport dans le secteur privé a été surtout favorisé par le système de diminution de taxes sur les minibus; les octrois massifs des crédits par les banques et les facilités de paiement offertes par les garages.

Le nombre de minibus est passé de 242 en 1981 à 530 en 1982.

Le nombre d'autorisations délivrées a été de 220 contre 174 délivrées en 1981.

La somme perçue à titre d'amendes transactionnelles infligées aux contrevenant a été de 224.000 francs, tandis que le montant représentant les droits d'autorisations de transport rémunéré de personnes s'élève à 657.000 francs.

Ces montants auraient pu être beaucoup plus élevés, si la Direction Générale des Transports avait disposé d'un véhicule de contrôle. Notons ici que trois contrôles seulement ont eu lieu au cours de l'année écoulée.

D'autre part, les taxis-voitures sans autorisations qui sillonnent les axes Kigali- Byumba- Gitarama et Nyanza- Butare ou stationnent aux hôtels concurrencent manifestement et indûment les taxis autorisés.

C'est pour cette raison que le combat sans merci des taxis pirates doit être mené.

Concernant l'allégement des formalités actuellement exigées pour l'obtention des autorisations de transport rémunéré de personnes, l'élaboration des textes légaux est en cours.

c) Situation du parc auto dans le pays

i) Véhicules vendus par les représentants des marques

Année	Voiture	Minibus	C/ttes + Jeeps	Camions	Tot.
1981	560	242	956	241	1999
1982	595	287	1.052	272	2206

Source : Garages représentant les marques.

... / ...

G e n r e	1980			1981			1982		
	Privé	Officiel	Total	Privé	Officiel	Total	Privé	Officiel	Total
1. Motos	2.670	232	2.902	2.952	273	3.034	3.034	359	3.393
2. Voitures	3.853	367	4.220	3.827	446	4.273	4.064	515	4.579
3. Minibus, C/ttes + Jeeps	4.216	803	5.019	4.613	955	5.568	4.989	1.175	6.164
4. Camions	942	208	1.150	955	239	1.194	998	260	1.258
5. Remorques	278	96	374	253	118	371	262	85	347
6. Engins spéciaux	36	102	138	42	126	168	45	160	205
7. Bus								74	74
	11.995	1.808	13.803	12.642	2.257	14.899	13.392	2.628	16.020

Source : Service des Impôts et le Bureau Véhicules Officiels  
de la Direction Générale des Transports.

Commentaire du tableau.

- 1<sup>a</sup> Le nombre de motos est passé de 3.034 en 1981 à 3.444 en 1982, soit une augmentation de 13,1 %
- 2<sup>a</sup> Le nombre de véhicules de tourisme est passé de 4.273 en 1981 à 4.579 en 1982, soit une augmentation de 6,4 %
- 3<sup>a</sup> Le nombre de véhicules utilitaires est passé de 7.301 en 1981 à 7.872 en 1982, soit une augmentation de 7,8 %.

Ces données statistiques démontrent bien que les directives du Président de la République citées dans la lettre n° 0046/01.19 du 14 novembre 1980 qui prône la politique d'achat de plus de véhicules utilitaires que de tourisme sont suivies.

7.7. Transport lacustre.

Dans le domaine du transport lacustre, une lettre circulaire a été envoyée aux Bourgmestres des Communes riveraines des lacs et rivières. L'objet était d'inventorier tous les bateaux et pirogues circulant dans les eaux des lacs et rivières de la République. Les données enregistrées jusqu'à présent donnent la situation suivante :

a) Lac Kivu.

i) Vedettes et bateaux de loisirs.

N°	Nom	Capacité	ONATRACOM
1.	Nyungwe	50 personnes	ONATRACOM
2.	Muhabura	50 "	"
3.	Umubano	15 "	ORTPN
4.	Zodiac	6 "	"
5.	6 bateaux à voile	12 "	Guest-Housse Kibuye
6.	3 " à planches	6 "	"

ii) Barges

N°	Nom	Capacité	Propriétaire
1.	Rwanda	200 caisses primus	ABDULATF
2.	Amahoro	1200 "	"
3.	Kamabere	1200 "	"
4.	Kimbiligiti	1200 "	"

... / ...



N°	Noms	Capacité	Propriétaire
1.	Kimbiligiti	1200 caisses primus	ABDULATIF
2.	"	" " "	"
3.	"	" " "	"
4.	Mudende	" " "	SOCOTRAKI
5.	Africa	" " "	NTABADAHIGA
6.	Nyamirere	-	"
7.	"	-	KANYANDEGE
8.	"	-	"
9.	Karora	1300 caisses	KAYIHURA
10.	Gitarama	10,5 tonnes	TRAFIPRO
11.	Chantal	25 "	"
12.	Bouda	60 "	"
13.	Dominique	50 "	"
14.	Tembo	110 "	"
15.	Jeannette	60 "	"
16.	Bitare	18 "	"
17.	Karongi	-	"

Le nombre total de bateaux et vedettes circulant sur les lacs s'élève à 27.

b) Autres lacs et rivières.

Lacs Burera et Ruhondo	42 pirogues
Lac Nyakibingo	9 "
Lac Sake	32 "
Lac Mugesera	67 "
Lac Rweru	66 "
Rivière Akagera	26 "

---

T O T A L                      242 pirogues.

---

... / ...

## 7.8. Bureau Administration et Gestion des véhicules de l'Etat

a) Situation du parc automobile officiel au 31 décembre 1982

## 1.- Administration Centrale.

Département	Voitures	Combis	Minibus	Cttes	Camions	Jeeps	Remorques	Eng. spec.	Motos	Total
1. PRESIREP	88	12	4	1	-	7	-	-	-	112
2. PRESIDENCE DU MRND	21	2	1	10	-	1	-	-	-	35
3. C.N.D.	5	1	3	1	-	-	-	-	-	10
4. MININTER	23	2	15	30	-	11	-	-	12	93
5. MINIPOSCO	11	3	4	7	8	6	-	-	-	39
6. MINAGRI	15	2	2	50	3	5	2	10	23	112
7. MINIFOPE	6	1	-	2	-	2	-	-	-	11
8. MINIJUST	29	3	-	17	6	7	-	1	-	63
9. MINITRAP	19	4	-	37	54	4	47	92	3	260
10. MINEPRISEC	21	9	7	78	14	1	-	-	87	217
11. MINESUPRES	11	1	1	1	-	1	-	-	-	15
12. MINIFIN	13	2	-	7	-	10	-	-	-	32
13. MIRENA	4	1	-	5	1	6	-	-	-	17
14. MINIPLAN	7	2	4	4	-	5	2	1	-	25
15. MINISANTE	18	12	49	41	4	19	-	-	14	157
16. MINASODECO	10	9	-	17	2	8	-	-	62	108
17. MINECO	9	1	-	7	1	2	-	-	-	20
18. MINAFFET	9	-	1	1	-	-	-	-	1	12

... / ...

Département	Voitures	Combis	Minibus	Cttes	Camions	Jeeps	Remorques	Eng. spec.	Motos	Total
19. MICEUNESPORTS	4	2	2	6	-	2	-	-	9	25
20. COUR DE CASSATION	2	-	-	1	-	-	-	-	-	3
21. Conseil d'Etat	2	-	-	1	-	-	-	-	-	3
22. COUR DES COMPTES	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
23. SERVICE CENTRAL DE RENSEIGNEMENTS	29	1	1	1	-	9	-	-	18	59
T O T A L	358	70	94	325	93	106	51	104	229	1.430

SERVICES PARASTATAUX, COMMUNES ET PROJETS.

Désignation	Voitures	Combis	Minibus	Cttes	Camions	Jeeps	Eng. spéc.	Bus	Remorq.	Motos	Total
1. B.N.R.	12	-	4	2	1	-	-	-	-	3	22
2. B.N.RECENSEMENT	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	2
3. BUNEP	7	1	-	1	-	1	-	-	-	-	9
4. C.E.R.	4	-	-	1	-	1	-	-	-	-	6
5. C.S.R.	3	-	1	3	-	1	-	-	-	-	8
6. ELECTROGAZ	5	-	-	26	7	-	-	-	-	4	42
7. GRENARWA	2	-	1	3	2	-	-	-	-	-	8
8. I.N.R.	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	3
9. ISAR RUBONA	2	-	-	-	1	1	1	-	-	-	8
10. LAITERIE	1	2	-	5	1	-	-	-	-	-	9
11. OFFICE DES CAFES	3	-	1	10	2	2	-	-	-	14	32
12. OFFICE DU THE	44	3	1	52	26	1	21	-	8	36	192
13. ORINFOR	11	11	8	-	-	7	-	-	-	2	39
14. O.R.T.P.N.	3	3	-	8	6	4	-	-	-	-	24
15. ONAPO	2	-	1	2	-	1	-	-	-	-	6
16. ONATRACOM	3	-	40	7	1	-	1	74	-	-	126
17. OPROVIA	5	-	-	6	-	-	-	-	5	-	16
18. OPYRWA	2	-	2	4	3	-	-	-	-	-	11

... / ...

Désignation	Voitures	Combis	Minibus	Cttes	Camions	Jeeps	Eng. spéc.	Bus	Remorq.	Motos	Total
19. OVAPAM	4	-	-	4	4	5	2	-	-	30	49
20. OVIBAR	3	-	1	2	2	-	-	-	-	-	8
21. PAPETERIES	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	4
22. RUZICULTURE	1	-	1	5	5	-	2	-	2	4	20
23. U.N.R.	15	3	17	14	2	5	-	-	-	-	56
24. SUCRERIE	1	-	2	5	12	1	3	-	-	-	24
25. B.G.M.	9	-	-	20	7	3	3	-	4	10	56
26. G.B.K.	4	-	-	13	2	4	6	-	10	9	48
27. PROJETS + COOPERAT.	5	7	4	66	57	10	14	-	5	10	178
28. COMMUNES	1	2	5	150	26	-	3	-	-	5	192
T O T A L	157	32	89	413	167	46	56	74	34	130	1.198

27 6 M

23 7 3

RECAPITULATION

Désignation	Administration Centrale	Services Parastataux, Communes & Projets	Total
1. Voitures	358	157	515
2. Combis	70	32	102
3. Minibus	94	89	183
4. Bus	-	74	74
5. Camions	93	167	260
6. Camionnettes	325	413	738
7. Jeeps	106	46	152
8. Remorques	51	34	86
9. Engins spéciaux	104	56	160
10. Motos	229	130	359
<b>T O T A L</b>	<b>1.430</b>	<b>1.198</b>	<b>2.628</b>

VEHICULES DECLASSES ET VENDUS.

Désignation	Administration Centrale	Services Parastataux, Communes & Projets	Total
1. Voitures	52	10	62
2. Combis	5	3	8
3. Minibus	3	4	7
4. Camionnettes	35	25	60
5. Camions	2	18	20
6. Jeeps	13	8	21
7. Motos	3	34	37
8. Tracteurs + Remorques	-	8	8
<b>T O T A L</b>	<b>113</b>	<b>110</b>	<b>223</b>

ACCIDENTS DECLARES : 116

Voitures : 42

Combi + Minibus : 12

Camionnettes : 30

Camions : 14

Jeeps : 16

.../...

VEHICULES IMMATRICULES EN 1982.

Désignation	Administration Centrale	Services Paras-tataux, Communes & Projets	Total.
1. Voitures	70	48	118
2. Combis	9	5	14
3. Minibus	19	13	32
4. Bus	-	2	2
5. Camions	17	31	48
6. Camionnettes	82	92	174
7. Jeeps	44	18	62
8. Remorques	3	8	11
9. Engins spéciaux	6	9	15
10. Motos	65	53	118
T O T A L	315	279	594

7.9. Difficultés rencontrées.

- Manque du personnel formé et compétent pour étudier sérieusement les dossiers aussi bien du transport international que du transport intérieur.
- Bourses de perfectionnement du personnel en place.
- Manque de documentation sur place.
- Manque des moyens logistiques (locaux, déplacement, équipement de bureau etc...).
- Retard de la part des représentants de différentes marques de véhicules dans la transmission de leur état de situation des véhicules importés.

-----